



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

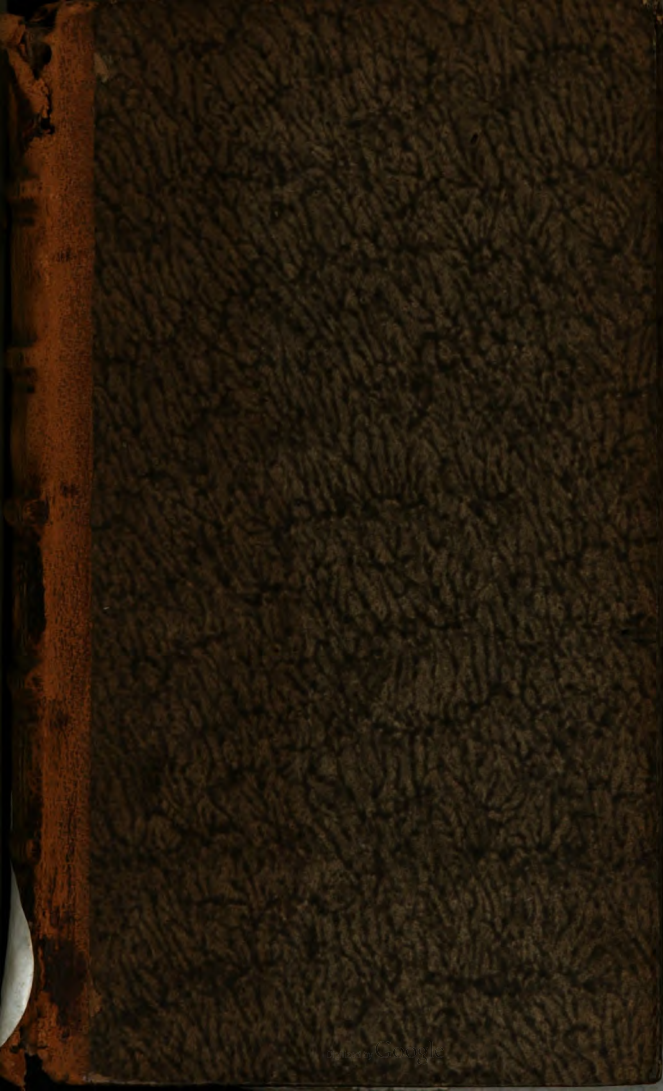
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



807156

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

MARS, 1710.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, grande Salle du
Palais, au Mercure Galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorenavant 38. sols. Quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercures.

Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.

M. DCCX.
Avec Privilege du Roy.



AU LECTEUR.

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puisque malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on néglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

A ij

AU LECTEUR

de défigurez, étant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Mémoires, & que l'on emploiera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne désobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MEDECINE GALANTE

MARS, 1710.



VOUS sçavez que les Députés des Etats d'Artois ont esté presentez à Sa Majesté en la maniere accoûtumée, & les Nouvelles publiques qui s'impriment chaque semaine

A iij

6 MERCURE

vous ont appris tout ce qui a regardé le Ceremonial de cette Audiance ; ainsi il ne me reste qu'à vous dire que M^r l'Abbé de Valbelle , Maistre de l'Oratoire du Roy ; nommé à l'Evêché de Saint Omer , & Député du Clergé , porta la parole & fit un Discours qui plut beaucoup à Sa Majesté , & qui attira de grands applaudissemens de tous ceux qui furent presens à cette Audiance , & qui eurent le bonheur de l'entendre. Il dit qu'il venoit aux pieds de Sa Majesté pour l'asseurer de la fidelité inviolable de ses Sujets.

GALANT 7

de la Province d'Artois ; qu'Elle n'en avoit point de plus dévouiez à son service , & qu'ils estoient penetrez de la bonté que Sa Majesté avoit eüe de leur remettre le Don gratuit.

Il parla ensuite de la Bataille de Malplaquet ; de la fermeté des Troupes de Sa Majesté , & de la grande perte des Ennemis en cette occasion , qui leur avoit fait connoistre qu'elles pouvoient encore vaincre , parce que bien qu'elles se fussent retirées , elles avoient fait cette retraite avec un si grand ordre , & une si grande intre-

A iiiij

8 MERCURE

pidité, que leur marche avoit paru aux ennemis même, plutôt une victoire qu'une retraite.

On ne peut faire trop de reflexion sur les grandes bon-
tez dont Sa Majesté donne
tous les jours d'éclatantes & de
sensibles marques à ses Sujets.
Quoy que les Saisons luy ayent
déclaré la guerre, & que la
France ait presque esté la seule
qui ait souffert des malheurs
causéz l'année dernière par leur
dureté, & que je vous aye fait
le détail de ce qui a causé le
malheur dont la France n'est

pas encore remise, Sa Majesté qui depuis une année a remis à ses Sujets la plupart de ses droits, & leur a fait à plusieurs fois de grosses remises sur les Tailles, vient encore par une bonté toute singulière, & dont l'Histoire fournit peu d'exemples, de remettre le Don gratuit aux Etats d'Artois. Ce n'est point moy qui donne des louanges à Sa Majesté. Je ne rapporte jamais que des faits lors que je vous en parle, & ces faits sont si dignes d'admiration qu'ils louent assez ce Monarque sans qu'il soit be-

10 MERCURE

soin de le louer.

A l'égard de l'intrepidité des Troupes du Roy dont M^r de Valbelle a parlé dans son Discours , il n'y a point d'exemples d'une intrepidité pareille à celle qu'elles ont fait voir dans cette Bataille , & plus on approfondira les choses , plus on connoistra qu'elles ont gagné dix Batailles contre une , depuis le commencement de la guerre , qu'elles n'ont jamais fuy ; mais que par des fatalitez que le Ciel a permis , trois ou quatre Affaires importantes leur ont esté desavantageuses.

GALANT II

fans leur estre honteuses, & si on les examinait avec attention comme j'ay fait quelques-fois, & que je vous ay fait remarquer, celles dont les suites ont esté defavantageuses n'ont pas esté celles qui leur ont esté les moins glorieuses.

La pluspart de mes Lettres estant remplies de plusieurs Articles de morts, rien n'estant plus ordinaire aux hommes, je me trouve obligé de vous en parler presque dès le commencement de chaque Lettre; je commence par quelques morts étrangères

12 MERCURE

dans les Articles desquelles vous trouverez des faits Historiques assez curieux.

Le Pere Pierre Alemanni , Jesuite, est mort en Toscane, à la fleur de son âge ; mais dans une grande opinion de sainteté. Les merveilles qui ont éclaté à sa mort , & ce qui s'est fait à son tombeau , ont même donné occasion de composer sa vie , qu'on vient d'Imprimer en Italie. Il avoit esté élevé dans la Maison du Grand Duc , & il avoit esté Page d'honneur de ce Prince ; il y donnoit déjà, quoy qu'encore

dans l'enfance , des esperances
du progrès qu'il feroit un jour
dans la vertu la plus sublime.
Retiré dans sa Chambre , &
fuyant le commerce souvent
contagieux , de ses camarades ,
ont le surprenoit souvent dans
la pratique des exercices les
plus rigoureux de la Penitence
& dans la Meditation la plus
profonde. Il connut bien-
tost que la Cour est un pays
trop orageux & qu'il luy seroit
difficile d'y conserver long-
temps son innocence. Plein
de cette crainte salutaire, il
chercha un port plus assuré

14 MERCURE

dans le party qu'il prit ; il devint en peu de temps l'exemple non-seulement de ses jeunes Confreres , mais aussi des plus anciens. Sa ferveur augmentoit chaque jour ; il ne trouvoit rien dans les Observances de sa Regle, d'assez penible & d'assez humiliant ; il y ajoutoit de secretes austé-ritez , & une Meditation si continuelle qu'on avoit peine à le tirer de son Oratoire. Une vertu si rare a esté enviée à la terre ; le Pere Alemanni avoit à peine 30. ans que Dieu a couronné ses vertus. Il estoit

d'une illustre famille de Toscane qui s'est signalée par sa fidélité pour la Maison de Medicis. La Vie du Pere Alemani, est imprimée à Florence ; c'est un vray chef-d'œuvre de spiritualité, & il en est peu de cette nature où l'on parle avec tant d'onction des voyes de Dieu. Les peintures y sont vives & touchantes mais peu chargées ; les Eloges sans estre excessifs donnent l'idée la plus avantageuse du saint homme qui fait le sujet de l'Ouvrage ; tout y porte à la pieté & il est impos-

16 MERCURE

sible de le lire sans estre touché. On écrit de Florence que cette Histoire a fait durant plusieurs jouts les délices du Palais; que Mr le Grand Duc Mr & Me la Grande Princesse, & generalement toute la Cour, l'ont lû plusieurs fois, tant ils trouvoient de gout à cette pieuse lecture. L'édition de cet Ouvrage est déjà épuisée, & on va en donner incessamment une seconde les merveilles qu'on dit qui se font au tombeau de ce jeune Jesuite, faisant souhaiter avec empressement que ce Livre devienne

encore plus commun qu'il n'est.

La Princesse Frederique de Saxe-Gotha, épouse du Prince d'Anhalt-Zerbst, est morte aux eaux de Carlsbad en Bohême, âgée de 34. ans ; c'estoit une tres-belle personne , & qu'on a fort regrettée en Allemagne. La branche de Saxe-Gotha a esté formée par Ernest de Gotha frere cadet de Guillaume de Weymar tous deux fils de Jean de Weymar-second du nom mort en 1605. Jean second estoit fils de Jean Guillaume un des descendans d'Er-

Mars 1710.

B

16 MERCURE

sible de le lire sans estre touché. On écrit de Florence que cette Histoire a fait durant plusieurs jouts les délices du Palais; que Mr le Grand Duc Mr & M^e la Grande Princesse, & generalement toute la Cour, l'ont lû plusieurs fois, tant ils trouvoient de gout à cette pieuse lecture. L'édition de cet Ouvrage est déjà épuisée, & on va en donner incessamment une seconde les merveilles qu'on dit qui se font au tombeau de ce jeune Jesuite, faisant souhaiter avec empressement que ce Livre devienne

encore plus commun qu'il n'est.

La Princesse Frederique de Saxe-Gotha, épouse du Prince d'Anhalt-Zerbst, est morte aux eaux de Carlsbade en Bohême, âgée de 34. ans ; c'estoit une tres belle personne , & qu'on a fort regrettée en Allemagne. La branche de Saxe-Gotha a esté formée par Ernest de Gotha frere cadet de Guillaume de Weymar tous deux fils de Jean de Weymar-second du nom mort en 1605. Jean second estoit fils de Jean Guillaume un des descendans d'Er-

Mars 1710.

B

18 **MERCURE**

nest; & Frederic Guillaume son frere aîné fit la branche d'Altemberg , qui finit il y a 37. ans. Ernest dont descendoit Jean Guillaume , estoit fils de Frederic dit *le Pacifique* , qui mourut en 1464. les autres branches de la Maison de Saxe, sont celles de Hall , Merzbourg , Naumbourg , Weymar , Eysenach. Des Successeurs de Rodolfe , neveu du fameux Witikind , le Duché de Saxe passa à la Maison de Billingen , ensuite à celle de Supplinberg en la personne de Lothaire, qui fut depuis Em-

pereur , & qui donna sa fille avec la Saxe à Henry le Superbe Duc de Baviere ; & de celui - cy descendent tous les Princes de Saxe.

M^r Wasserbach , Conseiller de M^r le Comte de Lippe , est mort depuis quelque temps. Il estoit un des plus sçavans hommes de toute l'Allemagne , & sa mort sera pleurée de plusieurs Sçavans , qui trouvoient ordinairement chez luy des fonds inépuisables de science & d'érudition. Il avoit commencé à faire imprimer une nouvelle édition des œuvres

20 **MERCURE**

de feu M^r Herman Hamelmann
où il devoit inferer plusieurs
pieces de cet Auteur qui n'a-
voient pas encore esté impri-
mées. On craint, & avec raison,
que cette mort n'apporte quel-
que retardement à cette nou-
velle édition que tous les Sça-
vans attendent avec de vifs
empressements. Les principaux
ouvrages de M^r Hamelmann
sont , les Annales d'Oldem-
bourg , quelques Genealogies
& des Memoires servant à
l'Histoire de la Reformation
de la Westphalie , où est situé
la Ville & Comté de Lippe ,

qui estoit la Patrie de M^r Wafferbach. Ce ſçavant homme avoit auffi deſſein quand il eſt mort de travailler à l'Histoire du Concile que Charlemagne fit celebrer à Lippe dans le 9^e ſiecle pour y faire conſacrer les Evêques Saxons qu'il deſtinoit à l'inſtruction des Peuples de Saxe qu'il avoir ſoumis un ſi grand nombre de fois , & qui après pluſieurs revoltes furent enfin obligez en ſe ſoumettant à la loy du vainqueur d'embrasſer ſa Religion. Je veux dire de recevoir le Baptême. Mr Wafferbah auroit relevé dans

22 MERCURE

cet ouvrage , l'erreur de quelques Auteurs qui ont attribué ce Concile à la Ville de Lippe , qui est en Transsylvanie , trompez sans doute par la conformité des noms.

M^r Oginski petit General de Lithuanie , & Staroste de Samogitie , est mort à Lublin. Il estoit d'une Maison ancienne de Lithuanie , mais qui sous le regne de Jean III. du nom , s'estoit fort élevée. Les circonstances en sont trop interessantes pour n'estre pas détaillées avec soin. La Maison de *Sapia* au commencement du

regne de Jean III. estoit fort rampante , & celle de *Patz* tres-florissante. Deux freres en estoient les Chefs , dont l'un estoit grand Chancelier & l'autre grand General. Ils ne consentirent qu'avec peine à l'élection du grand Maréchal *Sobieski* au Trône de Pologne après la mort du Roy Michel. Ce Prince monté sur le Trône jugea que leur puissance estoit trop grande & qu'elle avoit besoin de bornes. Il leur opposa les *Sapia* , qu'on disoit venir de race Tartare. En peu de temps le Roy les combla de biens &

24 MERCURE

de dignitez. L'aîné fut fait petit General & Castellan de Wilna ; & le second grand Tresorier , & un troisieme qui restoit à pourvoir , grand Ecuyer , & il eut le Palatinat de Polotzko , & quelque temps après le cadet nommé le *Onrioné* , fut grand-Maistre de l'Artillerie & Tresorier de la Cour. Enfin pour surcroist de bonne fortune pour les *Sapia* , le grand General *Patz* mourut , & l'aîné *Sapia* son ennemi déclaré fut fait grand General & eut le Palatinat de Wilna , vacant par la mort du grand General *Patz*.

Le

Le Grand Chancelier *Patz* mourut aussi; & ainsi cette maison étant entièrement abbatuë que le Roy devoit avoir lieu de regretter, sur tout le Grand General, qui soutint au fameux Combat de *Jurafno* tout l'effort des Turcs, les *Sapia* s'enorgüëillirent de leur excessive puissance, & commencerent à prendre des sentimens peu favorables à la Cour. Alors le Roy de Pologne; résolut de les abbaïsser ou du moins de leur opposer quelque Maison qui balançât l'autorité & la puissance de la leur.

Mars 1710. C

26 MERCURE

Ce Prince jetta les yeux sur les *Oginski* ou *Oguinski*. Il estoient freres de noble & ancienne famille à la verité ; mais peu illustrée par les dignitez. Il fit l'aîné Palatin de Trok , qui est le troisiéme Sénateur du Grand Duché , & ensuite Grand Chancelier ; l'autre eut le Bâton de petit General avec le Castelenat de Wilna. Ce dernier mourut deux ans après , & l'autre en 1690. n'ayant marqué ni l'un ni l'autre la fermeté que le Roy attendoit d'eux contre la puissance des Seigneurs

Lithuanois , opposez à la Maison Sobieski. C'est des deux Oginski , que descendoit le petit General de Lithuanie , dont je vous apprens la mort & dont les démêlez avec les Sapia , ont fait tant d'éclat depuis quelques années , que toutes les nouvelles publiques en ont parlé. Les Oginski , furent plus reconnoissans pour leur bienfaiteur que les Sapia , ou *Sapieha* , (car on écrit de ces deux manieres) & leur posterité a toujours esté fidelle non-seulement à la Maison Royale Sobieski ; mais aussi

C ij

28 MERCURE

aux veritables interets de la Republique. Celuy dont je vous apprens la mort en a donné des preuves qui luy font beaucoup d'honneur dans les differentes irruptions que les Moscovites ont faites en Pologne. Ce General a esté fort regretté en Lithuanie où il estoit fort aimé, sur tout de la haute Noblesse. •

La Sœur de Sainte Madeleine de Sylvecane, Religieuse de l'Ordre de Saint Benoist dans l'Abbaye de Chazaut de Lyon, y est morte dans de grands sentimens de pieté &

dans la réputation d'une vertu bien épurée. Cette Dame avoit fait de grands progrès dans la vie Mistique , & le détachement parfait où elle avoit toujours paru depuis son entrée dans la Religion , de toutes les choses du monde, luy avoit fait un grand nom parmy les Devots du premier ordre , je veux dire , parmy ceux qui s'attachent à la contemplation. Elle estoit la seconde des trois sœurs du nom de Sylvecane qui sont dans l'Abbaye de Chazaut , toutes trois distinguées par

30 **MERCUR**

leur vertu & par leur merite.
Me de Saint Constant sur tout
qui est l'aînée a l'esprit tres-
brillant & tres.cultivé. Ces
Dames sont sœurs de Mr de
Sylvecane President de la
Cour des Monnoyes de Paris,
& de Me de Chaponey mere
de Me la Senechale de Lyon;
elles sont aussi sœurs de Me
Bultaut , qui demeure à Paris;
toutes ces Dames enfin sont
filles de feu Mr le President
de Sylvecane Intendant &
Directeur General de la Mon-
noye de Lyon , un des plus
grands hommes de son temps

de quelque côté qu'on l'envisage. Il a donné au Public une Traduction de Juvenal , qui est tres-estimée. La délicatesse de sa versification prouve la facilité de son génie. C'est un homme rare que tous les Sçavans de son temps ont célébré à l'envy. Il avoit esté Prevôt des Marchands de Lyon. La Sœur de Sainte Madeleine est morte à la fleur de son âge fort regrettée de sa munauté.

Dame Anne le Gras , veuve de M^{re} François - Gaspard de Montmorin , Marquis de Saint

C iij

32 **MERCURE**

Heran, Gouverneur de Fontainebleau, est morte âgée de 85 ans. Elle estoit d'une ancienne famille de la Robe, connue dans le Parlement depuis près de trois siècles, & au commencement qu'il fut rendu sedentaire. M^e la Marquise de Saint-Heran a passé sa vie dans l'exercice des vertus chrestiennes, & Dieu a recompensé une conduite pure & reguliere qui a caracterisé toutes ses actions, par une famille dont elle a eu de grands sujets d'estre satisfaite. M^r le Marquis de Saint-Heran son fils est aujourd'huy

Gouverneur de Fontainebleau, & il soutient cet employ avec beaucoup de dignité & des manieres fort nobles. La Maison dont il est le chef est tres - ancienne & fort illustrée. Anne de Montmorin , fille de Charles, Chevalier , Seigneur de Montmorin épousa en 1475. Henry d'Albon Seigneur de Saint Forgeux. Les Memoires de la Maison d'Albon parlent avantageusement de cette Dame qui fut grand-mere du celebre Antoine d'Albon Archevêque de Lyon & Lieutenant de Roy au Gouvernement du Lyonnois &

34 MERCURE

bisayeule de Pierre d'Espinac ,
le plus grand Ligueur de son
temps , aussi Archevêque de
la même Ville. François de
Montmorin , fille de noble &
puissant Seigneur (c'est la qua-
lité qu'il prenoit) Claude de
Montmorin , Chevalier , Sei-
gneur de Luppiat, Baron de la
Tarriere , S. Bonnet & de Per-
tus, & de Catherine de Joyeu-
se , épousa dans les dernières
années du 16^e siècle Louis de
la Barge grand pere de Me la
Comtesse d'üairiere de Mon-
gon , & d'une illustre Maison
d'Auvergne qui a donné cinq

Comtes à l'Eglise de Lyon.
Feu Mr le Comte de la Barge
qui avoit épousé Catherine
d'Albon, fille aînée de Gilbert-
Antoine d'Albon, Chevalier
d'Honneur de Madame la Du-
chesse d'Orleans, Comte de
Chazeul, & de Dame Char-
lotte Bouteiller, estoit petit-
fils de Françoise de Montmo-
rin. Jean-Baptiste de la Barge
son fils qui épousa Jeanne de
Canillac, fut Chevalier de
l'Ordre du Roy, Gentilhom-
me ordinaire de sa Chambré,
& son Lieutenant general au
Gouvernement d'Auvergne.

36 **MERCURE**

La Maison de Montmorin porte pour Armoiries de Gueules semé de mollettes d'éperon d'argent au Lyon de même , brochant sur le tout. M^r l'Archevêque de Vienne , ci-devant Evêque de Die , & auparavant de l'Ordre des Feuillans , est de cette Maison. Il est frere de Me la Comtesse de Gamaches ; & il joint à une naissance illustre une pieté , un zele dans les fonctions de son Ministère , & un amour propre pour les Pauvres qui le rendent encore plus recommandable.

M^{re} N... Amable Faydit ,

Prestre , connu dans la Republique des Lettres par quantité d'ouvrages sortis de sa plume , est mort à Riom âgé de près de 70. ans. Il avoit passé une partie de sa jeunesse dans la Congregation de l'Oratoire , où ses talens particuliers, joints à une profonde érudition , luy avoient attiré beaucoup d'admirateurs. Il y avoit professé les Humanitez & même la Philosophie avec beaucoup de succès & d'applaudissement , & il eut au nombre de ses disciples d'illustres personnes qui sont aujourd'huy Patrons des Gens

38 MERCURE

de Lettres. Cet Abbé estoit sorti de cette Congregation à laquelle, comme on sçait, on n'est jamais attaché par aucun engagement; il composa plusieurs ouvrages après s'estre retiré auprès de M^r Lizot ancien Curé de Saint Severin son ami particulier. Il donna d'abord quelques reflexions sur le premier volume des Memoires de Mr de Tillemont, & il intitula cet ouvrage, *Memoire des Memoires, &c.* Ce Livre fit beaucoup de bruit; le Traité qu'il donna ensuite sur la Trinité, n'en fit pas moins; le P. Hugo

Chanoine Regulier de l'Ordre de Saint Augustin de la Congregation de Prémontré, attaqua cet ouvrage, & cette critique produisit quelques réponses où Mr l'Abbé Faydit expliquoit ce qu'il avoit voulu dire en excluant de l'Essence de Dieu une unité numérique, & en n'y admettant qu'une unité spécifique. La *Presbyteromachie* est aussi un petit ouvrage de ce sçavant Abbé sur le Quietisme, dont il a été un rude Adversaire. Il adressa ensuite une Lettre à un Prieur des Carmes déchaussez

40 MERCURE

contre la Tradition qu'on impute aux Religieux de cet Ordre, d'avoir soutenu que Pythagore a esté de leur Ordre. Cette Lettre est inferée dans un des *Supplémens des Essais de Litterature*. Il se chargea peu après de continuer ce même *Supplément*, & il en donna quelques volumes remplis d'une grande érudition & d'une fine critique. Il a fait aussi plusieurs autres ouvrages, & il est mort la plume à la main. Il estoit prest de donner une Critique generale des ouvrages de Mr le Clerc, lorsqu'il est allé luy-mê-

me rendre compte de ses sentimens & de sa doctrine à ce-luy qui juge tous les hommes. Il ne bornoit pas ses talens à faire des Livres ; il estoit Predicateur & excellent Predicateur ; dans le temps des affaires de l'Assemblée du Clergé de France de 1682. il fit un Sermon dans l'Eglise de Sainte Opportune , qui luy fit beaucoup d'honneur. Il y a long temps qu'on attend ses Discours Polemiques qu'il promettoit depuis plusieurs années. Il estoit d'une tres-ancienne famille de Riom qui a donné à cette Vil-

Mars 1710.

D

42 MERCURE

le-là pendant plus de trois cens ans de pere en fils des Avocats celebres , y en ayant encore actuellement de ce nom qui exercent avec éclat cette noble Profession. Cet Abbé estoit proche parent de Mr Faydit de Graville Conseiller au Presidial de Riom , mort âgé de 83. ans en 1694. Ce Magistrat avoit beaucoup contribué à la composition des doctes écrits du P. Sirmond , Confesseur de Louis XIII. dont Mr l'Abbé Faydit avoit l'honneur d'estre petit-neveu. Tous les Faydit descendent de Faydit Damoi-

seau de Jurgals dans le Vicomté de Turenne, & frere du fameux Jurisconsulte Faydit. Ils vivoient au commencement du 14. siecle. Il y a eu un Cardinal Faydit qu'on croit de cette famille.

M^{re} Jean Doujat Doyen du Parlement, est mort âgé de 89. ans & demy, regretté universellement de tous ses Confreres. Il avoit esté reçu Conseiller au Parlement le 30. Aoust 1647. & il a exercé cette Charge un peu plus de 63. ans puisqu'il est mort le 18. Janvier de cette année (1710.)

D ij

44 MERCURE

Il estoit d'une ancienne famille connue dans le Parlement depuis deux ou trois siècles. Elle produisit dans le commencement du dernier siècle un celebre Professeur de Jurisprudence, dont le nom est aujourd'huy devenu celebre parmy tous les Jurisconsultes. Il y a aujourd'huy deux branches de la famille des Doujats. Celui qui vient de mourir estoit Chef de la premiere. Il laisse un fils Maistre des Requestes, depuis l'année 1701. c'est Mre Jean Charles Doujat, cy-devant Intendant de Bor-

GALANT 45

deaux & aujourd'huy de Poitiers. Le Chef de la seconde branche est Mre Joseph-Joachim - François Doujat , reçu Conseiller au Chastelet en 1697. & frere de Dame N. . . Doujat épouse de Jean François le Boindre , sixième Conseiller de la premiere Chambre des Enquestes , & reçu dans le Parlement en 1689. Mr Doujat leur pere , estoit Contrôleur General de la Maison du Roy. La famille de Mrs Doujat , est sortie par les femmes de celles des Longüeil , de Maisons , & de Nicolai.

46 MERCURE

Celle de Fieubet Launac ,
tient aussi par une alliance à
celle de Doujat.

Mre Jean le Nain , Sous-
Doyen du Parlement , est de-
venu par cette mort Doyen
du même Corps ; il est beau-
frere de Mre Paul Portail,
septième Conseiller de la
Grand'Chambre , & pere de
feu Mr le Nain , premier Avo-
cat General du Parlement ,
mort depuis quelques mois.
Mr le Nain fut reçu dans le
Parlement le deuxième de Juin
l'an 1655. il est frere de feu
Mr de Tillemont , Auteur

de l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles de l'Eglise, écrite avec tant de methode & de netteté, & frere du Pere le Nain Sous-prieur de l'Abbaye de la Trappe. La famille de Mrs le Nain, est dans une grande consideration dans le Parlement depuis plus de trois siècles. Elle a toujours eu pour Chefs d'illustres Magistrats, qui se sont distinguez par leur zele pour la Patrie, & par une probité & une droiture dignes des premiers temps dans l'administration de la Justice.

Mrs Gaspard Brayer, Sous-

48 MERCURE

Doyen de la troisiéme Chambre des Enquestes , est monté à la grande-Chambre par le mouvement qu'a fait la mort du Doyen. Il y a un peu plus de trente-cinq ans qu'il est Conseiller , y ayant esté reçu le 4. Janvier de l'année 1675. Mr Brayer est tres-estimé dans le Parlement ; le succès qu'il a eu dans la conduite de plusieurs affaires d'une difficile discussion , luy a attiré une grande réputation dans cet illustre Corps. Il a environ soixante ans.

Dame Elisabeth de Hantecourt ,

court, veuve de M^{re} Estienne le Tonnellier, Conseiller du Roy & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, est morte âgée de 78. ans, dans de grands sentimens de pieté, & dans l'exercice des vertus qu'elle a pratiquées durant le cours d'une longue vie. Sa charité & son amour pour les Pauvres sont les vertus qui l'ont le plus distinguée. On luy connoissoit un si grand zele pour leur soulagement; & un si grand fond de lumieres sur tout ce qui pouvoit contribuer à adoucir leurs maux, qu'on l'a continuée

Mars 1710.

E

50 MERCURE .

presque pendant toute sa vie Dame de la Charité de sa Paroisse, parce qu'on estoit persuadé que les interets des Pauvres ne pouvoient estre en de meilleures mains. L'inclination qu'elle a marquée toute sa vie pour eux , l'avoit liée depuis plusieurs années avec M^e Trudaine mere de M^e Voisin & de M^e l'Intendante de Lyon , & ces deux illustres Amies piquées d'une sainte émulation s'excitoient continuellement aux emplois de charité. Enfin le soulagement des Pauvres & la pratique des vertus propres aux

Veuves chrestiennes , estoit le
fondement de leur liaison. M^e
le Tonnellier estoit proche pa-
rente de M^r de Hantecourt,
Chancelier de l'Université de
Paris & Curé de Saint Estienne
du Mont , l'un des plus dignes
sujets de la Congregation de
Sainte Geneviève. La famille de
Mrs de Hantecourt est fort an-
cienne dans le Parlement. M^e
le Tonnellier laisse trois fils.
L'aîné est Pierre Estienne le
Tonnellier , Seigneur de Char-
maux , Conseiller au grand
Conseil , où il fut reçu en l'an-
née 1691. Il est du Semestre

E ij

§2 MERCURE

d'Eté. Il a beaucoup de mérite & il a acquis une solide réputation dans l'exercice de sa Charge. Il fit autrefois le voyage d'Italie avec Mr Trudaine Intendant de Lyon , M^r Trudaine & M^c le Tonnellier ayant voulu que leurs enfans qui avoient toujours esté fort unis , ne se séparassent point dans ce voyage. Ces deux Magistrats reçurent de grands honneurs de plusieurs personnes de distinction des principales Villes d'Italie. Le second fils de M^c le Tonnellier est M^r le Tonnellier Docteur de Sor-

bonne, Chanoine Regulier de l'Ordre de Saint Augustin & Prieur de l'Abbaye de S. Victor pour la troisieme fois. C'est un homme d'un grand merite, & qui est estimé dans sa Congregation; le troisieme est Dom Pascal le Tonnellier Chartreux de Paris, Religieux connu par ses talens, & sur tout par la connoissance des Langues. M^{rs} le Tonnelier sont de la même Maison que M^{rs} de Breteuil. Il y a eu un Contrôleur general des Finances de leur maison. Ils sont parens de M^{rs} Charpentier dont je

E iij

54 MERCURE

vous ay souvent parlé.

M^{re} N. d'Agoult , Seigneur de Chanouffe , est mort dans ses terres en Dauphiné. Il estoit issu de François d'Agoult , Seigneur de Montia y & de Chanouffe , & de Françoise de Virieu , d'une Maison qui a donné des Ambassadeurs à la France. Cette Dame estoit fille de François de Virieu , Seigneur de Puppeties , & de Gaspar de Prunier Saint André , famille dont estoit feu M^r de Saint André Ambassadeur à Venise & premier President au Parlement de Grenoble. Bar-

thelemy d'Agoult, second fils de François d'Agoult, & de Jamonne de Revilafé, a formé cette branche de l'illustre Maison d'Agoult dans le penultième siècle. Il épousa Françoise de Remusac de qui vint François d'Agoult époux d'Anne d'Autanne pere d'Antoine, qui de Claire de Morges a eu le pere de feu Mr le Comte de Chanouffe. On prétend que le chef de l'illustre Maison d'Agoult fut un Agoult du Loup, provenu des amours du Prince de Goulnaud & de la Princesse de Pomeranie, &

E iiiij

56 MERURE

qu'ayant esté exposé, il fut nourri par une Louve, & qu'en suite Henry II. Empereur fit ce Seigneur Maréchal de l'Empire & luy infeoda la Terre de Sault, qui est entrée dans la Maison de Crequy par Chrestienne d'Aguerre, qui après avoir perdu Antoine Duc de Crequy son mary, épousa François-Louis d'Agoult, Comte de Sault, Chevalier des Ordres du Roy, dont elle eut cette Terre pour ses droits, qu'elle laissa à M^r le Maréchal de Lefdiguieres son fils du premier lit. La Maison de Simianes d'aujourd-

d'huy est une branche de celle d'Agoult, une des plus illustres & des plus anciennes du Royaume.

Le nombre des personnes dont je vous apprens tous les mois la mort est si grand, quoyque je ne vous parle que des personnes distinguées par leur naissances, par leur sçavoir, par leur emplois, ou par quelque autres qualitez remarquables, qu'on a lieu de croire que je devrois vous parler encore d'un plus grand nombre. En effet plus on considere la construction du corps des

58 MERCURE

hommes , plus on voit qu'il n'y a point de moment où le dérangement de l'une du grand nombre des parties dont il est composé , les peut faire mourir subitement , ce qui arrive tous les jours même aux personnes qui paroissent se porter le mieux. Voila ce qui regarde leur mort qui est toujours certaine , puisque leur vie tient à si peu de chose sans compter les différentes maladies qui triomphent avec plus ou moins de temps des plus robustes , & de ceux dont la santé paroît la mieux établie.

A l'égard de leur entrée dans le monde , elle paroît plus certaine. Les femmes portent généralement neuf mois leur enfant dans leur sein ; c'est le terme fixé , à moins qu'il n'arrive quelques accidens avant la fin de ces neuf mois qui fassent mourir ces enfans dans le corps de leur mere , & quelques fois même la mere & l'enfant ; mais il arrive souvent des choses qui semblent changer l'ordre de ce qui a esté résolu de toute éternité ; & l'on voit des enfans venir avec autant de peine au

60 MERCURE

monde que les hommes en sortent facilement , & après avoir demeuré dans le sein de leur mere même pendant plusieurs années , comme vous verrez dans un fort grand nombre d'exemples tres-curieux , & qui sont rapportez dans la fin de la Lettre que vous allez lire ; elle est de Mr de Forges Medecin , à Argentan , en Normandie , dattée du 17^e Decembre dernier. Cette Lettre à laquelle je ne changeray rien , vous paroitra remplie de faits curieux & singuliers.

Tous les Etres vivans souhaitent naturellement la conservation de leur espece ; il y en a peu qui n'aiment à accomplir le Commandement que Dieu leur fit après les avoir créés , Crescite & multiplicamini. (Genes. ch. 1.) l'homme comme le plus parfait des animaux , ajoute au penchant naturel qui luy est commun avec eux , la raison dont Dieu le favorisa , pour conserver la plus noble creature , & l'Ouvrage le plus parfait qui soit sorti des des mains du Createur.

Il faut en effet que cette raison , & ce penchant donné par la

62 MERCURE

nature , ayent un grand empire sur luy , & specialement sur la femme , pour leur faire preferer le plaisir de se conserver dans leurs descendans , à la peine que Dieu attacha à cette conservation après que leur désobéissance eut mérité sa haine , multiplicabo æumnas tuas...in dolore paries filios (Genes. Ch. 3.) nous voyons cependant que malgré les douleurs & les incommoditez qui accompagnent inseparablement la multiplication de l'espece ; la plus grande partie des femmes méprise genereusement les perils qui la suivent , pour

transmettre avec une heroïque assurance à leurs descendans , la vie qu'elles doivent à l'intrepidité de leurs meres ; plus malheureuses que les femelles des autres animaux elles sont sujètes à mille incommoditez dont les autres sont exemptes ; expiant par là les suites funestes du peché de leur premiere ayeule. La seule nature délivre celles-là du pesant fardeau qu'elles portent dans leurs flancs , celles-cy ont besoin du secours de l'Art & du ministere emprunté des Sages-femmes : aussi-tost que les brutes ont produit leur fruit , le lien qui les

64 MERCURE

contenoit retourne en son premier estat ; les femmes s'apperçoivent après leur accouchement qu'elles sont plus infirmes que les brutes , & qu'elles ont besoin des purgations qui purifient leur sang , & qui les déchargent de toutes les impuretez qu'elles ont amassées pendant leur grossesse.

Le fruit des brutes est à peine sorti de la prison où il estoit enfermé pendant le temps destiné à la perfection de ses organes , que son instinct luy fait trouver le lieu où est l'aliment destiné à sa conservation & à son accroissement ; le fruit des femmes reste

dans l'inaction & dépourveu des connoissances & des forces nécessaires pour trouver luy-même la nourriture dont il a besoin, attend qu'une main étrangere luy prête son secours, pour luy faciliter les moyens de succer le lait qui doit luy servir d'aliment.

Vous diriez même que la nature plus soigneuse de conserver le fœtus des brutes que celui des femmes, a pris un soin particulier de leur fournir ce qui est nécessaire pour les deffendre des injures des corps étrangers ; elle enveloppe le fruit des premières dans trois membranes, & n'en a donné que deux.

Mais 1710.

F

66 MERCURE

pour couvrir le fruit des secondes ; mais pour faire mieux voir la preference que la nature a donnée aux femelles des brutes , examinons le temps qu'elle a mesuré pour la portée de leurs fruits , & pour la grosseffe des femmes.

Elle a établi un terme fixe pour celles-là , en sorte qu'elles se délivrent necessairement de leurs petits dans le moment qu'elle leur a limité , & qu'on ne les voit jamais passer les bornes qu'elle leur a prescrites ; ainsi on voit que la Colombe employe vingt jours & la femelle du Lapin vingt-cinq avant que de donner le jour à leurs

*petits; la fument produit son Pou-
lain après onze mois, & l'Ele-
phant après deux ans; on ne voit
point de changement dans ces pro-
ductions, une regle constante &
invariable les conduit; une main
exempte de dérèglement les gou-
verne; les femmes dans un estat
plus fâcheux que les brutes, igno-
rent le terme qui doit finir leur
grossesse; & vivant dans une af-
fligante incertitude, ne connois-
sent point le temps de leur déli-
vrance; les unes agréablement
surprises le trouvent au bout de
sept mois, ordinairement de neuf;
les autres attendant plus long-*

Fij

68 MERCURE

temps le moment perilleux , passent quelquefois le dixième , l'onzième & quelquefois le quatorzième mois , avant que de donner le jour à la creature qu'elles portent.

Qu'on ne m'oppose point la ridicule objection que quelques-uns font , que les femmes ignorant le moment de leur conception , se trompent dans le calcul qu'elles font du temps de leur grossesse , qu'ainsi elles croient quelquefois estre grosses de huit mois , lorsqu'elles ne le sont que de quatre , que l'on ne doit donc point s'étonner si elles assurent quelquefois estre grosses de treize ou quatorze mois ,

MERCURE 69

quoy qu'elles ne le soient que de neuf.

On voit des femmes d'une vertu austere qui estant demeurées grosses lors du décès de leurs époux, ont resté quatorze ou quinze mois après sans accoucher ; les Auteurs sont pleins d'exemples semblables, mais sans aller feuilleter leurs livres pour les trouver ; en voicy un arrivé depuis quinze jours ; c'est ce qui donne occasion aux reflexions presentes.

Au mois d'Aoust 1708. la femme d'un Artisan de cette Ville, qui avoit eu déjà plusieurs enfans, s'apperçut des accidens qui avoient

70 MERCURE

accompagné ses premières grossesses, les dégoûts, les nauzées, la suppression des incommoditez ordinaires au sexe; mais sur tout l'enflure & la douleur des mamelles ne luy laisserent aucunement douter qu'elle ne fût grosse, mais elle en fut certainement assurée quelques mois après, puisqu'elle sentit remuer son enfant; elle attendit donc avec la patience requise dans le cas le temps dans lequel elle devoit accoucher; ce devoit estre vers la fin du mois d'Avril 1709. Ce terme estant venu elle avoit préparé tout ce qui estoit nécessaire pour recevoir son enfant;

mais son heure n'estoit pas venue; elle soupira inutilement après sa liberation, un mois se passa, trois mois, cinq mois s'écoulerent sans qu'elle pût élargir son prisonnier; elle en fut extrêmement inquiète, & cela d'autant plus que son ventre n'estoit pas plus enflé au bout des quinze mois, qu'il avoit esté au septième. Au milieu des tristes réflexions qu'elle faisoit sur le déplorable estat dans lequel elle se trouvoit, elle fut surprise d'une fièvre putride continue au commencement de Novembre; elle manda Monsieur ancien Medecin

72 MERCURE

de cette Ville , homme aussi recommandable par sa vertu que par sa doctrine ; elle fit venir une Sage-femme avec ce Medecin ; deux jours après j'y fus appelé , ou ayant conféré avec nostre Ancien sur l'estat present de la maladie , nous la trouvâmes tres fâcheuse ; elle nous dit que depuis deux jours elle ne sentoit plus les mouvemens dont elle s'estoit apperçue depuis si longtemps ; les remedes dont nous nous servîmes n'ayant point empêché que les accidens de sa maladie n'augmentassent , elle mourut après avoir souffert des convulsions épouvantables.

Pressez

*Pressez d'une loüable curiosité
 Monsieur Et moy , nous la
 fîmes ouvrir le jour d'après ; nous
 trouvâmes un enfant mort tout
 entier , qui n'estoit pas plus grand
 que s'il n'eust eu que cinq mois ;
 il avoit la teste extraordinairement
 grosse par rapport aux autres par-
 ties de son corps ; le cordon n'avoit
 que huit ou dix poulces de long ,
 mais il en avoit plus d'un de gros-
 seur , le placenta estoit beaucoup
 plus petit qu'il n'auroit dû estre ;
 cet enfant avoit la teste en haut
 Et le visage tourné vers le dos
 de sa mere. Nous fîmes enco-
 re ouvrir quelques autres par-
 Mars 1710. G*

74 MERCURE

ties, nous trouvâmes dans le cœur de la mere un polype long comme la main, qui avoit un de ses bouts dans la veine cave, & l'autre dans le ventricule droit du cœur; satisfaits de ce que nous venions de voir, nous n'en visitâmes point davantage, & nous nous retirâmes.

Voilà sans doute un événement qui n'est pas inouï, mais qui ne laisse pas d'estre rare; quelques-uns élèvez dans les principes de la bonne physique, n'ont point de peine à le croire; d'autres moins instruits des bizarres fantaisies de la nature, ne sçauroient se persuader

d'un fait dont ils ne peuvent pénétrer la raison ; pour confirmer les premiers & pour détromper les seconds , voici comme je raisonne.

Pendant que le fœtus demeure dans le sein de sa mere , il y a un commerce reciproque entre elle & luy ; le chyle qu'elle fait circulant avec son sang , une partie de cette liqueur laiteuse se filtre par les glandes de la M.... dans le placenta , & y est reçue par les orifices des petites branches de la veine umbilicale qui s'y distribue ; de là elle est portée par cette même veine dans le foye du fœtus , où elle se jette dans la veine cave ascendan-

G ij

76 MERCURE

te qui luy sert de canal pour estre porté dans le ventricule droit du cœur , d'où elle passe par le trou botal dans le gauche ; pour estre ensuite distribuée par les arteres mammaires dans les glandes des mammelles ; trouvant là des pores proportionnez à son diametre , elle s'y filtre , tombe dans le bassin de la mamelle ; & est ensuite versée par le mamelon dans cette membrane que l'on appelle Amnios qui est son enveloppe immediate : c'est alors que devenue la propre nourriture du fœtus il la succe & l'avale , pour estre ensuite distribuée par les veines lactées les

glandes d'Azellius , le receptacle de Peket , les canaux thorachiques , la veine souclaviere gauche , la veine cave descendante & le ventricule droit du cœur , & circuler tout de nouveau pour devenir alors le sang & la nourriture de l'embryon , le residu est reporté au placenta par les arteres umbilicales.

C'est icy une opinion qui sans doute va soulever contre moy un grand nombre de Medecins & de Physiciens , qui ne manqueront pas de rejeter ce sentiment comme une nouveauté condamnable ; mais qu'ils se détrompent, ces Messieurs ;

G iij

78 MERCURE

plusieurs Medecins d'une autorité considerable , croyent que c'est là le mechainisme de la nature pour la nourriture & l'accroissement du fœtus ; en effet de quel usage seroient les mamelles des mâles si elles n'estoient destinées à celui-ci ? il est sûr que Dieu n'a fabriqué aucune partie du corps qui ne soit propre à quelque fonction particuliere ; il faut donc que les mamelles des mâles soient faites pour celle - cy , puisqu'elles ne sont point propres à d'autres ; j'ajoute à cette preuve icy une autre qui n'est pas moins convainquante , c'est que l'on trouve dans les mamelles des petits en-

fans qui naissent, une liqueur toute semblable à celle de l'amnios; on en trouve dans la bouche & dans l'estomach de ceux qui meurent qui a la même odeur, la même couleur & la même consistance; on doit donc conclure que c'est la même; or si cela est ainsi il faut nécessairement que les mamelles soient l'organe de cette filtration, puisqu'il n'y en a point d'autre par où ce suc nourricier puisse se couler & degoutter ensuite dans l'Amnios.

J'ay cru qu'il estoit nécessaire d'entrer dans ce détail pour expliquer avec plus de netteté & faire

G iiij

80. MERCURE

comprendre avec plus de facilité les raisons par lesquelles cet enfant est resté si longtemps enfermé dans le sein de sa mere.

La nutrition & l'augmentation se font de la même maniere dans les animaux , dans les vegetaux & dans les mineraux.

Dans ceux-cy une portion de la terre se trouvant fixée par quelques acides , une matiere à peu près de même nature conduite par l'air ou par l'eau se fiche dans les pores , les écarte , les étend , s'y incorpore & augmente son volume ; de là sont formez selon les differens degrez de la fermentation , les mé-

*aux, les mineraux, les pierres
precieuses, &c.*

*Dans les vegetaux une humi-
dité onctueuse chargée de quelques
sels, penetrant l'écorce de la racine
de la plante, se distribuë dans ses
fibres, s'y rarefie & sert à l'aug-
mentation de ses parties, celles qui
sont les plus subtiles estant vola-
tilisées par la chaleur du Soleil &
de la terre, montent avec rapi-
dité jusqu'au haut de la plante,
où estant ensuite fixées par le ni-
tre de l'air elles produisent les fleurs
& les fruits; celles qui ont moins
de subtilité nourrissent les bran-
ches, les fëuilles & les racines.*

82 MERCURE

Et les plus grossieres sont deslinées pour former l'écorce Et produire les mouffes.

Dans les animaux les parties les plus déliées de ce suc que l'on appelle Chyle , formé des alimens qu'ils ont avalez , passant dans la masse du sang circulent avec luy , jusqu'à ce qu'elles ayent trouvé des pores proportionnez à leur volume ; c'est alors que s'y engageant elles écartent les fibres du corps Et augmentent son diametre. Comme les alimens sont composez de parties differentes Et que les pores du corps ont aussi des configurations diverses , chacune de

ces petites molecules trouve où se placer , & ainsi toutes les parties du corps estant également partagées , doivent croître dans le même temps & avec la même proportion.

Les anciens Medecins ont cru que le fœtus ne se nourrissoit pas de la même maniere , dans les entrailles de sa mere que lorsqu'il a brisé sa prison ; quelques-uns le croyent encore aujourd'huy ; ils s'imaginent que la mere prepare assez les alimens qu'elle doit partager avec son enfant , pour que cette tendre creature puisse s'en accommoder , sans qu'ils ayent besoin

84 MERCURE

d'une digestion nouvelle ; mais nous avons fait voir qu'il digere encore le suc que sa mere luy transforme par la veine umbilicale , puisqu'on luy en trouve presque toujours la bouche & l'estomach pleins.

Quand une mere est bien nourrie , qu'elle vit d'alimens succulens , qu'elle jouit d'une santé proportionnée à l'estat de sa grossesse , que rien ne trouble le repos de sa vie , que la tranquillité regne dans son ame , qu'elle est unie à un époux jeune & plein de santé , on voit ordinairement naître son enfant dans le terme accoutumé, c'est-

à-dire dans neuf mois ; comme la digestion est parfaite, que le chyle est abondant & loüable, il est porté au fœtus dans une quantité suffisante, tous ses membres sont abreuvés de ce suc, la fermentation y est grande, par conséquent ses parties reçoivent une grande étendue, & comme un arbre planté dans une terre grasse & fertile croît avec promptitude & facilité, de même un enfant qui est dans le sein de sa mere, telle que je viens de la décrire doit dans le terme de neuf mois ou auparavant atteindre la perfection nécessaire pour sortir de son cachot.

86 MERCURE

Au contraire une femme qui compte ses jours par ses peines , qu'une affreuse multitude de douleurs accable , qui est jointe à un mary foible & languissant , qui est dans une disette universelle des choses même nécessaires à la vie , ne digere qu'avec peine le peu d'alimens qu'elle avale ; son chyle crud & visqueux passe dans la masse du sang , y excite une fermentation dereglée , est quelquefois même trop grossier pour passer par les pores étroits du placenta ; devons-nous donc nous étonner si le fruit qui est attaché à cet arbre ne meurt point ? devons-nous estre

surpris si les membres de cette petite creature infortunée dès les premiers instans de sa vie, ne croissent point & ne parviennent point à la force nécessaire pour rompre leurs liens ? comme le suc qui doit les nourrir pêche par sa quantité mediocre & par sa mauvaise qualité, pourquoy admirer le retardement qui en provient ? pourquoy douter qu'un tel fœtus ne puisse demeurer douze, quinze, vingt mois & même plus longtemps dans les entrailles de sa mere ?

N'est pas ce qui est arrivé à la femme dont il s'agit, reduite depuis plus de deux ans dans une

83 MERCURE

*pauvreté honteuse , elle n'a vécu
que pour souffrir ; les alimens les
plus nécessaires pour la conserva-
tion de sa vie luy ont manqué ;
il a fallu travailler pour les ga-
gner , à peine avoit elle un lit
pour se délasser des fatigues du
travail , sujette en mesme temps
à la peine que Dieu imposa à
l'homme pour le punir de la com-
plaisance qu'il eut pour sa femme,
in sudore vultus tui vesceris
pane , (Genes. ch. 3.) & sujette
en mesme temps à la douleur que
Dieu attacha à la grossesse pour
punir la femme de sa contescen-
dance aux fourberies du serpent ,*

Cum dolore paries filios ,
 (Genes. ch. 3.) elle réunissoit
 en elle seule les peines deües aux
 deux sexes , & passoit ainsi ses
 jours dans la misere & dans
 l'affliction ; qu'elle difficulté y a-
 t-il donc à comprendre , pourquoy
 cette femme ne mettoit point au
 monde le fruit qu'elle portoit de-
 puis quinze mois ; ne voit on pas
 que la mere ayant à peine dequoy
 se soutenir ne pouvoit pas com-
 muniquer à son enfant une grande
 quantité de nourriture ; ne voit on
 pas que les esprits de la mere
 estant débiles & sans forces ,
 ceux de l'enfant estoient incapa-

Mars 1710. H

90 MERCURE

bles d'étendre ses fibres & de faire fermenter ses liqueurs ? ne voit-on pas que le peu de suc nourricier que cet embryon recevoit de sa mere, estant crasse & grossier, ne pouvoit pas penetrer jusqu'aux extremittez de ses parties ? le polype que la mere avoit dans le cœur, est une preuve que ses liqueurs estoient tres-épaisses ; celles de l'enfant ne pouvoient donc estre bien animez ? les esprits qui en estoient formez ne pouvoient donc estre que foibles & énervez ? il ne pouvoit donc pas avoir assez de force pour briser ses chaînes, pour déchirer les membranes qui l'enveloipoient,

GALANT 91

ny pour ouvrir la barriere qui s'opposoit à sa sortie ?

Voilà ce me semble des raisons capables de détromper ceux qui sont dans l'erreur, & de leur faire voir qu'une femme peut estre grosse plus de neuf mois, & qu'il n'y à pas tant lieu de s'estonner quand elle passe le quinzième ; mais afin que rien ne manque aux preuves que j'ay apportées icy j'y ajoute l'autorité & l'experience.

Hippocrate dans son livre de septimestri partu, dit qu'il faut en croire les femmes sur leur parole, & qu'il faut ajouter foy à ce qu'elles disent touchant

H ij

92 MERCURE

l'estat de leur grossesse , parce que , dit cet Auteur , on à beau raisonner sur l'estat où elles sont alors , ce qu'elles sentent les persuade bien mieux que tout ce qu'on pourroit leur dire.

Aristote au liv. 7. de l'Histoire des Animaux , chap. 4. dit que tous les animaux ont un terme certain pour leur naissance , que l'homme seul n'en à point.

Pline dit la même chose. Harvée dans la page 358^e de son Ouvrage , de exercitatione de partu , dit qu'une femme de son Pays fut grosse pendant plus de seize mois. Maynard lib. 4.

décisionum , dit que la femme du sieur Tardet , accoucha d'un fils à la fin du douzième mois , & d'une fille à la fin du seizième ; le même Auteur dans le même livre , dit que la femme de Tibere fille de Scipion , accoucha de son premier enfant après douze mois. Thionneau , Medecin de Tours rapporte l'Histoire d'un enfant que sa mere porta vingt trois mois. Aventinus dit que la femme d'un Duc des Vandales qui fut grosse pendant deux ans , accoucha d'un enfant qui marchoit & qui parloit ; je doute de cecy , car quel langage auroit parlé un enfant

94 MERCURE

qui n'en avoit jamais entendu aucuns. Mercurial dit qu'une femme qui avoit esté mariée deux fois pendant seize ans, sans avoir eu d'enfants épousa un troisiéme mary dont elle en eut un qu'elle porta quatre ans & qui vécut.

Je pourrois encore ajouter à ces autoritez, celles de plusieurs Auteurs, comme de Skenkius, de Deusingajus, &c.

Nous avons dans nostre Pays assez d'exemples semblables, entr'autres celui d'une femme de qualité proche de Falezze, d'une de Caën, d'une d'Auney, ainsi la raison, l'autorité, & l'expérience

*confirmant le fait dont il s'agit ,
on ne peut nier qu'il ne soit possi-
ble , & par consequent c'est sans
fondement que plusieurs ont revo-
qué en doute celui dont il s'agit
aujourd'huy.*

**L'Article suivant ne vous
paroistra pas moins curieux
que celui que vous venez de
lire.**

**Le merite de Mr Rigaud
Peintre du Roy est trop con-
nu en France , pour ne pas
s'interesser à sa gloire. Sa pa-
trie vient de faire pour luy ce
que firent les Ephesiens pour**

96 MERCURE

le fameux Apelles. Ceux-cy charmez du merite de ce *Prince des Peintres* , luy donnerent droit de Bourgeoisie dans leur Ville, dont Strabon & Lucien, disent qu'il estoit natif ; & M^{rs} de Perpignan , ont admis Mr Rigaud leur compatriote dans le nombre de leurs Bourgeois Nobles. Apelles faisoit honneur à sa patrie par ses Ouvrages ; mais ce qui éleva le plus sa gloire , fut le choix que le Grand Alexandre fit de luy , préferablement à tout autre pour faire son Portrait ; en quel honneur Mr Rigaud n'a-t-il

t-il pas fait jusqu'à present à sa patrie par tout ce qui est sorti de son Pinceau ? mais sur tout par ce grand & excellent Portrait qu'il a fait du plus Grand des Rois , & que l'on voit tous les jours avec autant d'admiration que de plaisir dans les Appartements de Versailles ; sans parler de celuy qu'il fit du Roy d'Espagne avant que ce Prince sortit de France , pour aller prendre possession de ses Etats , & auquel tout le monde convint qu'il ne manquoit que la parole.

Mars 1710.

I

98 MERCURE

Le droit qu'à la Ville de Perpignan de créer des Bourgeois Nobles, est un des plus beaux, qu'une Ville puisse avoir. Nous n'en avons aucun exemple en France, & je ne sçay que la Ville de Barcelonne à qui ce Privilege soit commun.

Tous les ans le 16. Juin, les cinq Consuls s'assemblent à Perpignan, avec ceux des Bourgeois Nobles qui sont alors dans la Ville, qui ont esté premiers ou seconds Consuls, & ce Conseil qui doit estre au moins de quatorze



GALANT



personnes , a le pouvoir
jour - là seulement d'annoblit
quelques personnes en les
admettant dans le Corps des
Bourgeois Nobles de la Ville.

Ce Privilege est tres-ancien.
On le trouve établi avant le
regne de Jacques I I. Roy
d'Arragon qui monta sur le
Trône en 1291. Ils en jouis-
soient sous Pierre IV. dans
le 14. siecle , sous Alfonse V.
dont il y a deux Actes fort
avantageux pour les Bour-
geois de Perpignan , l'un du
17. Janvier 1436. & l'autre
du 20. Mars 1448. le Roy

I ij

100 MERCURE

d'Arragon , & de Castille ,
Ferdinand V. confirma ce
privilege le 31. Aoust 1510.
& le Roy Phippe II. en 1585.
& le 13. Juillet 1599. Dans
ce dernier Acte de confirma-
tion ce Prince dit que les
Bourgeois de Perpignan qui
seront immatriculez sur les
Registres de la Ville , & leurs
descendans en ligne masculine,
à perpetuité, jouïront de tous
les Privileges , libertez , fran-
chises , immunitéz , faveurs &
Prerogatives des Nobles, com-
me s'ils avoient esté armez
Chevaliers par le Roy luy-mê.

GALANT TOI

me : qu'ils pourront porter le titre de *Cavallers*, sans qu'ils soient obligez pour cet effet à servir dans les Armées. Aussi sont-ils de la Jurisdiction du Viguier de Roussillon de même que les Gentilshommes : ils peuvent timbrer l'écusson de leurs Armoiries, ils portent toujours l'épée de quelque profession qu'ils soient : ils estoient reçus de même que les Gentilshommes aux Jouxtes & Tournois du temps que l'on en faisoit : enfin ils sont admis dans les Ordres de Chevalerie, & en particulier dans celuy de Mal-

I iij

102 MERCURE

te, & leurs preuves y sont reçues. C'est dequoy il y a plusieurs exemples : Un des plus celebres est du seizième siecle, en la personne de François Castelle Bourgeois de Perpignan, qui fut Commandeur d'Esplugé de Francoli ; & Prieur de Catalogne. Cependant quelque ancienneté que l'on ait de Bourgeoisie, fût-elle de deux ou trois cens années, on reste toujours dans le Corps des Bourgeois Nobles sans entrer dans celui des Gentilshommes, à moins que le Roy ne donne des Lettres particulieres.

Ces Privileges ont esté confirmez non - seulement par le Roy Loy Louis XIII. lorsqu'il fit la conquête de Perpignan , mais encore par le Roy Louis le Grand , ainsi qu'il paroist par plusieurs Arrests du Conseil , qui ont exempté Mrs de Perpignan de toute recherche de Noblesse : Sa Majesté leur ayant même donné le titre de *Bourgeois Nobles* , au lieu qu'on ne les appelloit auparavant que *Bourgeois* , ou *Honorables Bourgeois* , *Burges Honrats*.

Pour estre admis dans ce Corps , il faut avoir au moins

I iij

104 MERCURE

les deux tiers des voix ; c'est-à-dire dix, si il n'y a que quatorze Votans. Mr Rigaud les a eües routes & avec de grands applaudissemens. Deux autres, l'un Avocat, l'autre Capitaine d'Infanterie, ont esté reçus après luy.

Autrefois il n'y avoit à Perpignan que trois Consuls, & pour lors un Bourgeois estoit toujours le premier. En 1601. les Gentilshommes furent admis dans le Consulat, ce qui produisit un quatrième Consul ; & pour lors il fut réglé que les places de premier & se-

cond Consul rouleroit entre ces deux Corps ; en sorte qu'une année un Gentilhomme seroit premier Consul & un Bourgeois seroit le second, & que l'année suivante un Bourgeois seroit le premier & un Gentilhomme le second. On change de Consuls tous les ans : mais ce qu'il y a de particulier est que dans l'année où un Gentilhomme est à la teste du Consulat , le Corps des Bourgeois Nobles a la droite dans les Assemblées de Ville sur le Corps des Gentilshommes , & lorsqu'un Bourgeois Noble occu-

106 MERCURE

pe cette premiere place , le Corps des Gentilshommes prend la droite. Les trois & quatre Consuls sont toujours du Corps de ce que l'on nomme à Perpignan les *Mercaders* ; & en 1622. on créa un cinquième Consul pour le Corps des *Artistes*.

Enfin ce qu'il y a de remarquable dans le privilege qu'à la Ville de Perpignan de créer des Nobles , est que le Consulat n'y annoblit point , comme il fait à Toulouse & à Lyon ; ainsi les trois , quatre & cinq Consuls qui ont voix à cet-

te création, & qui ne sont jamais du Corps des Nobles, donnent aux autres par leurs suffrages ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes.

Je passe à un Article qui doit vous paroître fort curieux.

Je vous ay déjà parlé plusieurs fois d'une dispute qu'il y avoit entre M^r Colin Pasteur de Nostre-Dame dans la Ville de Namur, & le P. Hevrart Recollet de la même Ville, sur l'obligation d'assister à la Messe de Paroisse. Cette dispute paroissoit terminée ou pres-

108 MERCURE

que assoupie , mais elle s'est réveillée depuis peu par des Thèses soutenues sous le Pere Hevrat Lecteur en Theologie de son Ordre ; il a soutenu avec beaucoup de vivacité , que les Ordres Mendians sont établis pour suppléer au défaut à la Predication & à la conduite des ames ; & qu'ils sont comme les Aides & les Provicaires des Curez. Qu'ainsi ils peuvent en remplir toutes les fonctions & que les fidelles qui s'adressent à eux soit pour la Confession , soit pour entendre la Messe , remplissent sur cela leur

obligation. M^r Colin obligé de paroître sur les rangs encore une fois, vient de publier un écrit pour soutenir les droits des Curez. Il avouë d'abord que les Religieux Mendians sont tres utiles à l'Eglise, lors qu'ils demeurent dans les bornes de leur Institution. *Nous sommes*, fait-il dire à S. Bonaventure, *comme ces pauvres qui ramassent les épics & les raisins que les moissonneurs laissent échapper; c'est à dire les ames pour qui les Pasteurs, à qui il appartient de les conduire ne suffisent pas. Les Ordres Mendians, luy fait-il dire*

BIO MERCUR

encore, sont établis pour suppléer au défaut du Clergé dans la Prédication & dans la conduite des ames, sans diminuer en rien les droits du Clergé. Enfin M^r Colin appuye beaucoup un passage du Concile de Trente que l'Evêque avertisse soigneusement le Peuple que chacun est obligé d'aller entendre la parole de Dieu dans sa Paroisse, lorsque cela se peut faire commodement. La plus grande partie de l'ouvrage de M^r Colin roule sur le sens naturel de ce passage. Cette dispute qui se fait dans tous les termes de l'honnesteté donne

GALANT III

lieu à de sçavans écrits & à de curieuses recherches.

Le Chapitre de Liege a conféré la dignité de Prevost de S. Paul à M^r le Comte de Berlo, Evêque de Namur. Elle vacquoit par la promotion de M^r le Baron de Selis à la dignité de grand Doyen de Liege. Ce Comte est d'une tres-grande Maison originaire des Pays-bas, où elle estoit déjà connue dans le temps que cette Principauté avoit ses Souverains particuliers. Ce Prelat estoit proche parent de Mr le Prince de Wirtemberg Colonel d'un

112 MERCURE

Regiment Suedois , & cousin du Róy de Suede ; & qui vient de mourir à Dubno d'une fièvre chaude , âgé seulement de vingt ans. La Maison de Berlo est aussi alliée à celles de Rupelmonde , de Spinola , de Horne , de Wassanaert , & de Brandebourg Bergopzom. Elle a donné à l'Empire plusieurs Generaux d'Armée , de grands & fameux Capitaines , & d'habiles Ministres aux Empereurs d'Allemagne. Elle a aussi donné à l'Eglise d'excellens sujets , des Evêques & d'habiles & zelcz défenseurs de la veritable Reli-

gion. Ce fut par les vives sollicitations de l'un d'eux que les Peres Crombach & Papebroch Jesuites , entreprirent la belle Dissertation sur le transport qu'ils prétendent avoir esté fait des corps de S. Gervais & de S. Prothais, de Milan à Brisack. C'est à Mr de Berlo , qui vient d'estre élu grand Doyen de Liege , qu'on est redevable de plusieurs ouvrages qui n'auroient jamais vû le jour s'il n'avoit encouragé les Auteurs par ses bienfaits. Il a engagé depuis peu Mr Nilant sçavant Hollandois , a publier

Mars 1710.

K

114 MERCURE

son Recüeil de Fables en Prose, qui a eu un fort grand succès, & il y a beaucoup d'autres ouvrages d'une grande utilité pour les Sçavans, desquels nous aurons l'unique obligation à ce Prelat zélé pour la perfection des Sciences, lorsqu'ils paroîtront. Mr de Berlo fut nommé à l'Evêché de Namur par le feu Roy d'Espagne Charles II. qui avoit marqué pour luy en différentes occasions une tres-grande considération, la conduite de ce Prelat pendant son séjour à la Cour d'Espagne & avant qu'il

fut élevé à l'Episcopat luy ayant toujours attiré beaucoup d'estime. Il est grand Theologien , & sur tout versé dans la connoissance des Langues.

Vous sçavez , que suivant un usage tres-ancien , on expose tous les ans à Paris le S. Sacrement pendant les trois derniers jours du Carnaval , afin que pendant que les débauches de la saison y regnent , on fasse de continuelles Prieres pour arrester la colere de Dieu ; c'est ce qui vient apparemment de donner lieu à Mr Perrichon , un des plus confi-

K ij

116 **MERURE**

derables Citoyens de Lyon ; d'y faire une Fondation dans l'Hôpital de la Charité , qui fera beaucoup d'honneur à sa Memoire. Il luy a donné un fond pour faire chanter tous les ans pendant les trois jours du Carnaval , une grande Messe avec Diacre , & Sous-Diacre , & qui doit estre précédée par une Priere en forme de Sermon le matin. Il doit y avoir l'après-dînée les Vespres en Musique ; il y aura aussi Salut , & le Sermon qui sera toujours fait par les plus habiles Predicateurs. Les trois

GALANT 117

predicateurs qui ont ouvert cette année la Fondation , sont le Pere Epiphane de Lyon, Provincial des Recolets , qui fit l'Eloge en Chaire de Mr Perrichon , qui fut fort applaudi ; Mr Brunet , Chanoine Regulier de Saint Augustin de la Congregation de Saint Ruf , qui prêche le Carême à Sainte Croix , & le Pere Lombard Jesuite.

Je vous manday le mois passé la mort de Mr Fléchier Evêque de Nîmes , seulement pour vous l'annoncer & vous marquer que je vous en parlerois.

118 MERCURE

plus amplement. Je tiens ma parole ; mais je ne vous en apprendray rien qui ne soit beaucoup au - dessous de ce qu'on pourroit dire d'un Prelat si generalement estimé.

Vous sçavez que l'esprit de Mr Fléchier a brillé de si bonne heure par des ouvrages de toutes les sortes de caracteres qui font distinguer l'esprit des hommes , que Mrs de l'Academie Françoise eurent à peine connu l'étendue de son vaste genie , & remarqué la pureté de la Langue qui se trouvoit dans tous ses ouvrages , qu'il

fut choisi pour estre un des Membres de ce sçavant Corps; il n'estoit pas encore élevé à l'Episcopat. Quand il s'est agi de parler en Orateur, jamais personne n'a porté plus loin que luy l'Art Oratoire, & lors qu'il s'est agi de Vers; ceux qu'il a faits ont toujours paru si justes & de si bon goust qu'ils ont esté generalement estimez. Aussi a-t-il toujours passé pour un homme universel. On a toujours remarqué dans sa Prose, un parfait caractere d'éloquence, & formé sur les meilleurs modeles des anciens

120 MERCURE

Romains quand il a parlé leur Langue , & la même chose a paru lorsqu'il a parlé la nôtre. Il a fait des Odes , & des Poëmes qui ont fait beaucoup d'honneur à la France , & en cela , il a imité les grands Prelats des premiers siècles de l'Eglise , qui regardoient cette maniere d'écrire en Vers , sur des sujets utiles ou chrestiens , & entr'autres Saint Paulin , Saint Prosper , & Saint Gregoire de Nazianze , non comme un vain amusement ; mais comme une sainte & louable occupation , & ces grands Evêques

ques des premiers temps ne
 laissoient pas d'estre fort bons
 Orateurs , quoy qu'ils fussent
 fort bons Poëtes ; plusieurs de
 ces Prelats, ont comme Mr l'E-
 vêque de Nismes, composé des
 Histoires , des Oraisons fune-
 bres & des Sermons qu'ils ont
 laissez à la posterité. Il a fait l'hi-
 stoire du Cardinal Commen-
 don , qui est écrite avec une
 grande pureté de langage; celle
 de l'Empereur Theodose qu'il
 a faite par ordre du Roy pour
 l'instruction de Monseigneur
 le Dauphin, & la Vie du Car-
 dinal Ximenès, que les Espa-

Mars 1710.

L

gnols ont Traduite en leur Langue. Tous ces Ouvrages sont des temoignages authentiques & éternels de sa grande habileté dans l'Art de bien écrire & de bien parler ; mais ses Oraisons funebres l'ont immortalisé en immortalisant ceux pour qui elles ont esté faites. La Morale de Jesus-Christ , y regne par tout ; ainsi au lieu que la plupart des Oraisons funebres n'ont souvent esté que des Eloges de ceux pour qui elles ont esté composées, les siennes ont toujours confondu la vanité du

siècle & fait triompher en même temps l'humilité chrestienne, & elles ont toujours esté des Chef d'œuvres d'une Eloquence qui a toujours tout rapporté à Dieu, & qui n'a rien eu de profane. Comme on n'a pû les entendre sans transport, on ne peut les lire sans en estre touché. Ainsi elles n'édifient pas moins qu'elles surprennent, & ceux qui aiment les vertus chrestiennes, sont charmez de les voir triompher dans des Discours où l'on n'a souvent vû regner que les vertus civiles & morales, politiques ou guerrieres.

124 **MERCURE**

Quant à ses Sermons, soit qu'il y ait fait des Eloges des Saints, soit qu'il y ait instruit familièrement les peuples, ou qu'il y ait parlé d'une manière plus relevée aux Testes couronnées, on en a toujours esté également charmé. On les a toujours admirez quand même on les a vûs dépouillez de l'action qui les animoit si noblement. Comme il estoit extrêmement versé dans l'Ecriture, & instruit à fond dans la connoissance des Peres, on n'y trouvoit point de ces idées communes & vagues qui n'ont

rien que de general , qui ne tombent sur personne en particulier , & que personne ne s'applique , ny de ces détails dangereux qui servent plutoſt à apprendre les intrigues du peché qu'à convertir le pecheur. Mais on y voit des Dogmes qui n'inſtruiſent que pour éclairer & pour confondre ; une Morale qui ne plaift que pour toucher , & par tout dequoy raffaſſier les ames d'une agreable & ſolide nourriture. On y voit une Morale qui n'eſt ny lâche ny ſevere ; des portraits des mœurs de ce ſiecle peints au naturel, &

126 MERCURE

formez sur la parfaite connoissance qu'il avoit du cœur humain , & sur l'usage du grand monde.

Tous ses travaux extraordinaires , & tout le temps qu'il a donné à l'étude du Cabinet , ne luy ont jamais empêché un moment de se consacrer au bien de son Diocèse. Il écou-
toit tout le monde avec bonté ; il soutenoit les interêts des Pauvres avec zèle , & son exactitude estoit grande à remplir toutes les fonctions de la Prelature. Les dernières qu'il a faites ont esté non-seulement

le charme de tout son Diocèse; mais aussi de toute l'Europe. Ce sont les deux Lettres Pastorales qu'il a faites pendant le fort de la calamité publique. Elles furent trouvées si remplies d'onction, & si consolantes que les plus malheureux après les avoir vûes, souffroient avec patience, & se faisoient un plaisir de leur malheur. Jamais ouvrage n'a plus touché les cœurs, & quoy que l'Evêque parlast, il sembloit que l'on n'entendoit parler que l'Ecriture. Ces Lettres ont esté imprimées dans toutes les Pro-

L. iijj

vinces du Royaume , & il est peu de Peres de familles qui ne les conservent.

La mort a aussi enlevé M^e de Longueval , sœur de M^e de la Ferté Senecterre. Elle fut nommée Prieure de Nostre-Dame de Bon-secours , Ordre de S. Benoist au mois de Janvier 1705. par Monsieur l'Archevêque de Paris. Sa douceur & son exactitude à observer toutes les Regles de son Ordre la font extrêmement regretter de ses Religieuses , & elles sont pénétrées de la douleur que sa mort leur a causée.

Dame N..... Alleman de Montmartin, veuve de Mre N.... de Cinfrans de Vauferre, est morte dans ses Terres. Elle estoit sœur de Mr l'Evêque de Grenoble, & fille de Gaspard 4^e du nom, Seigneur de Montmartin. Gaspard Alleman-Montmartin son grand pere épousa Jeanne de Loras, fille d'Abel de Loras, Chevalier de l'Ordre du Roy, & de Marguerite du Pré. Il estoit frere de Madeleine Alleman, mariée à Claude du Fenoil, d'une Maison tres-ancienne du Lyonnois. Mr de Champier,

130 MERCURE

(Claude Alleman) oncle de la Dame qui vient de mourir , a laissé des enfans , sçavoir , Mr le Marquis de Champier , Mr l'Abbé de Champier Chanoine & grand Vicaire de Grenoble & feuë M^e la Marquise de Belmont. Gaspard Alleman , second fils de Falque Alleman Seigneur de la Roche Chenard & de Françoise de Saint Priest forma la branche de Montmartin en 1556. Antoine Alleman fut Evêque de Cahors dans le quinzième siècle ; Antoine son frere en fut Archidiaque , & Charles Chanoine

de Gap & non Evêque, comme l'ont cru quelques Auteurs. Boniface Alleman fut Comte de Lyon dans le quinzième siècle. Laurent Alleman fut Evêque de Grenoble sur la fin du même siècle. Il eut une sœur mariée dans la Maison du Terrail ; d'où vint Pierre troisième du nom, Seigneur du Terrail, dit le *Chevalier Bayard*, & fils d'Aymon du Terrail. La Maison des Alleman a formé jusqu'à vingt branches différentes, & c'est une de ces branches qui a donné un célèbre Evêque à l'Eglise de Cahors.

132 MERCURE

Guichenon la fait descendre d'un Raoul Alleman , Prince de Foucigny , qui vivoit en 1125. d'autres la font descendre d'un Allemandus de Vri-faco. M^r de Vauferre laisse des enfans. Il y en a un Chanoine de S. Mauris de Vienne , & un beau-frere qui en est Chantre. Ils ont succedé l'un & l'autre à Mr l'Evêque de Grenoble. La Maison de feu M^r de Vauferre, beau-frere de M^r l'Evêque de Grenoble, est tres-ancienne. Susanne de Beaumont de la Maison du fameux Baron des Adrets, estant veuve du Ba-

ron de Tarnavas de Piémont ,
épousa Cefar de Vauferre ,
dont les enfans prirent la qua-
lité de *Barons des Adrets* ; & se
distinguerent longtems dans
la Profession des Armes.

M^e la Comtesse de Vauferre
qui vient de mourir avoit esté
une des plus belles personnes
de son temps ; elle estoit sœur
de M^r le Comte de Montmar-
tin Lieutenant de Roy de Dau-
phiné au département de Vien-
ne ; qui a épousé une fille de
Mr le Marquis de Puyfieux , &
qui avoit épousé en premieres
nôces Mlle de Seve , niece de

134 MERCURE

M^r l'Evêque d'Arras , & fille
de feu Mr de Seve premier
President du Parlement de
Mets , & Intendant de la Ge-
neralité des trois Evêchez ,
Mets, Toul & Verdun.

La Sœur Marie Therese du
Saint Esprit la plus ancienne
Religieuse du Convent des
Carmelites de Lyon , y est
morte âgée de 68. ans , & de
53. ans de Religion. Elle a
esté pendant six ans Sou Prieur-
re de cette Maison & long-
temps Maitresse des Novices ;
elle avoit le don d'Oraison
d'une maniere tout à fait sin-

MERCURE 135

guliere ; & elle estoit dans une grande réputation dans tout son Ordre. Elle s'estoit fait une si grande habitude de la pratique de l'humilité qu'elle estoit devenuë comme insensible à tout ce qui flatte les sens ; c'est à dire qu'elle n'écoutoit plus la nature : on a remarqué qu'elle a demeuré 33. ans sans se chauffer , & elle jeûnoit quelques jours de chaque semaine , au pain & à l'eau. Elle avoit perdu la vûe depuis plusieurs années , & elle soutenoit une pareille affliction avec une vertu & une patience qui

136 MERCURE

édisioient depuis long - temps sa Communauté. Elle renouvella quelque temps avant que demourir, sa Profession, c'est-à-dire, au bout des 50 ans; dès qu'elle eut fait cette Ceremonie, elle dit à toute la Communauté qu'elle ne tenoit plus à la terre, qu'elle s'y regardoit comme n'y estant plus, & elle ne pensoit plus qu'à l'Eternité ou ten-
doient tous ses desirs. Il sem-
bloit que Dieu luy avoit donné quelque lumiere sur le temps de sa mort, car plus il approchoit plus sa ferveur redoubloit & elle ne cessoit point de dire

qu'elle touchoit à son terme & que sa carrière alloit finir. Cette Sainte Religieuse , estoit de Lyon , & fille de feu M^r de Chapuis , ancien Echevin de la même Ville. Ce nom-là est fort considerable à Lyon , où il y a plusieurs Maisons qui le portent.

La mort dont je vais vous parler , a causé un si grand mouvement qu'elle me donne lieu de vous entretenir d'un grand nombre de familles de la plus haute distinction , & vous serez surprise d'apprendre que les Comtes de Saint Jean

Mars 1710. M

138 **MERCURE**

de Lyon, ont vû leur Chapitre composé de soixante & quatorze fils de Rois.

Mre N.... de Chasteauneuf, Chanoine de l'Eglise & Comte de Lyon, & ChamARRIER de la même Eglise, est mort âgé d'environ 65. ans. Il estoit oncle de Mr l'Evêque de Noyon, & frere de Mr le Marquis de Rochebonne, Commandant dans le Lyonnois, Foréz & Baujollois, & ci-devant Mestres de Camp dans le Regiment de la Reine. Ce Comte estoit oncle de feu Mr le Marquis de Rochebonne, Commandant

le Regiment de Villeroy , & qui fut tué à la Bataille de Malplaquet l'année dernière , & de Mr l'Abbé de Rochebonne , Comte de Lyon , ci - devant Chantre de la même Eglise , & à present ChamARRIER à la place de son oncle. La dignité de Chantre qui est la quatrième de l'Eglise (celle de ChamARRIER n'estant que la cinquième , mais d'un plus grand revenu) a esté donnée à Mr le Comte de Sarron , & la place que ce mouvement a fait vacquer a esté donnée à Mr l'Abbé de Lugny de l'illustre Maison de Levy , &

M ij

140 MERCURE

petit-neveu de Mr l'Archevêque de Lyon; Me la Marquise de Lugny, mere du nouveau Comte, estant sœur de Mr le Comte de Saint-Georges Précenteur de cette Eglise, & niece de Mr l'Archevêque. La Maison de Chasteauneuf est tres ancienne & tres-illustrée; en voicy quelques preuves. Agnés de Chasteauneuf, fille de Bernard de Chasteauneuf, & d'une fille de la Maison de Clermont, épousa sur la fin du quatorzième siècle Guigues Alleman, Seigneur d'Uriage; on disoit autrefois que la Maison

des Alleman venoit des Souverains de Foucigny. Pierre de Chasteauneuf, ayeul de celuy qui donne lieu à cet Article, estoit Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, Sénéchal du Puy & Bailly de Velay. Il épousa Huguette d'Oin de la Maison de Feugeres, heritiere universelle de Claude de Feugeres son pere, & de Jacqueline de Montdor, fille de Zacharie Seigneur de Chambois, & de Louise de la Liegue. Mr de Chasteauneuf n'eut point d'enfans de cette Dame, mais il en

142 MERCURE

fut heritier , c'est pourquoy le pere de celuy qui vient de mourir portoit la qualité de Marquis d'Oin , & un de ses freres Comte de Lyon & Chantre de la même Eglise , Comte de Chambois ; celuy - cy fut un de ceux de son temps qui eurent le plus de part en la confiance de Mr de Villeroy Archevesque de Lyon. Mr de Chasteauneuf son pere fut pendant toute sa vie , fort attaché à Mr d'Alincourt pere de ce Prelat. Isabeau de Talarru petite-niece du Cardinal de ce nom , Archevêque de Lyon,

épousa dans le quinzième siècle Antoine de Chasteauneuf, Seigneur de Ligniec en Foréz. Elle estoit sœur de Guillaume de Talaru, Chanoine & Chantre & ensuite Archidiacre de Lyon, & fille d'Antoine de Talaru & d'Alix d'Albon, de la Maison du Maréchal de Saint André, & elle estoit niece d'Amé de Talaru Chanoine & ensuite Archevêque après son oncle le Cardinal. Dans le quinzième siècle les Maisons de Talaru, & de Chasteauneuf, renouvelèrent leurs alliances par le Mariage

144 MERCURE

de M^{re} Antoine de Chasteauneuf Chevalier Seigneur de Rochebonne , avec Isabelle de Talaru fille de Jean de Talaru qui forma la branche de Chalmazel, & de Catherine de la Tour d'Auvergne , fille d'Annet de la Tour Seigneur d'Oliergues & de Beatrix de Chalençon , c'est par là que M^{rs} de Rochebonne sont alliez à M^{rs} de Bouillon & de Polignac ; en 1521. Claude de Chasteauneuf Seigneur de Rochebonne , épousa Catherine de Talaru fille de Gaspard Seigneur de Chalmazel & de Marguerite

Marguerite Raulin veuve de Philibert de Grolée Baron de Senescey. Cette Dame estoit nièce du Cardinal Raulin, & sa mere estoit de la Maison de Levi-coufan. Enfin un peu après le milieu du penultième siècle Dame Anne le Long, fille de Pierre Seigneur de Chenillac, & d'Anne Barton des Vicomtes de Montbas, & veuve de François de Talaru Seigneur de Chalmazel; qui fut tué au Siège de la Rochelle en 1573. épousa en secondes nœces Pierre de Chasteauneuf

Mars 1710. N

146 MERCUDE

Chevalier Seigneur de Rochebonne Capitaine de 50. hommes d'armes, alors veuf d'Huguette d'Orn dont j'ay parlé & elle en eut le Marquis d'Orn, pere de celuy qui vient de mourir & pere de M^{re} Jean de Rochebonne Chevalier de Saint Lazare en 1668. A toutes ces illustres alliances M^{re} de Chasteauneuf, joignoit celles de Crussol, d'Uzès, & de Grignan, M^{re} la Marquise de Rochebonne d'aujourd'huy mere de M^{re} l'Evêque de Noyon, estant sœur de M^{re} de Comte de Grignan Cheva-

lier des Ordres du Roy , &
 son Lieutenant General en
 Provence.

M^r de Comte de Sarron ,
 qui a eue la dignité de Chancelier
 vacante par le mouvement qu'a
 causé la mort de M^r de Chas-
 teaucneuf , est d'une naissance
 tres à qualifiée comme vous
 allez voir. André de Sarron,
 Seigneur des Forges , épousa
 dans l'année 1535. Charlotte
 d'Amanzé fille de François
 d'Amanzé , & de Catherine
 de Seneur , d'une illustre Mai-
 son de Bourgogne. Philippine
 de Sarron , fille d'Antoine

N ij

148 MERCURE

Seigneur d'Espinau, & de
Catherine de Sivricu épousa
Eustache Arod, un des ayeux
de M^r l'Abbé de Saint Ro-
main Ambassadeur à Munster
lors du Traité de Paix. Jean de
Sarron Chevalier Seigneur des
Forges en Beaujollois, Lieu-
nant de la Compagnie d'Or-
donnance de M^r le Marquis
d'Halincourt grand pere de
M^r le Maréchal de Villeroy,
épousa Habeau de Rebé fille
d'Estienne de Rebé, & de
Françoise de Chabou, &
veuve de M^r le Baron de Vaux.
Cette Dame estoit nièce de

fou Mr. de Rebe Commandeur
 des Ordres du Roy, & Archevêque
 de Narbonne. Charlotte
 de Sarron épousa dans le pen-
 ultième siècle Claude de
 Salermard, d'où vint Jacqueline
 de Salermard épouse de Louis
 de Thelis, un des ayeux de
 M^r l'Abbé de Valorges; enfin
 Philippine de Sarron fille de
 Guillaume de Sarron, &
 d'Yolande de Gletcins épousa
 Estienne de Varennes, d'une
 illustre Maison du Lyonois,
 fille du Seigneur de Cendars,
 & de Dauphiné Arod. Mr. le
 Comte de Sarron, à un frere

N iij

50 MERCURE

cadet à Saint Jean nommé
Mr le Comte des Forges. La
dignité de Chantre a été
possédée par de grands hom-
mes & sur tout par Amé de
Talart, Grand Canoniste &
qui étant Député de l'Eglise
de Lyon, au Concile de Con-
stance, fut élu pendant son
absence Archevêque de la
même Eglise.

Mr l'Abbé de Lugny qui
a eu le Comté vacant par cet-
te mort, est de l'illustre Mai-
son de Levi. Il est allié à la
Maison d'Agoult & à celle de
Crecquy à cause de Blanche

GALATHEE

de Levi, fille de Gilbert de Levi & de Jacqueline Damás, qui épousa Louis d'Agout, Seigneur de Montauban fils de Claude d'Agout & de Louise d'Agout, sa cousine; Marguerite de Levi, fille d'Eustache, Chevalier Seigneur de Quaylus, Ville-neuve, la Perrière, & d'Alix Dame de Cousan, épousa en 1471. Guillaume d'Albon, Seigneur de S. Forgeux, & des ayeux du Maréchal de Saint André. Louise de Levi, fille de Jean Seigneur de Cousan & de Louise de Breffoles, d'une illustre Maison

N iij

d'Auvergne & de Bourgogne,
 dont Mrs de Bressolles Prévicu
 sont premiers Barons, épousa
 en premières nocces Amet de
 Talaru Seigneur de Chalmazet,
 & en secondes nocces Guillaume
 de Talaru son cousin,
 Seigneur de la Grange; du premier
 lit elle eut une fille qui entra
 dans la Maison de Montaignard
 de Marcieux en Dauphiné.
 Louise de Levi épousa Amé
 de Talaru vers la fin du quin-
 zième siecle. Antoine de Levi
 Seigneur de Vauvert, avoit
 épousé Louise de Tournon,
 fille d'Odon de Tournon, Sei-

gneur de Beauchastel & d'Anne de Corgenon, Odon estoit grand oncle du celebre Cardinal de Tournon Archevêque de Lyon. Enfin Jacques de Levy Seigneur de Chasteaumorand épousa Louïse de Tournon, sœur du Cardinal, & petite niece d'Odon, dont je viens de parler. Nos Rois sont Chanoines d'honneur de l'Eglise de Lyon; Charles VII. le reconnut dans une Charte accordée à cette Eglise. *In illud consortium*, dit-il, en parlant de ce Chapitre, *cui ratione Delphinatus & Ducatus.*

154 MERCURE

Bituriensis adscripti sumus. C'est donc comme Dauphins de Viennois & Ducs de Berry que les Rois de France ont la qualité de Chanoines d'honneur de cette Eglise. Les Ducs de Bourgogne l'estoient de temps immemorial, & les Dauphins de Viennois eurent la même qualité en 1228. & ensuite elle fut accordée aux Ducs de Berry. Derubis dit qu'en 1245 ce Chapitre estoit composé de 74 fils de Rois.

Dame Charlotte Madeleine de Blaignac est morte à Toulouse âgée de 40. ans, elle estoit

Elle de Mre Charles Dumont ,
Seigneur & Baron de Blaignac ,
Commissaire & Inspecteur ge-
neral de la Marine , Grand-
Maître des Eaux & Forests au
Département de Guyenne ,
homme d'un grand mérite ; il
s'établit à Toulouse & épousa
Dame Marguerite de Voisins ,
descendue des anciens Comtes
de Toulouse ; il maria sa fille
avec Mre Joseph de Gargas ,
Seigneur de Montrave & Re-
monville , d'une des plus illus-
tres Maisons de Toulouse , qui
a donné à ce Parlement un
tres-grand nombre de Magis-

156 MERCURE

trats depuis la creation. Elle a eu de ce mariage deux garçons qui promettent tout ce que l'on peut attendre des personnes de cette naissance. On peut dire avec justice que cette Dame estoit d'un mérite qui se faisoit distinguer entre les personnes de son sexe, & que la nature en avoit formé un ouvrage parfait. Aussi est-elle généralement regrettée de tous ceux qui l'ont connue. Il ne reste plus de cette famille que Mrs Gabriel Dumont, Seigneur & Baron de Blaignac son frere.

ancien Officier de la Marine, où il a servi vingt-cinq ans, & il s'est fort distingué dans toutes les occasions où il s'est trouvé. Il s'est retiré depuis quatre ans; il a épousé Anne-Marguerite de Befançon d'une des plus illustres Maisons de Paris, qui a donné à ce Parlement un grand nombre de Magistrats depuis qu'il a esté rendu sédentaire; un Evêque à son Eglise, un Archevêque à celle de Reims, & aux Armées plusieurs Lieutenans généraux, & alliée aux meilleures Maisons du Royaume. Leur sepul-

158 MERCURE

tute est aux Cordeliers dans la Chapelle que fonda Hugues de Befançon, Conseiller au Parlement en 1314. Mes de Bullion y ont leur sépulture à cause des alliances qu'ils ont contractées avec cette Maison. La famille de Mr Dumont est originaire de Bourgogne, où elle est alliée à la plus grande partie des personnes du premier rang. Elle passa il y a environ cent cinquante ans dans le Pays du Maine, où elle prit alliance avec la Maison de Beaumanoir, & avec d'autres personnes de distinction, &

elle est à present sedentaire à
Toulouse. Ceux de cette Mai-
son seruent de pere en fils de-
puis plus de 400. ans.

Le Samedi quinziesme de ce
mois l'ouverture de l'Assem-
blée Generale du Clergé de
France se fit dans l'Eglise des
Grands Augustins par la Mes-
se solemnelle du saint Esprit,
chantée par les Religieux du
Convent, & à laquelle Mon-
sieur le Cardinal de Noailles
officia pontificalement en qua-
lité de President de cette au-
guste Assemblée. Le Pere Rast,
Pieur du Convent alla le re-

cevoir à la Porte de l'Eglise à la teste de toute sa Communauté, avec la Croix, l'Eau-Benite, & l'Encens. Tous les Archevêques & Evêques & les Abbez qui composent le second Ordre, communierent de la main de ce Cardinal, avec cette distinction toutefois, que quand il donnoit la Communion à un Archevêque ou à un Evêque, il l'embrassoit auparavant, & luy donnoit le baiser de paix à la joue, au lieu que les Abbez communierent à l'ordinaire; ce qu'il y eut encore de singu-

lier dans cette Cereimonie
& dont tout le monde fut tres-
édifié, c'est qu'après s'être tous
embrassez les uns les autres &
donné le baiser de paix, ils al-
lerent tous à la Communion
portant des Etoles pendantes,
& qu'ils en revinrent avec une
modestie exemplaire. Mon-
sieur l'Evêque de Langres y
prêcha immédiatement après
l'Evangile. Il prit pour texte de
son discours ces paroles du
Pseaume 109. *Tu es Sacerdos*
in æternum. Vous êtes un Prê-
tre éternel. Dans son Exorde,
il fit voir l'éternité du Sacerdo-

Mars 1710.

O

te de Jesus-Christ ; qu'il proposa aux Evêques, comme devant être un modele parfait de leur Etat, & de leur conduite. Il divisa son Discours en deux points, & leur dit dans le premier : *Qu'il falloit que la sainteté de leur vie, répondît à la sublimité de leur Etat.* Et dans le second : *Que leurs soins infatigables, devoient répondre aux travaux & aux souffrances de ce divin Sauveur.*

Il fit voir dans ces deux points, comme saint Paul avoit parfaitement imité Jesus-Christ, & pour le prouver, il

rapporta les mêmes paroles de cet Apôtre, quand il fait le dénombrement de tout ce qu'il a souffert sur la mer & sur la terre, des prisons où il a esté mis chargé de chaînes, & généralement de tout ce qu'il a fait pour soutenir la gloire de son Divin Maître. Ensuite ayant donné ce grand Apôtre aux Evêques pour un Modèle sur lequel ils devoient regler leur vie, il fit un détail particulier de tout ce qu'ils devoient faire. Ensuite dequoy, il parla de la calamité publique, & il les exhorta à se fer-

O ij

164 MERCURE

vir pour soulager les pauvres ,
du bien qui leur avoit esté
donné en partie pour ce sujet .
Enfin étant tombé insensiblement sur ce que le Clergé de France se prepare à donner au Roy , il se servit d'un Exemple si juste & qui venoit si à propos à son sujet que toute l'Assemblée l'admira & en fut charmée . Ce fut de celui du Roy David , tiré de l'Ancien Testament , du second Livre des Rois , où il est écrit , que ce Prince se trouvant un jour dans une pressante faim , il eut recours au Grand Prêtre Achime .

SAULANT 165

melech, à qui il dit, Si vous
avez quelque chose à manger,
quand ce ne seroit que du pain, ou
quoique ce soit, donnez le moy. Le
Grand Prêtre luy répondit:
Je n'ay point icy de pain pour les
Peuples, autrement pour les Laï-
ques. NON HABEO LAICOS
PANES AD MANUM! Je n'ay que
du pain qui est saint. Et il luy
donna le pain sanctifié qu'il
mangea, quoiqu'il ne fût per-
mis qu'aux Prêtres seuls de le
manger.

Le Roy se trouve de mê-
me à présent, dans une pres-
sante nécessité contre les Enne-

166 MERCURE

mis de l'Eglise, qui luy font
une injuste guerre. Il a recours
au grand Prêtre, c'est à dire,
à vous Messieurs qui com-
posez le Clergé de France, &
vous suivez aujourd'huy l'ex-
emple du grand Prêtre Achi-
melech : Vous luy accordez
ce secours. Puissé donc ce He-
ros Chrétien faire servir les
biens que l'Eglise luy vient
offrir ; moins à soutenir une
guerre juste, qu'à procurer une
Paix solide, afin que les
Peuples éloignés du tumulte de
la guerre puissent avec plus de
tranquillité écouter vos Inf-

inctions, profiter de vos lumières, se former sur vos vertus, & mériter la récompense dans la gloire.

Je ne dois pas oublier à vous parler d'une Fête qui a été faite à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, & dans laquelle vous avez vu des particularitez très singulières, & sur tout la manière de mettre le feu au Bûcher, qui est aussi nouvelle que galante, & qui n'a jamais été imaginée par personne. Je passe au sujet & au détail de cette Fête.

A peine la nouvelle de la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou fut-elle répandue à Chateau-Gontier, dans la Province d'Anjou, que Mr de Fleurance, Ecuyer de Madame la Duchesse de Bourgogne, dont le zele avoit déjà paru en 1704. & 1707. à l'occasion de la Naissance de Messieurs les Ducs de Bretagne, forma le dessein de témoigner sa joye par des rejoüissances publiques. Il donna le deux de ce mois à Chateau-Gontier, une Feste qui a passé pour une des plus galantes & une des
mieux

mieux ordonnées qu'on en ait
 veu depuis long - temps dans
 cette Province. Elle comman-
 ça à deux heures après midy
 par une décharge generale
 des Canons du Chasteau ; sur
 les trois heures toute la Bour-
 geoisie sous les armes se ren-
 dit sur la grande Place ,
 ayant les Tambours de la
 Ville à sa teste ; cette Bour-
 geoisie composée de la plus
 belle jeunesse , estoit partagée
 en six Compagnies de jeunes
 hommes des mieux faits &
 des mieux vêtus , tous parez
 de nœuds d'Epée , avec des

Mars 1710.

P

170 MERCURE

Chapeaux bordez & des cocardes de ruban d'or ou d'argent. M^r Cucillard leur Colonel se mit à leur teste ; ils allèrent tous en tres-bel ordre prendre M^r de Fleurance pour venir mettre le feu à un gros bucher orné de feuillages qu'on avoit préparé par son ordre sur la grande Place vis-à-vis de la maison. Comme toutes les Dames de la Ville estoient assemblées chez luy ce jour-là, il leur défera l'honneur d'allumer le feu, & pour ne pas mettre de division entre la Noblesse, & la Robbe, il

choisit trois filles des principaux Officiers du Presidial , & trois filles de Gentilshommes. Ces six Demoiselles ayant choisi chacune un Cavalier pour leur donner la main marcherent avec tous les Hautbois & les Violons de la Ville , entre deux hayes d'Habitans sous les armes , jusqu'au lieu du bucher , où elles reçurent des mains de leurs Cavaliers chacune un flambeau allumé dont elles se servirent pour allumer le feu. M^r le Comte de Brizay cy-devant Chevalier de Denonville Exempt des

P. ij

172 MERCURE

Gardes , & M^r de Flechecourt
 Ecuyer du Roy , & Capitaine
 de Cavalerie dans Tarente ,
 s'estant trouvez sur les lieux
 furent invitez à cette réjouis-
 sance , où Mr de Fleurance
 ayant fait apporter trois fusils ,
 leur en fit presenter à chacun
 un , afin de partager avec eux
 l'honneur de la Fête. Ils tirèrent
 tous trois ensemble les trois
 premiers coups en criant *Vive*
le Roy. Les six Compagnies à
 qui on avoit distribué de la
 poudre avec profusion firent
 aussi tost leur premiere déchar-
 ge avec un pareil cry de *Vive*

le Roy ; tous les Cavaliers. & toutes les Dames qui estoient presentes danserent un moment autour du Bucher jusqu'à ce qu'il fust plus allumé, mais on fut obligé de quitter bientoſt la place & de ſe retirer. Chacun s'en retourna, & Mr de Fleurance demeura à la teſte de la Bourgeoisie tant que le feu dura. Il luy fit faire plusieurs ſalves pour Monſieur, pour Monſieur le Duc de Bourgogne, pour Madame la Duchesse de Bourgogne, pour Monſieur le Duc de Bretagne, pour

P iiij

174 MERCURE

Monseigneur le Duc d'Anjou
& pour Monseigneur le Duc
de Berry. Il tira à chaque dé-
charge le premier coup. Après
tout ce grand bruit de mous-
queterie on tira un Feu d'Ar-
tifice, & on vit s'élever en l'air
pendant une heure une infini-
té de fusées qui retombant sur
elles-mêmes en pluie de feu,
en petards, & en étoiles, for-
moient un spectacle des plus
brillans. Sur les sept heures il
y eut plusieurs tables de Jeu
chez Mr de Fleurance, & à
neuf heures on se mit à table
pour souper. Il y avoit deux

MERCURE 175

tables de douze couverts chacune ; on y servit abondamment tout ce qu'on peut presenter de meilleur dans la saison. Les Pauvres ne furent pas oubliez dans ces réjoüissances ; l'Hôpital general se sentit de la Feste, & Mr de Fleurance fit part de sa joye à tous ceux à qui elle pouvoit estre utile ou agreable. Il fit mettre deux tables sur la Place publique à l'endroit où avoit esté le feu ; on servit à l'une un soupé pour les Tambours & les Trompettes, & à l'autre les Violons & les Haut-bois, mangerent

P iiiij

176 **MERCURE**

& burent largement. Un peu avant le souper on avoit illuminé depuis le bas jusqu'au haut toutes les fenestres du corps de logis , avec celles des deux ailes & des deux pavillons de la maison ; & comme elle est aisée à décorer de lumieres à cause de la beauté de son Architecture ; rien ne pouvoit faire un plus bel effet que cette illumination qui dura presque toute la nuit. Les Balcons qui regnent aux deux côtez de la porte d'entrée depuis la Corniche jusqu'aux Pavillons , n'étoient pas moins éclai-

rez. Il y avoit aussi plusieurs rangs de lumieres avec des Devises & des Inscriptions latines peintes sur des chassis huilez , qu'on lisoit de fort loin par le moyen des lampes qui estoient placées derriere. A dix heures & demie Mr de Fleurance commença le Bal avec Mlle sa sœur ; il s'y trouva une quantité si prodigieuse de monde , qu'on fut obligé de partager les Violons & les Hautbois dans les Appartemens , & de danser dans trois différentes Salles. Pendant que dura le Bal on servit à la Com-

178 MERCURE

pagnie des rafraîchissemens ,
des bassins d'oranges , avec des
confitures sèches ; & sur les
deux heures du matin on fut
surpris agreablement quand
on passa dans un grand Salon
où il y avoit un *Media nocte* ,
des mieux entendus. Le Bal re-
commença vers les trois heu-
res pour danser les contredan-
ses & dura jusqu'au jour. Tous
ceux qui furent témoins de
cette Feste , retournerent tres-
contens de la maniere avec la-
quelle elle avoit esté executée ,
& de l'ordre qui y fut obser-
vé ; on n'attendoit rien moins

d'un Officier qui est dans un poste aussi brillant & aussi honorable. Ceux qui connoissent Mr de Fleurance estoient bien persuadez qu'il ne manqueroit en rien pour se distinguer entre tous ceux qui ont donné des marques de leur joye pour des événemens si heureux ; & si la Province le doit céder en magnificence & en profusion à la Capitale du Royaume, elle a du moins l'avantage de pouvoir dire qu'il s'y trouve des sujets très-zelez pour la prospérité de l'Etat & pour la grandeur de la Maison Royale.

180 MERCURE

Je crois ne pouvoir mieux placer qu'après cette Feste, les trois Sonnets que vous allez lire. Ils ont esté faits par Mr de Messange, dont les Ouvrages ont toujours eu le bonheur de vous plaire, & en ayant fait un chaque jour pendant trois jours, il les a presentez à Monseigneur le Duc de Bourgogne, à mesure qu'il les a composez.

**SUR LA NAISSANCE
DE MONSEIGNEUR
LE DUC D'ANJOU.**

SONNET.

*O Lys, dont la gloire est si pure,
Astre terrestre & don des Cieux,
Tresor si cher à la nature,
Et si brillant à tous les yeux.*



*Quoy, dans une Saison si dure,
Vous renaissez si gracieux;
Et d'une si riche parure
Vous venez embellir ces lieux!*



182 MERCURE

*Tiges toujours incomparables ,
Quels seront vos effets aimables
Dans un temps moins rempli d'hor-
reurs ;*



*Si durant celui de l'orage ,
Nos heureux Champs ont l'avant-
tage
De voir multiplier vos fleurs ?*

SUR LE MESME SUJET.

S O N N E T.

*De vostre Bras vengeur nous res-
sentons le pois ,
Grand Dieu vous nous frappez de
fleurs legitimes ;*

GALANT 183

Tout ce que nous donnoient vos
bontez magnanimes ,
S'est trouvé de nos mains enlevé
par vos loix.



A peine vos rigueurs nous ont lais-
sé la voix !

Mais loin d'envisager les excès
de nos crimes ,

Détournez vos regards sur les ver-
tus sublimes ,

Que pratique à vos yeux le plus
sage des Rois.



Ha , Seigneur , vous daignez
exaucer ma priere :

Je voi par son bonheur finir nostre
misere :

184 MERCURE

*Vôtre cœur appaisé donne un Prin-
ce à nos Lys :*



*De son Berceau naîtra la Paix &
l'Abondance ;*

*Et par luy vous rendrez plus de
biens à la France ,*

*Que nos tristes forfaits ne nous en
ont ravis.*

SUR LE MESME SUJET.

SONNET.

*Dieu , qui pendant que des * oi-
seaux*

** Les Alcyons.*

*Elèvent sur le sein des ondes in-
constantes*

*Leurs tendres familles flottan-
tes ,*

*Dessendez que les vents ne com-
battent les eaux ;*



*Daignez prendre des soins si
beaux*

*Pour des Divinitez sur la terre
naissantes ,*

*Qui sont vos images vivantes ;
Et ne refusez pas le calme à leurs
Berceaux.*



*Vous leur devez vostre assistan-
ce ;*

Mars 1710.

Q

186 MERCURE

*De l'Ainé de l'Eglise ils tirent
leur naissance :*

*Contre eux & contre luy l'Erreur
lance ses traits.*



*Tranquilisez leur destinée ;
Et donnez une fois les douceurs de
la Paix*

*A celuy , qui pour vous l'a tant
de fois donnée.*

*Je vous envoie des Devises
qui ont esté faites par Mr de
Sarron , sur la naissance du mê-
me Prince.*

**CUM AURORA NASCENS AL-
TER DUX ANDEGAVENSIS
MATRE PARI AURÆ, SYDE-
RIS INSTAR ERIT.**

*Un autre Duc d'Anjou naissant
avec l'Aurore
D'une Mere qui n'a pas moins d'é-
clat ,
Comme un Astre éminent doit bril-
ler dans l'Etat ,
Et l'on verra bientôt ses beaux
rayons éclore.*

**HÆC NOVA PROGENIES FLAM-
MA CELEBRATA TONANTE ,**

Q ij

188 MERCURE

FULMINE AVI GALLUM PRO-
TEGET IMPERIUM.

*Les Feux & les Canons annon-
cent la naissance ,*

*D'un grand & nouveau Prince
issu du Sang Royal.*

*Lançant la foudre un jour d'un
Ayeul sans égal ,*

*De l'Empire François il fera la
d'ffense.*

TERTIUS EST NATUS QUEM
EDIT BURGUNDICA PRIN-
CEPS

DELPHINUM ÆQUAVIT TRÉS
PARIENDO DUCES.

GALANT 189

*Par ce troisiéme Fils une Auguste
Duchesse*

*Egale la Dauphine en son enfan-
tement,*

*Même fecondité de leur Hymen
charmant,*

*De six Ducs, il en est trois de cha-
que Princesse.*

Le Carnaval a fini par un grand mariage dont la Cere-
monie a esté faite à Conflans
dans la Maison de Monsieur
l'Archevesque, où Mr le Duc
de Louvigny a épousé Mlle
d'Humieres. Mr le Duc de
Louvigny est fils de Mr le Duc

190 MERCURE

de Guiche, & de N... de Noailles, fille aînée de feu Mr le Maréchal de ce nom, & nièce de Monsieur le Cardinal de Noailles. Mr le Duc de Guiche est fils de Mr le Duc de Gramont & de Marie-Charlotte de Castelnau, fille du feu Maréchal de Castelnau. Mr le Duc de Gramont est fils du feu Maréchal de Gramont, qui estoit fils d'une fille du Maréchal de Roquelaure, sœur du dernier Duc de Roquelaure, dont une autre sœur fut mere de Mr le Duc de Noailles, pere de feu Mr le Maréchal de Noail-

les , de Son Eminence , & de
Mr le grand Bailly de Noail-
les Ambassadeur de Malte.

Mlle d'Humieres est fille de
Mr le Duc d'Humieres , fils du
second lit de feu Mr le Duc
d'Aumont , & M^e sa mere fille
ainée de feu M^e la Maréchale
de la Motte , & soeur de M^{es}
les Duchesses de Ventadour &
& de la Ferté. M^e la Duchesse
d'Humieres est fille de feu M^r
le Maréchal d'Humieres & de
M^e la Maréchale d'Humieres ,
de la Maison de la Chastre ,
Dame d'un grand merite &
d'une vertu édifiante. M^e la

192 MERCURE

Princesse d'Isenghyn , & M^e la Marquise de Surville , sont sœurs & aînées de M^e la Duchesse d'Humieres , qui par son Mariage a donné ce Duché à Mr le Duc d'Humieres , frere de pere de M^r le Duc d'Aumont fils d'une fille de feu M^r le Chancelier le Tellier , & sœur de Mr de Louvois & de Mr l'Archevêque de Reims.

Ces jeunes Epoux ont tout l'esprit que l'on peut avoir à leur âge , & il est surprenant de voir le grand pere , le pere , & le petit-fils , Ducs en même temps.

Voicy

Voicy une Epithalame faite
à l'occasion de ce mariage , par
le même Mr de Messange , qui
a fait les trois Sonnets sur la
Naissance de Monseigneur le
Duc d'Anjou.

EPITHALAME.

*On dit que de l'Amour l'Hymen
est le tombeau
Que la première nuit en éteint le
flambeau ;
Mais ces aimables lieux sont té-
moins du contraire
Et par les nœuds nouveaux qu'
Hymen y vient de faire
Mars 1710. R*

194 MÉRCHISE

On voit qu'ayant formé des A-
mours le plus beau
Loin d'estre son sepulcre, il en est
le berceau.

A peine est-il produit cet Amour
plein de charmes
Qu'il force une Beauté de lui ren-
dre les armes.
Il n'est pour ses desirs ni dédains ni
rigueurs ;
Il est né triomphant : ses attraits
sont vainqueurs.
Enfanté pour la joye & non pour
la tristesse
Il se trouve en naissant Maître de
sa Maîtresse,

Qui regnant sur son cœur comme
luy sur le sien

Partage entre-elle & luy sous un
commun lien ,

Dans de si doux transports qu'on
ne peut les décrire

Et le sceptre & le joug d'un mu-
tuel Empire.

Amour dont les desseins avouez
de Themis

Et louez des mortels ont les Dieux
pour amis

Vous valez beaucoup mieux que
celuy que nous donne

Contre leurs saintes loix la fille de
Dione ,

R ij

196 MERCURE

Qui n'offrant à nos yeux qu'at-
traits & voluptez

N'a pour nos cœurs seduits qu'ou-
trages, cruantez,

Ennuis, chagrins, langueurs, dé-
pits, soupçons, allarmes,

Trahisons, desespoirs, & longs tor-
rens de larmes.

L'Amour de qui l'Hymen a fait
naistre les feux

Est sage, pacifique, égal & géné-
reux :

Son grand cœur est rempli de senti-
mens fideles ;

Les Nymphes en naissant luy com-
perent les aîles

Et pour luy laisser faire un choix
d'licieux

Ne luy mirent jamais de bandeau
sur les yeux :

Le Ciel arma son bras d'un Arc in-
alterable :

Rendant pour s'en servir son bras
infatigable ;

Sa main porte un flambeau capable
d'enflamer ;

Mais non pas d'ébloüir le cœur
qu'il fait aimer.

Son Casquois soutenu des mains de
la fortune

Entre cent flèches d'or, de plomb
n'en a pas une.

Les Ris & les Plaisirs folâtrant
sur ses pas,

Les Graces l'ont orné de leurs plus
R. iij

198 MERCURE

doux appas :

*Sans cesse autour de luy volent les
complaisances,*

*Les jeux, les tendres soins, & les
réjoüissances.*

*Hymen, charmant Hymen, daigne
pour ton honneur*

*Conserver un Amour qui te fait
tant d'honneur.*

*Jeunesse en qui nature a mis ses
dons aimables*

*Ne recevez jamais que des amours
semblables.*

*Ils sont rares, ce Dieu n'en forme
pas toujours ;*

*Tâchez d'en obtenir pour avoir de
beaux jours.*

GALANT



Heureux qui peut troquer dans
ses illustres Peres.

Des Noms tels que Gramont ,
Nomilles & d'Humieres ,

Des Noms que la vertu sçait im-
mortaliser ,

Des Noms à qui le Ciel ne peut
rien refuser !

Heureux qui de Christine éprou-
vant la tendresse

A pû de ses leçons concevoir la ri-
cheffe ,

Et des foibles mortels connoissant
les besoins

Faire un sage profit de ses habiles
soins.

Heureuse qui pourra de cette ame si
belle

R. iiii

200 MERCURE

Avoir l'ame pour guide & le cœur
pour modèles

Mais laissons ces discours pour
une autre saison,

On aura tout le temps d'écouter
leur raison :

Aussi bien, dévouez à de plus doux
mystères,

Aujourd'huy nos Amans ont bien
d'autres affaires.

Comme la joye convient aux
mariages, & les chansons à la
joye, j'ay crû devoir placer icy
l'Air suivant.

AIR NOUVEAU.

Plus le Char du Soleil s'empresse

A remonter sur l'horison
 Plus il avance une Saison
 Qui force tout Guerrier à laisser sa
 Maistresse
 Et son Cellier à l'abandon.



La Gloire n'est qu'une manie
 Qu'on n'avoit pas au siecle d'or,
 Vivons l'âge du bon Nestor,
 La mort la plus illustre fut l'ins-
 gne folie
 D'un Guerrier qui viuroit en-
 cor.

Ces paroles sont de M^r d'Au-
 bicourt dont vous admirez
 souvent l'esprit galant & en-
 joûé ; & l'Air de M^r de Ville-
 neuve.

Je passe à un Article bien different de ceux que vous venez de lire. Je vous ay dit le mois passé que feu Mr l'Archevêque de Reims avoit laissé sa belle & nombreuse Bibliothéque à l'Abbaye de Sainte Geneviève; voicy à cet égard l'article de son Testament olographe, datté de Paris du 5. Novembre 1709. par lequel il dispose de ce riche deposit.

Ma premiere intention estoit de donner à mon neveu l'Abbé de Louvois ma Bibliothéque, mais reflexion faite j'ay cru qu'elle luy

seroit inutile & même à charge à cause de l'honneur qu'il a d'estre Bibliothecaire du Roy; ce Recueil de Livres est grand & très-curieux; je l'ay fait avec beaucoup de dépense & de plaisir, car je n'ay pas cessé d'en acheter pendant près de cinquante ans; ce seroit grand dommage que ces Livres fussent dissipez, comme il est indubitable qu'ils le seroient après ma mort, c'est ce qui m'a persuadé que je les devois donner à une Communauté capable de s'en servir, & d'en aider le public & de les bien conserver.

Je les donne donc & je les legue

204 MERCURE

à la Maison des Religieux de
l'Abbaye de Sainte Geneviève au
Mont de cette Ville, Chanoines
Reguliers de Saint Augustin de la
Congregation de France; j'estime
cette Congregation autant qu'elle
merite de l'estre, & je suis bien
aise de luy donner cette marque de
l'amitié que j'ay pour elle & pour
le Pere Polinier presentement son
tres-digne General; je prie ledit
Pere Polinier & le Pere de Rike-
rolles actuellement Prieur de ladite
Abbaye de Sainte Geneviève, ou
ceux qui leur succederont dans ces
Emplois, de faire mettre immé-
diatement après mon décès, sous les

*Livres de madite Bibliothèque
tous ensemble dans la seconde par-
tie de leur Bibliothèque dont tou-
tes les tablettes & la menuiserie
ont esté faites par les soins du Pere
Polinter dans le dernier Triennal,
pendant lequel il a esté Prieur de
ladite Abbaye.*

*Je prie celuy qui sera Abbé
lors de mon decés de faire prier
Dieu dans toute la Congregation
pour le repos de mon ame.*

*Je donne le Buste de marbre de
feu Monsieur le Chancelier mon
pere, avec son scabellon ausdits Re-
ligieux de Sainte Geneviève pour
estre par eux placé dans le même*

*lieu, où je viens de dire que je desirais
que tous mes Livres soient mis.*

Les Chanoines Reguliers furent informez du beau present que leur faisoit Monsieur l'Archevêque de Reims, presqu'en même temps qu'ils apprirent sa mort; aussi tost l'Abbé & Superieur General, pour marquer sa reconnoissance envoya des Billets imprimez par toutes les Maisons de la Congregation, avec ordre de faire des Services pour le repos de l'ame du deffant.

Il en fit faire un tres-solem-

nel dans l'Eglise de son Abbaie
 le Mardi 18. Mars toute la
 famille & les personnes les
 plus considerables de la Cour
 & de la Ville, & toute l'As-
 semblée du Clergé y avoient
 esté invitez, les Chanoines
 Reguliers chanterent la veille
 au Soir tout le grand Office
 des Morts, & le lendemain
 l'Abbé celebra Pontificale-
 ment la Messe.

Je passe d'une Ceremonie
 qui se vient de faire à Paris, à
 une autre qui s'est faite dans
 l'Eglise des grands Carmes de
 Rennes, où Mr Enon,

208 **MERCURE**

grand Vicaire de Mr l'Eve-
que de Rennes, a baptisé une
Cloche qui a esté tenuë par
Mr le Maréchal de Chasteau-
renault, & par M^e de Brillac,
premiere Presidente du Parle-
ment. Ils furent reçus à la
porte de l'Eglise au bruit des
Tambours & des Trompettes,
& le Pere Superieur leur fit le
Compliment suivant.

MONSEIGNEUR,

*Qu'il est édifiant de voir un
des plus illustres Heros du
Royaume, après avoir soutenu*

par sa valeur la gloire de son Prince , venir au pieds des saints Autels prester son nom , ses armes , & sa personne , pour concourir à la gloire de son Dieu.

Que cent fois le Bronze foudroyant ait fait ployer sous la force de vostre bras vainqueur , l'Afrique , l'Amerique , l'Angleterre , & la Hollande.

Qu'on vous ait vû abbatre la furié barbare de ce fameux Mouley Ismaël Empereur de Maroc & de Sa'é; enlever ses Corsaires & le forcer d'envoyer ses Ambassadeurs rendre hommage à la Souveraine

Mars 1710.

S

210 MERCURE

puissance de nostre grand Monarque.

Qu'animé d'une prudence Maritime vous ayez trouvé le secret de faire à Vigo par une véritable justice ce qui se lit dans une Satyre de nos jours, où l'on voit l'avidité de la Justice, qui avait l'huître & ne laissa aux concurrens que des écailles. Que vous ayez, dis-je, Monseigneur, enlevé les millions d'or & d'argent, que vous aviez heureusement conduits au Port, & que vous n'ayés laissé à nos ennemis que les cocques & les écailles dont ils firent un feu de fureur & de desespoir, tandis que nous faisons

un feu de joye , de voir que vous
leurs aviez enlevé cette huiſtre
précieuſe qu'ils recherchoient avec
avidité.

Qu'enſin tous nos ennemis ayent
dit de Voſtre Grandeur ce que par
une conjoncture aſſez heurenſe les
Peuples diſent de Jeſus - Chriſt
dans l'Evangile d'aujourd'huy :
Qualis eſt hic quia Venti &
Marc obediunt ei : qui eſt donc
celuy à qui les vents & les flots
de la mer obéiſſent.

Pournous , Monſeigneur , nous
admirerons aujourd'huy voſtre pie-
té , vous voyant donner voſtre
Nom à ce Bronze conſacré qui

S ij

212 MERCURE

portera sans doute l'éclat de vos
vertus jusques dans les Cieux,
après que par tant d'actions heroi-
ques vous avez répandu le troisiem
de vostre valeur par toute la
terre.

Et pour vous, *Adamo*,
il ne nous est point étranger de
vous voir aux pieds des saintes
Autels, & à la teste des œuvres
de pieté brillante par tant d'émi-
nantes qualitez d'esprit & de
corps, encore plus brillante par la
solidité de vostre vertu, vous
vous conciliez tous les esprits, &
vous engagez tous les cœurs &
aussi n'appartenoit-il qu'à vous,

Madame, de fixer toutes les
 attentions d'une des premières
 têtes du Royaume, la supériorité
 de son génie, & la finesse de
 son goût justifie sans doute l'émi-
 nance de votre mérite.

Que nous sommes heureux,
 Madame, qu'avec tant d'éléva-
 tion vous daigniez vous abaisser
 jusqu'à nous, & ne pas refuser
 votre nom ny vos armes à ce
 Bronze consacré, qui ne nous
 frappera jamais les oreilles sans
 rappeler nos obligations, &
 nous engager à former des vœux
 au Ciel pour votre conservation &
 de longues & d'heureuses années.

214 MERCURE

La Cereemonie estant finie ,
le Parain , & la Maraine , firent
de grandes Aumônes aux
Pauvres , & donnerent au
Convent des marques de
leurs liberalitez.

Je dois ajouter icy un Article
qui regarde encore la Bre-
tagne. M^{rs} de la Chambre
des Comptes , après avoir
tout mis en usage pour fran-
chir leur droit annuel , étant
des Officiers du Royaume des
plus attachez à Sa Majesté ;
Après avoir assisté au *Te Deum* ,
qui fut chanté pour l'heureuse
naissance de Monseigneur le

Duc d'Anjou , les Secrétaires
Auditeurs de la Chambre
étant assemblez déliberèrent
d'offrir au Roy quinze mille
livres chacun pour obtenir le
Titre de Maître des Comptes,
& de donner pareille somme à
chacun des Maîtres ordinaires
pour les indemniser de cette
Promotion.

- Vous voyez le zele de ces
fidelles Sujets , qui à l'exem-
ple de la Capitale du Royaume,
& sur tout des Cours Super-
rieures , n'oublient rien pour
secourir le Roy dans les pres-
sans besoins de l'Etat , & sur

216 MERCURE

tout pour le rachapt de la Polette , cette affaire estant déjà fort avancée , plusieurs portant tous les jours leur argent ; de maniere qu'elle aura bien-tost tout l'effet que Sa Majesté en peut souhaiter.

Mr l'Abbé du Gué de Lannay , fils aîné de Mr Aunillon , premier President de l'Election de Paris , prit le Bonnet de Docteur dans les Ecoles de Droit au commencement de ce mois. Il y soutint une These dediée à Mr l'Evêque de Soissons. Ce Prelat y assista , & l'Assemblée fut fort nombreuse ,

se, & composée de plusieurs personnes de distinction. Le nouveau Docteur y reçut des applaudissemens de tous ceux qui l'entendirent à cause de la justesse de ses réponses & de la grace avec laquelle il parla. On peut dire qu'il recueillit en cette occasion les fruits de son éducation au College de Louis le Grand. Après s'y estre distingué, dans l'étude des belles Lettres & dans le Cours de de Theologie qu'il y a fait, il a fini une si penible & si glorieuse carrière par les honneurs du Doctorat en Droit Canon

*Mars 1710.***T**

218 **MERCURE**

& Civil , qui luy donnent le même rang dans la fameuse Université de Paris , que le degré de Docteur de Sorbonne , qui est un privilege digne d'être remarqué , & qui n'est peut-estre pas generalement connu. Le Discours qu'il prononça pour remercier la Faculté à la fin de la Ceremonie de sa reception , fait esperer qu'il peut estre un jour un Orateur aussi accompli qu'il est bon Theologien , & habile Canoniste.

Je reviens à ce qui regarde Monseigneur le Duc d'Anjou , dont je vous parleray peut-

estre plus d'une fois avant de
finir ma Lettre.

L E T T R E

**D'un sçavant Directeur à une
Dame de la Cour, sur la re-
ception de Monseigneur le
Duc d'Anjou au Rosaire.**

*Vous me demandez, Mada-
me, des éclaircissmens sur la Con-
frerie du Rosaire dans laquelle
Monseigneur le Duc d'Anjou a
esté reçu par le Pere Mespolié
Dominicain, le 27. de Février.*

*C'est une des plus excellentes de-
votions de la Religion qui nourrit
une solide pieté quand on en suit*

T ij

220 MERCURE

l'esprit & qu'on en remplit les devoirs. Ses fondemens sont les principaux Mysteres de la Vie, de la mort, & de la gloire de Jesus-Christ & de sa sainte mere. Elle renferme les Prieres vocales les plus efficaces pour se rendre agreables à l'un & à l'autre & adorer Dieu en esprit & en verité, les reflexions les plus touchantes, la frequentation des Sacremens avec les dispositions requises; sçavoir l'imitation des vertus de Jesus-Christ & de sa sainte Mere & les plus essentiels devoirs de la charité. Car on est obligé d'appliquer le premier Chapelet du Ro-

faire pour les Confreres vivans ,
 afin que s'ils sont en estat de pe-
 ché qu'ils se convertissent ; s'ils
 sont en estat de grace qu'ils
 perseverent , & s'ils sont ex-
 posez à quelque fâcheux acci-
 dent, qu'ils en soient preservez.
 Le second Chapelet est recité pour
 les Agonizans , afin qu'ils soient
 fortifiez à l'heure de la mort con-
 tre l'ennemi du salut , & que leur
 mort soit precieuse aux yeux de
 Dieu ; & le troisiéme Chapelet
 pour les Confreres deffunts , afin
 qu'ils soient soulagez en Purga-
 toire , & qu'ils en soient prom-
 ptement delivrez.

T iij

222 MERCURE

De si grands avantages ont porté en tout temps depuis l'institution de cette Confrerie les Papes , les Rois Chrestiens , & les Saints les plus recommandables par leur science & par leur pieté à faire une estime singuliere de cette devotion.

Sixte IV. dit que le Rosaire est une devote & religieuse pratique de prier, instituée à la gloire de Dieu tout-puissant & à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie , & pour nous munir contre les dangers dont on est menacé.

Leon X. reconnoist que c'est un rempart invulnérable aux

flaux de la guerre, & une puissante ressource pour obtenir des secours miraculeux dans les pressantes necessitez où nous sommes reduits.

Clement VIII. assure que cet exercice est d'une tres-grande utilité pour le salut de l'ame & du corps, qu'il attire des graces extraordinaires sur ceux qui s'y appliquent & qu'il excite en eux une devotion ardente pour les pratiques de la Religion, qu'elle a fait des biens immenses à l'Eglise, & qu'elle y en fait tous les jours, que le Fideles, soit Clercs ou

T iij

224 MERCURE

Laïques, hommes & femmes, sont attirés par ce religieux exercice à un si haut degré de ferveur que Dieu les a non-seulement ornés de grâces, mais aussi fait éclater des miracles infinis en leur faveur.

Pie V. dit que le Rosaire est un exercice de piété propre pour donner la paix à ceux qui sont dans le trouble; pour consoler les affligés & pour rendre plus fervens ceux qui sont lâches, & qui font leurs prières avec tiédeur.

Gregoire XIII. dit que le Rosaire est très-utile pour ar-

rester le cours de la justice de Dieu irritée contre les hommes ; que c'est un Arsenal d'où l'Eglise a toujours tiré des armes redoutables à l'Enfer ; & que Saint Dominique institua cette pieuse methode de prier pour mériter la protection de la tres-Sainte Vierge, dans le temps que la France & l'Italie estoient affligées par de pernicieuses heresies.

Sixte V. dit que cette devotion a produit des biens inestimables à l'Eglise & aux Fideles, qu'elle en produit tous les jours, & qu'elle a esté établie

226 MARCURE

pour cette fin dans tout le monde Chrestien.

Adrien VI. reconnoist que le Rosaire est tres utile aux moribonds & qu'il leur procure de puissans secours pour dissiper tous les artifices du demon à l'heure de la mort, & pour obtenir aux Agonisans la perseverance finale.

Les autres Papes qui ont precedé ceux ci depuis l'établissement du Rosaire, & qui les ont suivis en ont fait des éloges semblables, & les plus grands Saints des derniers siecles, illustres en pieté & en science ne sont pas éloignez de leurs sentimens.

Saint Charles Borromée autant distingué par sa sainteté qu'il l'estoit par sa pourpre & par sa science, dit dans une sçavante Ordonnance qu'il a faite sur l'excellence du Rosaire, que c'est un abrégé de plusieurs exercices de pieté & des pratiques de devotion tres-agreables à Dieu, de laquelle le Saint Siege a toujours fait une estime tres-particuliere; & qu'il a enrichies d'un grand nombre de Privileges & d'Indulgences tres-authentiques.

Il ajoute que le Rosaire est principalement institué pour

228 MERCURE

honorer Jesus-Christ & sa sainte Mere , tres propre pour porter les Fideles à s'entretenir des Misteres de Nôtre - Seigneur Jesus Christ , & des douleurs qu'il a endurées pour nous. C'est pourquoy ce saint Cardinal invite tout le monde ; les personnes les plus distinguées soit par leur rang , soit par leur naissance , soit par leur science , soit par leur vertu à se faire écrire dans les Registres de cette Confrerie , sans en excepter même les Clercs de son Seminaire & les Ecclesiastiques de son Diocese , déclarant qu'il n'a en cela d'autre vûë que leur salut

Et d'attirer sur eux de plus en plus par cette Priere la paix, la grace, Et la benediction du Seigneur.

Saint François de Sales se fit recevoir dans cette auguste Association ; il faisoit prêcher cette devotion dans ses Missions ; il exhorte toutes les personnes de pieté à aimer cette devotion ; il en établit l'excellence Et l'utilité ; il s'oppose de toutes ses forces à ces esprits forts selon le monde qui en méprisent la pratique, Et pour faire voir plus en particulier l'estime qu'il en faisoit Et les prodigieux avantages qu'on en peut retirer.

230 MERCURE

il fit vœu de dire tous les jours une partie du Rosaire dans le cours même des occupations continuelles de ses Missions.

Sainte Thérèse recitoit fort exactement le Rosaire, & elle recevoit par cette devotion des faveurs extraordinaires.

Voici comme elle en parle. Etant une nuit dans un Oratoire assez recueillie, mais si malade que je croyois ne pouvoir faire oraison, je me contentay de prendre mon Chapelet pour prier vocalement; il parut bien alors que nos pensées sont fort inutiles quand Dieu veut ope-

et quelque chose en nous :
car je tombay dans un si grand
ravissement que je me trouvoy
comme hors de moi-même. Il
me sembla que j'estois dans le
Ciel. . . . où je vis des choses
merveilleuses dans le peu de
temps que dura cette faveur.

*Et parlant du chemin de la per-
fection elle fait voir quelle est l'u-
silité de cette devotion , assurant
qu'elle est aussi avantageuse à pro-
portion qu'on s'y attache , & que
les graces répondent au zele qu'on
a de reciter souvent le Rosaire. Si
quelqu'un dit une fois le Rosaire ,
il en profite , s'il le recite plusieurs*

fois, il en retire de plus grands secours.

En cſlet le Rosaire inspire l'horreur du peché, c'est là un moyen ſouverain pour obtenir la grace du ſalut, élever les Saints au plus haut degré de la perfection & attirer mêmes des bénédictions particulières ſur les Familles & ſur les Armées des Princes Catholiques.

Les ſiècles à venir admireront à jamais la protection miraculeuſe que tira de cette devotion, le célèbre Comte de Montfort. Ce grand General animé par les promiſſes de Saint Dominique, qui luy pro-

mettoit la victoire de la part de Dieu, si luy & ses Soldats imploroient l'assistance de la tres-sainte Vierge, & s'ils recitoient devotement le Rosaire, il attaqua avec quatorze cens ou dix-huit cens François l'Armée formidable des Albigeois, composée de cent mille hommes en 1213. & commandée par le Roy d'Arragon. Il l'attaqua; dis-je, & la combattit avec tant de valeur que cette nombreuse Armée semblable à celle des Madianites consternée aux approches de Gedeon, fut enfin dissipée.

Leon X. dit que la Ville & le Diocese de Cologne estant pres-Mars 1710. V

234 MERCURE

fée par de grandes guerres , on érigea dans l'Eglise des Freres Prêcheurs à la demande de Frideric III. Empereur des Romains la Confrerie du Rosaire , afin que la Ville & le Diocese fussent délivrez de ces guerres. Ce qui arriva peu de temps après.

Trois grands Papes Pie V. Gregoire XIII. Clement VIII. ont reconnu que la fameuse Victoire de Lepante remportée par les Chrestiens sur la Flotte des Turcs , composée de deux cens quarante deux Galeres qui menaçoient l'Italie d'une irruption generale, fut un exploit mira-

culeux de cette devotion , de-là
les Souverains Pontifes ont or-
donné qu'en Action de Grace, on re-
mettroit la grande feste du Rosaire
qu'on celebroit auparavant le 25.
Mars feste de l'Annonciation ,
au premier Dimanche d'Octobre.,
jour auquel cette signalée Victoire
fut remportée dans le temps même
que dans toute la Chrestienté on
faisoit la Procession du saint
Rosaire ordonné par Pie V.

Voilà , Madame , les motifs
qui ont inspiré aux Rois & aux
Reines de France , une venera-
tion particuliere pour cette devo-
tion & qui les ont portez à y faire

Vij

236 MERCURE

recevoir les Princes leur enfans ,
quelque jours après leur naissance.

L'origine de cette loüable &
religieuse coutume , est fort
ancienne. Elle vient de la Reine
Blanche épouse de Loüis VII I.
qui affligée de n'avoir point d'en-
fans , consulta Saint Dominique ,
sur les vœux qu'elle devoit faire
à Dieu pour en obtenir , ce grand
Saint autant édifié de la piété
qu'honoré de la confiance de
cette Reine , luy predict que ses
justes desirs seroient exaucez si elle
vouloit honorer la tres - sainte
Vierge , par la devotion du Ro-
saire dont il luy apprit la pratique ,

le succès de l'événement justifia
la vérité de la Prediction , la
Reine accoucha d'un fils ; mais
Dieu l'ayant enlevé au monde
pour luy faire part de la gloire ,
Saint Dominique conseilla dere-
chef à la Reine de continuer
cette Priere & elle donna à la
France Saint Loüis , l'ornement
de ce Royaume , l'admiration de
son siecle & le modèle de tous les
Rois , qui en reconnoissance d'un
bienfait si sigalé honora d'une
tendre & particuliere confiance
les Religieux de Saint Dominique
& succa avec le lait cette devotion
qui l'éleva à cette éminente per-

238 MERCURE

fection qui luy a merité la veneration de toute l'Eglise.

Ses Successeurs ont donné aussi des marques de leur zele pour cette devotion. Nous en avons des preuves certaines dans les derniers siècles.

Henry IV. y fut receu après sa conversion, il disoit tous les jours une partie du Rosaire, & tous les Samedys le Rosaire entier, qui luy avoit esté ordonné par Clement VIII. lorsqu'il luy donna l'Absolution de son Heresie.

Loüis XIII. surnommé le Juste, ayant formé le Siege de

La Rochelle & voyant les difficultés immenses pour reduire cette importante Place , écrivit à la Reine Mere Marie de Medicis , d'ordonner qu'on fit des Prieres extraordinaires , à l'honneur de la tres-Sainte Vierge. La Reine choisit l'Eglise des Dominicains de la rue Saint Honoré , pour y faire reciter publiquement le Rosaire de la maniere qu'elle l'avoit vû pratiquer à Florence à Pise , & en plusieurs autres Villes d'Italie ; ce qu'on executa tous les Samedis en presence de la Reine Mere , de la Reine Regente , de Monsieur le Duc

240 MENCURE

d'Orleans , des Eminentissimes
Cardinaux de la Rochefoucauld ,
& de Berulle , de l'Archevêque
de Paris qui faisoit la lecture des
Mysteres , de plusieurs autres
Prelats , & d'une foule incroya-
ble de Peuple qui y accouroient
de toutes parts.

Le Roy ayant appris la fer-
ueur avec laquelle on faisoit ces
Prieres à Paris voulut que la
même devotion fut pratiquée
dans son Armée. Il en donna
la commission au Pere Louvet ,
& à plusieurs autres Dominicains
qui avoient suivi Sa Majesté
au Siege de cette Place pour servir
les

GALANT 241

les malades & pour administrer les Sacremens ; ils distribuerent pour ce sujet plus de quinze mille Chapelets aux Soldats , & ils prêcherent avec tant de succès cette devotion que tout le Camp retentissoit à certaines heures du jour & de la nuit des loüanges & des prieres du Rosaire , qui furent continuées jusqu'à la reduction de la Place.

Anne d'Autriche , une des plus religieuses Princesses du monde , publia plusieurs fois en Cour que par la vertu de cette devotion elle avoit obtenu de Dieu nostre Au-

guste Monarque Louis XIV.

Mars 1710.

X

242 MERCURE

qui nâquit le premier Dimanche de Septembre pendant que les Prières de nos Confreres montoient devant le Trône de Jesus-Christ, pour obtenir l'heureuse naissance de ce Prince surnommé Dieu-donné. En reconnaissance d'un bienfait si signalé la Reine fit recevoir le Roy son fils dans cette sainte Association. Sa Majesté recitoit tous les jours une partie du Rosaire ; elle assistoit regulierement aux Processions du Rosaire qui se font à Paris dans les Eglises des Peres Dominicains tous les premiers Dimanches de chaque mois & les Festes de la sainte Vierge.

Et Sa Majesté s'acquittoit avec tant d'exactitude des autres devoirs de cette devotion que ceux qui l'approchoient en estoient édifiés.

Marie - Therese d'Autriche, Epouse de nostre illustre Monarque, fut heritiere de la pieté de la Reine Mere. Sa Majesté s'appliquoit à tous les exercices de cette Confrerie ; estant à Versailles elle fit par ses soins et par ses liberalitez établir le Rosaire dans la Paroisse, et pour marquer plus en particulier l'estime qu'elle en faisoit et que les plus grands Seigneurs en doivent faire, Sa Ma-

Xij

244 MERCURE

jesté y fit recevoir Monseigneur le Dauphin & Monseigneur le Duc de Bourgogne peu de jours après leur naissance & donna Commission à deux Religieux Dominicains , suivant l'ancien usage , de dire le Rosaire pour ces deux Princes , jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de le reciter eux-mêmes.

Les deux derniers Princes Monseigneur le Duc de Bretagne & Monseigneur le Duc d'Anjou ont esté à leur tour reçus au Rosaire peu de jours après leur naissance , ce qui n'est pas une Ceremonie inutile ; ils y sont Assoeiez pour les mettre sous la protection de la tres-

sainte Vierge, & afin d'attirer sur eux les benedictions du ciel & de les rendre participans des prieres & des bonnes œuvres d'un nombre presque infini de Confreres du Rosaire répandu dans tout le monde chrestien. Le Pere Mespolié Dominicain est le Religieux qui est chargé de dire le Rosaire pour l'un & pour l'autre Prince, jusqu'à ce qu'ayant atteint l'usage de la raison, ils soient en estat eux-mêmes de s'en acquitter. Agreez, Madame, ce Memoire que j'ay dressé à la haste pour vous donner quelque idée de cette excellente devotion, qui est au-dessus de mes

246 MERCURE

expressions. Je ne doute pas que vous ne l'accreditiez par vostre pieté & par vos exemples. Je suis, Madame, avec un zele tout respectueux, vostre tres-humble & tres-obéissant serviteur....

L'Article que vous allez lire vous paroîtra tout nouveau.

Il s'est fait un mouvement assez considerable parmi les Intendans. Mr Pinon Intendant de Dijon ayant demandé à se retirer., Mr de Trudaine Intendant de Lyon, a passé à l'Intendance de Dijon, & Mr

GALANT 247

Meliand Intendant de Pau & de l'Armée d'Espagne, a eu celle de Lyon. Enfin Mr le Camus de la Grange a eu cette dernière Intendance.

Mr Pinon qui se retire est Maître des Requestes depuis l'année 1686. & il est du Semestre de Janvier. Il est frere de Mr Pinon President au grand Conseil & du Semestre d'Esté, & pere de Mr Pinon de Courtes Conseiller au Parlement. Mr Pinon Conseiller de la premiere Chambre des Enquestes & reçu dans le Parlement le 27. Août 1704.

X iij

248 MERCURE

& Mr Pinon Conseiller de la troisième Chambre des Enquêtes & reçu au Parlement le 25. Avril 1703. font honneur à cette famille, de même que Mr Pinon Seigneur de Villemain, premier President des Tresoriers de France, generaux des Finances, & grand Voyer en la Generalité de Paris, receu en cette Charge depuis l'année 1691. Mr Pinon qui se retire, avoit esté Intendant de Poitiers, avant de passer à l'Intendance de Dijon.

Mr de Trudaine Seigneur de Montigny, qui succede à Mr

Pinon, est Maistre des Requêtes depuis l'année 1680. & il est du Semestre d'Avril. Il avoit esté auparavant Conseiller au Parlement, & il vendit sa Charge de Conseiller de la troisième des Enquestes à Mr de Meliand frere aîné du nouvel Intendant de Lyon & qui fut reçu au Parlement le 30. Mars 1689. Le nouvel Intendant de Dijon, est frere de M^r Voisin, épouse de Mr Voisin Secrétaire d'Etat de la guerre, & fils de feu Mr de Trudaine, Conseiller du Roy & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes. Mr l'Inten-

250 MERCURE

dant de Dijon est cousin germain de Mr Léspinette le Mairat, Maistre des Requêtes, fils de Mr le Mairat de Nogent Maistre des Comptes, dont je vais vous apprendre la mort. Ce jeune Magistrat est Maistre des Requestes depuis l'année 1700. & du Semestre de Janvier. M^e de Trudaine Intendant de Dijon est de la Maison de la Sabliere & petite fille de M^e de la Sabliere, que tous les beaux esprits ont louée dans leurs ouvrages, & qui estoit sœur de Mr Hesnin qui vit encore aujourd'huy & que la ven-

en plus encore que son mérite rendent si recommandable. Il est fort âgé.

Mr Meliand, nouvel Intendant de Lyon & ci-devant Intendant à Pau & Intendant des Armées de France & d'Espagne, est second fils de feu Mr Meliand, Conseiller aux Requestes du Palais & ensuite Maître des Requestes, & arrière-petit-fils de Mr Meliand Procureur general au Parlement de Paris, auquel feu Mr Fouquet succeda. Il est neveu de Mr Meliand ancien Evêque d'Alet & auparavant de Gap.

252 MERCURE

Il est d'une tres-ancienne famille de Robbe , qui a donné un President à une des Chambres des Enquestes du Parlement de Paris , & un Ambassadeur de France en Suisse & plusieurs Conseillers au Parlement : il y a une autre branche de Meliand dans le Parlement ; Blaise Claude Meliand Conseiller de la premiere Chambre des Requestes , où il fut receu le 16. Avril 1698. en est le Chef. Mr de Lamoignon de Courson, fils de M^r de Bâville, ci devant Intendant de Rouen, & qui l'est à present de Bor-

deux a épousé depuis peu sa
sœur. Mr l'Intendant de Lyon
a épousé la fille de Mr le Bret
premier President du Parle-
ment d'Aix, & qui nâquit à
Lyon pendant que Mr son
pere y estoit Intendant. Mr
Cardin le Bret de Flavacourt
son frere est Intendant de
Provence. Mr le Camus Sei-
gneur de la Grange , qui
vient d'estre nommé Intendant
de Pau , est Maître des Re-
questes depuis l'année 1696.
& du Semestre d'Octobre. Il
est second fils de M^{re} Nicolas
le Camus Seigneur de la

254 MERCURE

Grange Bligny , premier President de la Cour des Aydes , neveu de M^r le Lieutenant Civil & de feu M^r le Cardinal le Camus , & frere de M^r le Camus premier President de la Cour des Aydes , en survivance de M^r son pere. Ce nom est respectable depuis longtemps dans la Robbe aussi bien que dans l'Eglise.

Mr Trudaine , a tenu une conduite à Lyon pendant qu'il en a esté Intendant , qui luy a gagné les cœurs de tout le Pays. Il y a vécu d'une maniere somptueuse , il logeoit tous

les grands Seigneurs qui y
 passoient. D'ailleurs il y cul-
 tivoit les Sciences ; depuis une
 année il y avoit formé une
 efpece d'Academie en assen-
 blant tous les Lundis de cha-
 que Semaine l'élite des gens de
 Lettres de cette Ville qui trai-
 toient ces jours-là le point de
 science qui leur avoit été assigné
 dans la precedente conference.
 Cet Intendant y a eu l'avanta-
 ge de loger chez luy Monsieur
 le Duc d'Orleans , lorsqu'il
 passa à Lyon , pour aller en
 Piedmont , & à son retour.

Mr Meliand n'a que 40.

256 MERCURE.

ans ; mais dans un âge si peu avancé il a déjà donné plusieurs marques de sa capacité & de son habileté dans les affaires.

J'ay oublié de vous marquer à la fin de l'Article du Rosaire , qui precede celuy que vous venez de lire , que je vous ay déjà envoyé il y a quelques années , un Article à peu près semblable , puisqu'il s'agissoit de la reception de Monseigneur le Duc de Bretagne à la Confrérie du Rosaire. On ne peut trop parler de ces sortes d'Articles , & on ne les peut trop lire à cause du bien qu'ils .

peuvent faire , & qu'ils peuvent engager ceux qui les lisent à se mettre du nombre des Confreres du Rosaire. L'Article que vous venez de lire est bien capable de produire ce salutaire effet , puisqu'il est rempli de miracles qui sont de notoriété publique , & dont les Histoires sont pleines depuis plusieurs siècles ; de manière que personne n'en peut douter non plus que de ce que plusieurs Papes en ont dit dans un grand nombre de Bulles qui sont connuës de tout le monde.

Mars 1710.

Y

258 MERCURE

Les hommes ne peuvent trop se précautionner contre les morts subites qui ont regné dans tous les siècles ; mais plus en certain temps qu'en d'autres ; & l'on peut dire que si la Confrerie du Rosaire ne les empêche pas , elle peut du moins estre cause qu'ils meurent en meilleur estat. Ces morts n'ont jamais esté si fréquentes qu'elles le sont depuis un temps par toute l'Europe , & particulièrement en France. On en entend parler tous les jours , & je pourrois vous entretenir d'un grand nombre

qui sont arrivées depuis un mois dans tous les quartiers de Paris ; mais je vous en rapporteray seulement trois qui sont arrivées dans trois endroits bien remarquables , & à la vûe de beaucoup de gens , de sorte que personne n'en pourra disconvenir. La première est arrivée dans le Temple de Dieu ; la seconde au milieu & devant toute la Cour , & la troisième au milieu d'un des plus celebres endroits du monde , dans lequel on rend la Justice , & pendant que les Juges estoient assemblez pour la rendre.

Y ij

260 MERCURE

Le premier Article nous fait voir un Chanoine de S. Maur, qui après avoir fait ses prieres pour celebrer la Messe, avoir mis son Aube, & son Manipule, sans sentir la moindre atteinte d'aucun mal, & en mettant son Etole, est tombé mort.

Le second exemple d'une mort aussi subite, est arrivé à Versailles, où un Valet de Chambre de Madame la Duchesse de Bourgogne, en ostant un Tabouret de sa Chambre pour le porter dans un lieu qui joignoit la Cham-

bre de cette Princesse , a aussi payé le tribut qu'il devoit à la mort plutôt qu'il n'avoit cru le devoir faire.

Et enfin le troisieme malheur de pareille nature , est arrivé dans la seconde des Requestes du Palais , à Mr Veronneau , celebre Avocat; le President de cette Chambre avoit fait appeller une Cause qu'il devoit Plaider , & pour laquelle il estoit tout préparé , le President ayant accordé l'Audiance pour cette Cause ; mais à peine Mr Veronneau eut-il commencé à parler qu'il

262 MERCURE

demanda qu'on le soutint, & dans le même moment il tomba mort aux yeux d'une nombreuse assemblée qui fut aussi touchée que surprise de cette mort qu'elle avoit encore moins attendu de voir, que l'Avocat qui s'estoit mis en estat de ne la point craindre en quelque temps qu'elle pût le surprendre; & l'on peut juger de ses bonnes mœurs, & de sa vie régulière, puisqu'on a découvert après sa mort qu'il portoit un Cilice, & que l'on a trouvé chez luy plusieurs instrumens de penitence.

En vous parlant de morts ,
 je dois vous parler de l'Epita-
 phe d'un Prelat qui auroit dû
 estre immortel , sa vie estant
 fort necessaire au salut des
 ames auxquelles il a contribué
 jusqu'à son dernier soupir.
 Cette Epitaphie est de Mr
 l'Abbé Plomet , que Mr l'E-
 vêque de Nîmes avoit honoré
 de son estime.

264 **MERCURE**

E P I T A P H E

D E MESSIRE

ESPRIT FLECHIER,

EVESQUE DE NISMES.

Ci gist un ESPRIT,

Qui surprit

L'Univers par son Eloquence :

Sçavant : on le vit à la Cour :

Briller comme l'Astre du jour ,

Prêchant aux Rois la Penitence.

Poli , ses Ouvrages divers ,

Soit dans la Prose , ou dans les

Vers ,

Ont

*Ont éternisé sa Gloire,
Immortalisé sa Mémoire.*

*Zelé comme un Aron, dans ses
brûlans transports,
Il presentoit au Ciel les vivans &
les morts.*

*Prudent comme Moÿse,
Quels Portraits enchantez de la
Terre promise
Ne fit-il pas, pour se gagner le
cœur
Du Mondain corrompu, du rebelle
Pécheur?*

Mars 1710.

Z

266. MERCUR

Tantest comme Jonas, il menaçoit
en Chaire ;

Souvent en Jeremie, il pleuroit la
misere

Des Riches obstinez,

Des Chrestiens fascinez.

Humble, Simple, Pieux, Bien-
faisant, Charitable,

Aux Grands comme aux Petits il
parut respectable :

Et dans l'Episcopat en CHARLES
transformé,

Il finit ses beaux jours, en vertus
consummé.

La mort de cet Evêque a

laissé une place vacante à l'Académie Française qu'il sera difficile de remplir d'un aussi bon sujet, & d'un homme aussi universel. En attendant que je puisse vous parler de celui sur lequel l'Académie aura jetté les yeux, je dois vous dire que Mr le President de Mesmes, qui avoit esté nommé pour remplir celle de M^r le Comte de Crecy y vient d'estre reçu ; mais comme il faut du temps pour vous faire un fidele portrait de ce qui s'est passé à cette reception j'ay cru devoir remettre au mois prochain à

Z ij

268 MERCURE

vous en entretenir. Vous ne perdrez rien pour attendre, & je suis persuadé que vostre curiosité sera satisfaite.

Cependant je vous diray que le Roy ayant permis à Mr Maréchal son premier Chirurgien de se démettre de sa Charge de Maître d'Hôtel qu'il luy avoit donnée, il s'en est déffait en faveur de Mr le Vasseur Maître des Comptes qui a travaillé pendant trente ans, aux principales Affaires de la Marine. Sa Majesté a donné son agrément à Mr le Vasseur, avec des temoigna-

gés de bonté & de satisfaction des services qu'il luy a rendus sous les ordres de feu Mr le Marquis de Scignelay, de Mr le Chancelier, & de Mr le Comte de Pontchartrain.

Le Roy d'Espagne a nommé Don Juan - Antonio de Amezaga Lieutenant general, pour servir en Arragon sous les ordres de Mr le Comte d'Aguilar; & le Gouvernement de Malaga a esté donné à Don Baltazar de Amezaga son frere, Maréchal de Camp.

S. M. C. a aussi fait Don Juan Isidore de Padilla Gouverneur

Z iij

270 MERCURE

d'Orihucla Brigadier, en consideration de ses services.

Don Juan - Antonio de Amezaga a servi toute sa vie dans la Cavalerie, où il s'est élevé par degrez ; ce qui prouve qu'il ne doit le rang qu'il occupe à present qu'à son seul mérite & à sa seule valeur. Il est d'une des meilleures Maisons de Castille, & il a l'honneur d'estre allié par les femmes à M^r le Duc de Medina-Céli. Don Juan est parent de Don Joseph de Amezaga Gouverneur d'une Place considerable de Castille. Mrs d'Amezaga

ont toujours marqué beaucoup de zele pour les interets de Sa Majesté Catholique. Ces deux illustres freres, tous deux élevez sous ce regne aux premieres dignitez de la guerre, ont donné de frequentes marques qu'elles estoient encore plus dûes à leur valeur & à leurs services qu'à leur naissance, quoy qu'elle soit des plus qualifiées.

Don Isidore de Padilla qui a esté fait Brigadier, porte un nom qui est en veneration en Espagne. Loranço Padilla Archidiacte de Malaga & qui vi-

Z iij

272 MERCURE

voit dans le seizième siècle , fut Historiographe de Charles-quin. Il publia un Catalogue des Saints d'Espagne. François de Padilla son neveu se distingua par son sçavoir ; il enseigna la Theologie à Seville avec un succès éclatant & fut Chanoine de Malaga ; il composa une Histoire Ecclesiastique d'Espagne , & une Chronologie des Conciles.

J'aurois dû vous parler plutôt des Morts dont vous allez lire les Articles ; mais quoy que la Renommée apprenne bientôt la mort des personnes de

distinction qui sont decedées, il faut néanmoins souvent beaucoup de temps pour apprendre ce que l'on en doit dire, & sur tout de celles qui sont mortes dans des lieux éloignez de Paris. Mais quand leur mort seroit arrivée à Paris même, je ne laisse pas d'avoir quelquefois besoin de beaucoup de temps pour m'informer à fond de ce que je vous en dois apprendre.

M^{re} Antoine le Mairat Chevalier Seigneur de Nogent, est mort âgé de 68. ans. Il estoit Maître ordinaire de la Cham-

274 MERCURE

bre des Comptes ; il fut reçu en cette Charge en l'année 1663. n'ayant encore que 21. ans ; & il estoit presque à la teste de cette Compagnie, puisqu'il estoit immédiatement après M^r Bailly de la Croix qui en est Sous - Doyen. Il estoit du Semestre d'hiver ; & il avoit acquis dans l'exercice de cet employ beaucoup de réputation. Il est frere de Mr le Mayrat , si connu par son merite & par les lumieres de son esprit ; & cousin germain de M^r Voisin & de M^r de Trudaine Intendant de Dijon. Il

laisse plusieurs enfans ; l'aîné est Maître des Requestes & soutient avec honneur dans le Conseil la réputation que ses ancêtres ont acquise dans la Robe depuis deux ou trois siècles. Mrs le Mairat sont connus à Paris depuis le regne de Philippes le Long. Ce Prince avoit auprès de luy un Officier de ce nom qui luy donna de fréquentes preuves de sa fidélité. Nous devons au petit fils de ce même Officier la publication de l'excellent ouvrage de Fuller qui a pour titre *Pharmacopœia ex temporanea*.

276 MERCURE

Un Religieux Benedictin du même nom & de la même famille qui brilla dans son Ordre vers le milieu du quinzième siècle, agita une question qu'on a renouvelée en ces derniers temps, & qui ne fit pas alors moins de bruit qu'elle en fait à present entre un sçavant Jesuite & un illustre Auteur : il s'agissoit de sçavoir si les démons estoient les Auteurs des Oracles du Paganisme ; le Religieux Benedictin prit le même parti qu'a pris le Pere Barbus, & prétendit qu'en cela il n'y avoit aucune supercherie

de la part des Prestres du Paganisme. Les Actes de la Dispute de Dom le Mairat ne furent pas rendus publics, mais on en voit divers fragmens dans quelques Abbayes de Champagne & de Normandie.

Mr le Marquis de Choisy, Gouverneur de Saar-Loüis, y est decédé âgé de 78. ans. Il estoit Lieutenant General des Armées du Roy ; & il fut nommé le premier dans la nombreuse promotion du 26. Octobre de l'année 1704. Ce Marquis avoit servi pendant la plus grande

278 MERCURE

partie de sa vie dans l'Infanterie , & il s'estoit peu passé d'actions d'éclat de son temps , où il n'eust donné des marques de son courage & de son expérience dant l'Art de la Guerre. Il avoit esté Gouverneur de la Citadelle de Cambray & de Thionville, & il avoit eu l'honneur de commander l'Armée du Roy au Siege de Rhinfeld. Il estoit proche parent de Mrs de l'Hôpital , & il sortoit d'une ancienne Maison qui s'est toujours distinguée par son zele pour le service de ses Princes ; il s'estoit

attiré par ses manieres civiles
& bienfaisantes les cœurs de
tout le Peuple, & de la No-
blesse de son Gouvernement;
sa mort y a causé de grands
regrets. Mr de Varennes Ma-
rèchal de Camp, & Lieute-
nant de Roy de Saar Louïs,
Mr de Montmelian Major,
& Mr Deschamps Aide-major
de la même Place, firent faire
pour luy un Service magnifi-
que dans la principale Eglise
de Saar-Louïs, peu de jours
après sa mort; & Mr de
Flamicourt Capitaine des
Portes de la même Place, en

280 MERCURE

a fait faire un en son particulier pour marquer d'une maniere plus singuliere l'attachement respectueux qu'il conserve pour la memoire de cet illustre Gouverneur. Saar Loüis est une Forteresse que le Roy fit bâtir en l'année 1680. elle est située dans le Duché de Bar , & près de Longwi , & de Marsal ; & à peu près dans la même distance de Stenay.

Mre René de Savonnières , Chevalier Seigneur de Linieres, Conseiller en la grand' Chambre , est mort fort regretté dans le Parlement , où il avoit

acquis beaucoup de réputation par sa probité, & par l'étendue de ses lumières. Il y a quarante-trois ans que Mr de Savonnières estoit Conseiller au Parlement, y ayant esté reçu le 12. Mars 1667. & il estoit devenu par son ancienneté le dixième Conseiller de la grande Chambre. Il estoit d'une ancienne famille connue dans le Parlement il y a près de deux siècles. Sous François I. il y avoit déjà dans cet auguste Corps des Magistrats de ce nom, & sous les regnes tumultueux des petits fils de ce Prin-

Mars 1710.

A a

282 MERCURE

ce, ils se distinguèrent par leur fidélité & par leur zèle pour le service de nos Rois. Mr de Savonnières estoit parent de Mr Ribaudon du Monceau Conseiller en la troisième Chambre des Enquêtes, & de Mr Bence Conseiller en la même Chambre. Mr de Savonnières son grand-père se rendit célèbre vers le commencement du dernier siècle par les progrès qu'il fit dans les Sciences humaines, & sur tout dans la Physique expérimentale, où il fit de belles & de curieuses découvertes. Il estoit aussi tres-

versé dans la Geometrie & l'Algebre specieuse ; plusieurs grands hommes qui ont paru depuis avec éclat , ont profité avec succès de ses écrits & de ses observations. Mr Reland dont on a de si belles Dissertations sur les Antiquitez Samaritaines , a souvent avoué qu'il avoit obligation à ce sçavant homme d'une grande partie des lumieres qu'il avoit acquise dans les Antiquitez Orientales , & fut tout dans les Medailles Samaritaines.

Mre N. . . de Gressé Con-
seiller du Roy & Auditeur en

A a ij

284 MERCURE

sa Chambre des Comptes , est mort dans un âge peu avancé. Il n'y avoit que neuf ans qu'il estoit Officier de cette Compagnie , n'y ayant esté reçu qu'en l'année 1701. il estoit du Semestre d'Hyver. Mr de Gressé estoit d'une ancienne famille de la Robbe connu dans le Parlement peu de temps après qu'il eut esté rendu sedentaire par le Roy Philippe le Bel , & il estoit proche parent de Mrs Cousin Payen, & Chavigné , Maîtres des Comptes ; mais son mérite personnel le distinguoit plus

que tous ces avantages particuliers. Il joignoit un goût sûr & un esprit juste aux lumières profondes qu'il avoit puisées dans une longue étude des Sciences les plus difficiles ; il avoit fait de grands progrès dans les Mathématiques. L'attachement qu'il avoit eu dès sa jeunesse pour cette Science, l'avoit lié avec feu M^r le Marquis de l'Hôpital que l'on a regardé dans ces derniers temps comme un des premiers hommes de ce siècle pour la Geometrie. Plusieurs Sçavans s'assembloient un jour de

286 MERCURE

chaque semaine chez Mr Gressé & traitoient dans des conférences réglées les questions les plus épincuses & les moins développées des Mathématiques. Il n'est pas le seul de sa famille qui se soit rendu celebre dans le Republique des Lettres ; un Pere Gressé de l'Ordre de Saint François , fut dans le penultieme siecle un des plus grands Theologiens de son temps. Il s'estoit appliqué avec succès à l'étude de l'Ecriture Sainte ; il avoit même fait un Commentaire sur les Evangiles , que l'on conserve

manuscrit dans quelques Bibliothèques & qui auroit esté d'une grande utilité s'il eut paru. On croit que le Pere Janton le pourra publier.

L'Abbaye de la Deserte, située à Lyon ayant vacqué par la mort de Madame de Quibly, dernière Abbessse & qui avoit esté Coadjutrice de sa tante, le Roy nomma il y a quelque temps à cette Abbaye Me de Chassillon, Religieuse de l'Abbaye de Saint Pierre de la même Ville. La nouvelle Abbessse est sœur aînée de Me d'Hy-

vours , dont le merite est si connu dans le monde. Mr l'Evêque de Châlons sur Saône fit quelque temps après la Ceremonie de Benir cette nouvelle Abbessé , dans l'Eglise de la Deserte. Me de Rostaing Abbessé de Chazaut & Me de la Tour-vidant Prieure perpetuelle du Monastere de Saint Benoist de la même Ville, furent les Abbesses assistantes; & la dernière fut appelée faite d'autre Abbessé. Mr l'Evêque de Saint Flour , qui se trouva alors à Lyon , assista à la Ceremonie en Camail & en

en Rochet , de même que Mr l'ancien Abbé de Saint Antoine. Toute la Noblesse de Lyon dont la meilleure partie appartient à la nouvelle Abbessé assista à la Ceremonie , & Mr l'Evêque de Chalons , fit ouvrir les portes du Convent qui est tres vaste & qui est d'une grande ancienneté, à tout ceux qui y voulurent entrer. Me de Châtillon est d'une des meilleures Maisons du Pays. Elle est alliée à la Maison de la Chaize & à celle de Rochefort. Elle résista long - temps avant que d'accepter cette

Mars 1710. B b

Abbaye, & elle ne l'a fait que par l'ordre exprés de ses Supérieurs & de feu Me l'Abbesse de Saint Pierre.

Le Jeudy 27. Révrier M^e l'Abbesse de S. Pierre de Lyon, sœur de feu Mr le Duc de Brisac & tante de celuy qui porte aujourd'huy cette qualité, prit possession de son Abbaye; elle avoit reçu quelque jours auparavant ses Bulles qui avoient esté adressées à Mr l'Abbé Terrasson Official de Lyon, & second Custode de l'Eglise Paroissiale de Sainte Croix de la même Ville. La Ceremonie se

CO
OCT 10 1771

fit l'aprèsdînée. M^r le Comte de Saint Georges Precenteur de l'Eglise de Lyon, & neveu de M^r l'Archevêque, alla prendre M^{re} l'Abbesse dans son appartement & la conduisit au Chapitre où toutes les Religieuses estoient assemblées. Mr l'Official y prononça un Discours tres-éloquent sur le sujet de cette Ceremonie, & sur l'honneur qu'il avoit en ce jour de mettre en possession une Abbesse d'un nom si illustre, & dont le merite estoit si universellement connu. Toute la Communauté sortit en Pro-

Bb ij

292 MERCURE

cession du Chapitre, la Croix
 étant à la teste, & M^e l'Ab-
 besse terminoit ce Cortege,
 précédée de tous ses Officiers
 & de tout son Clergé, con-
 duite par Mr de S. Georges,
 & ayant à sa droite Mr l'Offi-
 cial, & accompagnée de toute
 sa livrée; en cet état elle fit le
 tour du Cloistre, la Commu-
 nauté chantant des Répons.
 La Procession fit le tour sur les
 Terreaux, & entra par la gran-
 de porte de l'Eglise Paroissiale
 de Saint Pierre, dont M^e l'Ab-
 besse prit possession. De retour
 en son appartement elle fit ser-

vit une magnifique collation
aux Messieurs & aux Dames
qui avoient assisté à cette Ce-
remonie & à ceux qui estoient
entrez en cette Maison, dont
les portes furent ouvertes pen-
dant tout le jour à ceux qui
eurent la curiosité de voir une
des plus belles Maisons Reli-
gieuses du Royaume. On tira
quantité de fusées & plusieurs
boëtes dehors & dedans le
Convent devant & après la
Ceremonie; il y eut le soir de
grandes illuminations, des fan-
fares, & un concert de Trom-
pettes, Hautbois & autres Inf-

Bb iij

294 MERCURE

trumens qui servent à rendre une Ceremonie plus pompeuse. Le Lundy 17. Mars suivant Mr l'Archevêque de Lyon benit la même Abbessé dans l'Eglise de Saint Pierre qui estoit magnifiquement ornée de tentures de velours cramoisi violet, avec quantité de festons chargez d'écussions aux Armes de la Maison de Cosse, de même que l'Autel, où l'on voyoit aussi les Armes de Mr l'Archevêque. Ce Prelat celebra une grande Messe qui fut chantée par les Religieuses. Il avoit pour Diacre & Sous-Diacre,

Mr le Comte d'Albon Archevêque de Lyon, & Mr le Comte de Chantelau-la-Chaise, & chacun de ces deux Messieurs estoit accompagné de huit Ministres inferieurs, c'est-à-dire, de quatre autres Diacres & de quatre Soudiacres. Mr le Comte de Genitines frere aîné de Mr l'Evêque de Limoges & grand Custode de l'Eglise de S. Jean, & Mr le Comte de Chemé la Vallette neveu de Mr l'Archevêque & son grand Prestre, accompagnez de Mrs Terrasson, & Chazeneuve Chevaliers de Saint Jean, estoient les

B b iij

quatre Chapitres. Il y avoit plusieurs autres Ministres inferieurs. L'Abbesse qu'on alloit venir estoit accompagnée de M^e de Rostaing Abbessse de Chazaut, & de M^e de Châtillon Abbessse de la Defente (ces deux Abbayes sont situées dans la Ville de Lyon) & de quantité de Religieuses qui avoient accompagné ces deux Abbesses. Mrs les Comtes de Saint Jean y vinrent en Corps, de même que Mrs du Consulat. Mr Trudaine alors Intendant de Lyon, & Mr le Prince d'Harcourt y assisterent.

Mr de Pomponne, ci-devant
Ambassadeur de Venise, qui
estoit à Lyon depuis quelques
jours, y assista, mais *incognito* ;
de même que M^{lle} la Comtesse
de Soissons, qui fait son séjour
dans cette Abbaye. Cette Cé-
rémonie une des plus brillan-
tes qu'on ait vûes depuis long-
temps, fut suivie d'un magni-
fique repas que l'Abbesse nous
vollement benite donna à cet
illustre Clergé. Rien de ce que
la Saison peut fournir de plus
délicat & de plus délicieux n'y
fut oublié. On y admira une
profusion de toutes choses,

mais bien entenduë. Le Dèssert
sur tout fut magnifique. Après
le dîner on ouvrit les portes du
Convent à tous ceux qui vou-
lurent y entrer.

Mr le Marquis de Broglie ,
Brigadier des Armées du Roy ,
Inspecteur General de l'Infan-
rie , Colonel du Regiment
de l'Isle de France , fils de Mr
le Comte de Broglie , Lieuten-
nant General des Armées du
Roy , & Gouverneur d'Avê-
nes , & de Dame Marie de la
Moignon , épousa le 13. de
ce mois dans la Parroisse de
Saint Gervais Mlle Voysin ,

GALANT

filie de Mr Voyfin , Ministre
& Secrétaire d'Etat de la
Guerre , & de Dame N. . .
Trudaine. La Cereemonie fut
faite par Mr de la Berchere
Archevêque de Narbonne.

Je vous ay si souvent parlé
de ces illustres familles , &
en particulier du merite de
ceux qui les composent , &
des actions par lesquelles ils
se sont distinguez que je ne
erois pas vous en devoir dire
d'avantage aujourd'huy.

Je vous ay déjà parlé de
tout ce qui se passa aux grands
Augustins le 15^e de ce mois

300 MERCURE

lots que le Clergé s'y assam-
bla pour la premiere fois, de
la Messe du Saint Esprit qui
y fut celebrée, & j'en vous ay
donné un Extrait du Sermon
qui y fut prêché le même jour.

Le 19. cet Auguste Corps
se rendit à Versailles dans un
Appartement du Chasteau,
qui luy avoit esté préparé. Mr
le Comte de Pontchartrain,
Secrétaire d'Etat l'y vint pren-
dre avec Mr le Marquis de
Dreux Grand Maître des
Ceremonies, & Mr des Gran-
ges Maître des Ceremonies,
& il fut ainsi conduit à l'Au-

diance du Roy les Gardes du Corps estant en haye dans leur Salle, & sous les Armes, & les deux battans des Portes ayant esté ouverts. Monsieur le Cardinal de Noailles prit la parole, & fit au Roy le Discours suivant.

SIRE,

Nous venons avec joye & empressement rendre à Vostre Majesté nos tres-humbles hommages, & ceux de tout le Clergé de France que cette Assemblée représente, & qui est beaucoup moins le premier

Corps de vostre Royaume par son rang, que par son zele pour vostre service.

Nous venons en renouveler à V. M. les protestations les plus sinceres, & nous souhaiterions qu'il nous fust possible d'en donner des preuves plus fortes & plus éclatantes dans le cours de cette Assemblée, que nous n'avons fait encore dans les autres.

La mesure de nostre zele ne sera jamais celle de nos forces, telles qu'elles puissent estre, grandes ou petites, entieres ou épuisées, il ira toujours beaucoup au-delà, il sera au dessus de tous les événemens,

Et rien ne le diminuëra jamais.

Ce qui pourroit affaiblir celui des autres , ne servira , qu'à fortifier le nostre. Les malheurs de cette vie , les revolutions qui arrivent dans tous les Etats , peuvent ébranler la fidelité des peuples conduits par des vûës basses & interessées , mais elles ne font qu'affermir celle des Ministres de Dieu , qui doivent entrer dans ses desseins , & avoir des vûës plus élevées.

Que David soit heureux ou malheureux , le grand Prestre est également attaché à luy , il se déclare même plus hautement en sa

faveur, & fait plus d'efforts pour le secourir, quand il le voit dans un plus grand besoin.

Il luy donne les pains offerts à Dieu, qui estoient dans le Temple, & dont il n'estoit permis qu'aux Prestres de manger. Il luy laisse prendre l'épée de Goliath, consacrée à la gloire du Seigneur, parce qu'il n'en avoit point d'autre à luy donner, & il s'expose genereusement par cet office de religion à la mort que Saül luy fit souffrir peu après.

C'est une leçon pour nous, & un exemple que nos cœurs ne nous pressent pas moins que nostre de-

voir de remplir à l'égard de Vostre
Majesté.

Si le cours de ses victoires a été in-
terrompu par les ordres secrets &
impenetrables de la sagesse de Dieu,
qui fait ce qu'il luy plaist des plus
grands hommes, comme des plus
petits, pour faire voir que toute
grandeur & toute puissance vient
de luy. Si vos armes à qui rien
ne resystoit autresfois n'ont pas tou-
jours eu le même sort. Si cette gloire
humaine qu'elles vous ont attirée,
qui a étonné le monde entier, au
point qu'on en peut dire ce que
l'Ecriture dit de celle d'Alexandre
le Grand, que toute la terre en
Mars 1710. CC

306 MERCURE

est tombée dans le silence. Si cette gloire, dis je, a reçu quelque atteinte par les malheurs de la guerre, nostre attachement pour V. M. n'en est que plus ferme & plus ardent.

Nous adorons la main qui vous frappe, & nous vous respectons davantage, s'il est possible, sous cette main divine, dont les coups salutaires vous rendent plus respectable aux yeux de la Foy.

Elle nous apprend qu'une trop longue & trop grande prospérité annonce un malheur plus grand & plus long, puisqu'il sera éternel, & que le bonheur continué de

cette vie est le Paradis des repreneurs.

L'expérience ne l'enseigne pas moins que la Foy ; car ne voit-on pas dans toutes les histoires , que les Princes qui n'ont jamais senti la main de Dieu , qu'il a laissé jouir paisiblement des plaisirs , des grandeurs & de toute la gloire de ce monde , sans y répandre aucune amertume , ont esté enivrez de leur bonheur , ont vécu dans l'aveuglement , & sont morts dans l'impenitence.

Ils se sont donc , selon l'esprit de la Religion , des graces & des faveurs que ce que le monde appelle

Cc ij

308 MERCURE

malheur & disgrâce ; ce sont des moyens de mériter un bonheur plus pur & plus solide que celui de cette vie , Dieu compte pour rien ce qui n'est pas éternel , & ne trouve dans aucun bien périssable une digne récompense pour ses Élus ; ainsi il ne leur ôte la fausse gloire de ce monde , que les hommes ont beau appeller immortelle , & qui passe toujours , que pour les préparer à la gloire de l'éternité seule solide & véritable immortelle.

C'est ce que nous envisageons , SIRE , dans vos peines ; nous y voyons avec consolation la bonté de Dieu pour vous , & nous y

admirons avec veneration le courage & la foy que vous y faites paroître.

Elle merite sans doute beaucoup mieux ; que les exploits militaires d'Alexandre , ce silence d'admiration où toute la terre tomba devant luy , & elle est encore plus digne du respect , de l'amour & du zele de vos Evêques , & de tout le Clergé attaché à V. M. par des liens plus purs & plus sacrez que vos autres Sujets.

Mais ce qui doit les remplir tous , de quelque profession qu'ils soient , de reconnoissance , aussi bien que d'admiration pour V. M.

30 MERCURE

est le grand desir qu'elle a de leur donner la paix. Ils savent tous ce qu'elle veut bien sacrifier pour leur procurer un bien si precieux & si necessaire. & qu'elle ne l'a retardé que pour le rendre plus seur & plus solide, & ne pas prendre l'ombre & l'apparence d'une paix ; pour une paix réelle & veritable.

Personne n'ignore que V. M. s'oublie elle-même, pour ne se souvenir que de l'extrême besoin de ses peuples ; qu'elle abandonne generousement ses propres interets pour leur repos ; que même la tendresse paternelle, & les vœux si

juste , si vis , & si puissant ,
sur tout pour les bons cœurs , ne
peut l'emporter sur le desir que
vous avez de soulager vos peuples.

Quel sacrifice & quel effort
de vostre bonté pour eux ; mais
il est vrai qu'ils l'ont bien
mérité par tout ce qu'ils ont fait
& souffert pour vostre service ,
dans des guerres si fréquentes ,
si longues & si dures : & il est
juste qu'étant les meilleurs de tous
les peuples , ils trouvent en vous
le meilleur de tous les Rois.

Mais ce n'est pas seulement
l'intérêt de vos Sujets , c'est la
cause de tous les peuples que vous

— 111 —

310 MERCURE

soutenez, en travaillant si fortement à la paix de l'Europe ; car ne sçait-on pas que par tout ils souffrent, & que vos Ennemis avec toute la joye de leurs succès, n'en ont pas moins la douleur de voir leur pays ruiné, leurs peuples gémir comme les autres, & qu'ils n'ont que les événemens pour eux. Tant il est vray que la guerre est un mal universel que Dieu fait sentir aux heureux, comme aux malheureux, pour les punir tous.

S'il vous en coûte donc, SIRE, pour faire la paix, si vous l'achetez cherement, que vous en serez
avança-

avantageusement & glorieusement dédommagé par la grandeur d'ame que vous y ferez paroistre, par le bien infini que vous procurerez à tant de peuples accablez, & sur tout par le tresor pretieux que vous acquererez de nouveau, en vous attachant plus fortement que jamais les cœurs de vos Sujets.

Quelle richesse & quelle force pour un Roy, que la tendresse & la confiance de ses Sujets ; que ne trouve-t-il pas dans leurs cœurs, quand ils sont veritablement à luy ?

Quel Empire, écrivoit un grand Mars 1710. Dd.

314 MERCURE

Evesque à un Empereur, y a-t-il mieux établi, & dont les fondemens soient plus solides & plus seurs, que celuy qui est muni par l'affection & l'attachement des peuples? Qui est-ce qui est plus en assurance & a moins à craindre, qu'un Prince qu'on ne craint point, & pour qui tous les Sujets craignent?

Que n'avez-vous donc pas à attendre, SIRE, des vostres, leur donnant des preuves si effectives de vostre bonté pour eux? Que ne devons-nous pas faire en nostre particulier, pour vous en

marquer nostre reconnoissance ; nous qui sommes les Pasteurs & les peres spirituels de vos peuples , plus interessez & plus sensibles que d'autres à leurs miseres ; nous qui par nostre caractere sommes des Ministres de paix obligez à la desirer , à la demander , & à la procurer par tous les moyens qui peuvent dépendre de nous ?

Heureux si nous pouvons y contribuer par quelque endroit , non-seulement par nos vœux & nos prieres , mais aussi par nos biens. Nous les tiendrons bien employez à payer un don si pretieux , & nous ne craindrons point d'en chan-

Dd ij

ger la destination, ce que nous pourrions faire sans crime, en les faisant servir à soulager vos peuples, à les faire jouir de la paix, ou à les défendre par une bonne guerre de la fureur de vos Ennemis, & en défendre mesme l'Eglise, qui n'est pas moins attaquée que vostre Royaume, & dont les interets ne peuvent estre separez de ceux de Vostre Majesté, parce qu'elle en est le plus ferme & le plus solide appuy.

Fasse le Ciel que les grands & importants services que V. M. a rendus, & rend encore tous les jours à la Religion, soient prom-

ptement recompensez par une paix
seure & durable. Que Dieu de
qui seul elle dépend, & qui l'a re-
fusée jusqu'à present dans sa justi-
ce en punition des pechez du mon-
de, appaisé par les prieres & les
gemissemens de tant de peuples
affligez, l'accorde enfin dans sa
misericorde. Que Vostre Majesté
après avoir esté long-temps un
David guerrier & genereux,
soit le reste de ses jours un pa-
cifique Salomon. Que ses jours si
pretieux pour nous, & pour tous
ses Sujets, approchent autant qu'il
sera possible de ceux des Patriar-
ches avant le deluge. Qu'elle voye

Dd iii

318 MERCURE

naître encore dans sa Famille Royale plusieurs Princes, qui perpétuent sa Race & la fassent durer jusqu'à la consommation du siècle ; qu'elle ait la joye de les former elle-même , & de leur inspirer par ses grands exemples & ses sages maximes des sentimens dignes de leur auguste naissance. Mais qu'elle ait aussi la consolation de voir ses peuples heureux ; qu'ils puissent se reposer tranquillement , selon l'expression d'un Prophete , chacun sous sa vigne & sous son figuier , sans craindre aucun Ennemi ; qu'ils fassent de leurs épées des focs de char-

ruës, & de leurs lances des instrumens à remuer la terre.

Que V. M. regne de plus en plus dans leur cœur, & qu'elle y soitienne toujours plus fortement le Royaume de Dieu par une Religion pure & sans tache & une pieté sincere & solide, telle qu'il convient à un Roy & à un Royaume tres-Chrestien.

Le Clergé se rendit ensuite chez Monseigneur le Dauphin, & Monsieur le Cardinal de Noailles luy parla en ces termes :

MONSEIGNEUR.

C'est toujours avec la même
joye & le même empressement
que nous venons vous rendre nos
tres - profonds respects. C'est un
devoir où nous ne trouvons pas
moins de plaisir que de justice.

Nous reconnoissons ce qui est
dû au rang que vous donne votre
auguste naissance ; mais nous
ne sentons pas moins ce que de-
mande de nous votre bonté
naturelle, qualité si rare, quoyque
nécessaire, dans une si grande
élévation, parce que le cœur
s'élève ordinairement à proportion

de ce qu'il se voit au dessus des autres.

Combien de Princes croient n'être sur le Trône que pour eux-mêmes ; que pour satisfaire leurs desirs , ne regardent leurs Sujets que comme leurs esclaves , & sont insensibles à leurs peines.

Vostre religion , M O N-
S E I G N E U R , & vostre bon cœur vous donnent d'autres sentimens ; vous sçavez que Dieu n'a mis les Souverains sur la tête des autres hommes , que pour les protéger , les secourir & les soulager dans leurs maux , qu'ils doivent comme luy descendre de

322 MERCURE

leur élévation pour voir ce que les peuples souffrent , entrer dans leurs peines , & travailler à les en délivrer.

En remplissant un si juste devoir , non seulement ils rendent à Dieu ce qu'ils luy doivent , mais ils se soutiennent & se fortifient eux-mêmes , parce qu'ils gagnent le cœur & l'attachement des peuples , qui fait la plus grande force des Rois. La miséricorde & la vérité gardent le Roy , & la clemence affermit son Trône , disoit le plus sage & le plus heureux de tous les Rois , tant qu'il s'est

laissé conduire par la sagesse de Dieu.

Conservez donc, MON SEIGNEUR, cette bonté si agreable à Dieu, si aimable pour tous ceux qui dépendent de vous, & si utile pour vous-même. Augmentez-la pour le Clergé attaché à vous par tant de liens, par religion, par reconnaissance, par zele pour le Roy, dont on ne peut vous separer, puisque le cœur & la tendresse vous unit à Sa Majesté encore plus que la naissance & le devoir.

Vous sçavez à quel point vous luy sommes dévouez, quels

efforts nous avons fait & voulons faire encore pour son service, & que nous ne consultations plus que nos cœurs & point nos forces, d'abord qu'il a besoin de nous.

Tout cela vous répond, **MONSEIGNEUR**, de notre attachement pour vous, & nous fait espérer votre bonté pour nous, & la continuation de l'honneur de votre protection pour tout le Clergé; nous vous la demandons avec instance; & nous osons assurer que nous la meritons par notre profond respect, par une fidélité à toute épreuve, & par les vœux sincères &

ardens que nous faisons pour
vostre longue conservation, pour
vostre prosperité, & pour celle
de toute la Maison Royale.

Le lendemain les Commis-
saires du Roy, Mrs le Pelletier
de Souzy, Daguessseau, Con-
seillers d'Etat ordinaires, Mr le
Comte de Pontchartrain, Se-
cretaire d'Etat, & Mr des Ma-
retz, Ministre d'Etat & Con-
trôleur General des Finances,
s'étant rendus vers les dix heu-
res du matin au Convent des
Grands Augustins, ils y furent
complimentez à leur arrivée

326 MERCURE

par les Agens du Clergé , qui
sont , Mrs les Abbez de Bro-
glio & de Coislin , & conduits
dans une Salle qui leur avoit
esté préparée. Peu de temps a-
près le Clergé députa pour les
aller recevoir & les accompa-
gner , jusques à la grande Salle
de l'Assemblée Mr l'Archevê-
que de Bordeaux , Mr l'Evêque
de Laon , Mr l'Evêque de
Troyes , Mr l'Evêque de saint
Pol de Leon ; Mrs les Abbez
de Dromesnil , de S. Georges,
de Crillou , & d'Aubusson.
Voicy l'ordre dans lequel on
marcha ; sçavoir , un Evêque,

un Commissaire du Roy, & un Abbé, & ainsi des autres. Ils avoient esté reçus à la moirié du chemin, à la maniere accoutumée. Lorsqu'ils entrèrent dans la grande Salle toute l'Assemblée se leva pour les saluer, & Mrs les Commissaires ayant pris les fauteuils qui leur avoient esté préparez devant le Bureau où ils s'assirent tous en même temps, & ils se couvrirent. Mr le Comte de Pontchartrain remit entre les mains de Mr l'Abbé Turgot, ancien Agent du Clergé, Secrétaire de l'Assemblée, la Lettre du

Roy, qui la porta à Monsieur le Cardinal de Noailles qui l'ouvrit, & la remit à Mr l'Abbé Turgot pour en faire la lecture à toute l'Assemblée. Elle portoit, que Sa Majesté avoit envoyé ces Messieurs pour marquer ses intentions au Clergé, & l'estime qu'Elle en faisoit, & qu'il ajoutast toute créance à ce que le Sieur le Pelletier luy diroit de sa part.

La lecture faite, Mr le Pelletier prit la parole, & témoigna d'abord la veneration que le Roy avoit pour l'Eglise; l'estime qu'il avoit pour le

Clergé , & la considération qu'il avoit pour ceux qui composoient cette Assemblée. Il fit voir ensuite la liaison étroite qu'il y avoit entre les intérêts de l'Etat & ceux de la Religion ; de quelle nécessité il étoit que le Clergé s'efforçast de soutenir par de solides moyens les justes droits de Sa Majesté, particulièrement dans ces temps calamiteux, afin de procurer à son Peuple une paix sûre & durable ; & enfin qu'il ne devoit pas se contenter de lever les mains au Ciel ; mais qu'il devoit imiter ce Grand

Mars 1710.

E c

330 MERCURE

Prestre qui donna les Pains de Proposition qui estoient destinez pour la nourriture des Prêtres.

Monsieur le Cardinal de Noailles , après avoir donné les loüanges qui estoient dûes au Discours de Mr le Pelletier, dit qu'autrefois le Clergé ne s'assembloit que pour concourir aux acclamations publiques du glorieux Etat de la France; mais que quelques ruinées que fussent presentement les Affaires du même Clergé , cependant le zele de servir la Patrie & d'employer tout ce qui est

dans le pouvoir de l'Eglise Gallicane pour la défense du Royaume, n'étoit point ralensy, qu'il étoit tout disposé à donner au Roy de nouvelles preuves de son respect, de son attachement, & de sa juste reconnoissance.

Meslieurs les Commissaires furent ensuite reconduits par les mêmes Deputez jusqu'au milieu du Cloître, où ils les avoient esté prendre, & les deux Agens les accompagnerent jusqu'à leurs Carosses.

Le 27. ils revinrent à la même heure, & ils furent reçus

E c ij

comme la première fois ; & Mr le Pelletier avant que d'entrer dans le détail de la demande qu'il avoit à faire , parla à peu près en ces termes.

L'homme prudent se sert dans toutes ses actions des précautions requises pour réussir ; mais le succès ne dépend point de ses sages prévoyances. Ainsi le Laboureur dispose & choisit avec attention les grains qu'il veut confier à la terre , & tâche d'en connoître la valeur & le temperament. Le Pilote choisit luy-mesme le Vaisseau sur lequel il veut confier sa vie & sa fortune. Il l'équipe de

tout ce qui est nécessaire pour rendre son voyage heureux , & prend son temps pour partir par un vent favorable. Le General profite des avantages du lieu pour mettre son Armée en bataille , & faire une disposition qui puisse luy donner une esperance certaine de vaincre son ennemi. Cependant il arrive que l'intemperie de l'air , la rigueur des saisons , des accidens imprevis , rendent l'esperance du Laboureur inutile , & détruisent en un moment le fruit de tous ses travaux. La Mer & les Vents rompent tres-souvent les sages mesures que le Pilote à prises , &

334 MERCURE

une défaite sanglante rend inutile les sages dispositions d'un General expérimenté. Cependant le Laboureur ne renonce point à son travail , & une malheureuse recolte ne fait que l'exciter à reparer ses pertes par une Moisson avantageuse. Le Pilote radoube son Vaisseau & se met en état d'entreprendre un voyage plus heureux pour se consoler de son naufrage. Le General rallie ses Troupes , repare son Armée & fait tête tout de nouveau à son Ennemi. Nous avons vu, Mrs, la plus belle recolte détruite par la rigueur de la saison qui a glacé les semences.

*dans le sein de la terre qui ne nous
 a pas voulu rendre le grain qu'on
 luy avoit confié. Nous avons vû
 le Printemps sans Moisson
 l'Eté sans fruits ; mais l'apparen-
 ce d'une recolte abondante , les
 Campagnes toutes vertes nous
 font déjà oublier nos malheurs
 passez. La Mer a réparé ce qu'elle
 nous avoit pû causer de désor-
 dre , & nous a apporté des bleds
 que nous n'avions pas semez. Le
 sort des armes nous a esté favo-
 rable en Espagne , en Allemagne,
 & en Dauphiné , où nous avons
 rendu les efforts de nos Ennemis
 inutiles. Si la Victoire a paru ba-*

lancer aux Pays-Bas, si nos Ennemis se sont rendus maistres de quelques-unes de nos Places, ils le doivent plutôt à la disette de vivres qu'aux prodigieux efforts qu'ils ont faits. Ils ont connu dans la dernière Bataille qu'il en coûtoit davantage aux Vainqueurs qu'aux Vaincus. Si le sort de nos Armes n'a plus cette suite innombrable de prosperitez qu'elle avoit autrefois, c'est à vous, Mrs., à faire de nouveaux efforts pour mettre S. M. en état de résister à ses Ennemis, ou de redonner la tranquillité à l'Europe par une bonne & durable paix. Tous les Sujets de
Sa

S. M. concourent ensemble pour luy donner de nouveaux secours. La Cour s'est non seulement privée de ses ornemens superflus, mais encore de sa Vaiselle, & des choses qui luy paroissent les plus nécessaires. Les Magistrats ont témoigné leur zele par leur empressement à racheter la Capitation; nous sommes persuadez, Mrs, que vous suivrez de si beaux exemples. Outre l'intérêt qui vous est commun avec eux, il y en a un qui vous est tout particulier. Nous ne combatons pas ici seulement pour défendre vos foyers. Il s'agit de défendre la cause de Dieu,

Mars 1710. Ff

338 MERCURE

d'empêcher la profanation de vos Eglises, & d'opposer une barrière à l'Herésie qui est toute prête de penetrer dans le sein de ce Royaume.

Il fit ensuite la demande de vingt quatre millions par emprunt au denier douze, pour le rachat & l'extinction à perpétuité du subside qui tient lieu de la Capitation.

Monsieur le Cardinal de Noailles répondit que l'Assemblée estoit toute disposée à accorder au Roy, ce que Sa Majesté luy demandoit, & après avoir ainsi donné des

77

.C.I.V. 1788.

marques de la soumission du Clergé aux ordres du Roy, Messieurs les Commissaires furent reconduits comme ils l'avoient esté la premiere fois.

Rien n'estoit si difficile que cet Article, tant à cause du Ceremonial que du grand nombre de faits qu'il contient. Ils sont tous veritables; mais je ne vous assure pas qu'il n'y en ait point quelques uns de transposcz.

Je vous ay déjà parlé de la mort de S. A. S. Monsieur le Duc, & il ne me restoit plus à vous entretenir que de tout ce

Ff ij

340 MERCURE

qui s'est fait après son décès ; si les mêmes Ceremonies qui se sont faites après la mort de feuë S. A. S. son pere n'avoient esté suivies de point en point à la reserve de quelques personnes qui n'ont pas fait les mêmes fonctions , puisque c'est Mr l'Evêque d'Auxerre , qui a conduit son Cœur à l'Eglise des Jesuites de la rue S. Antoine , & que ce Prelat l'a présenté en faisant l'Eloge de ce Prince avec l'Eloquence qui luy est ordinaire , & dont je vous ay souvent parlé.

Le 12^e de ce mois Monsieur

le Prince de Conty nommé par le Roy pour venir de sa part jetter de l'eau beniste sur le Corps du Prince défunt se rendit à l'Hôtel de Condé, accompagné de Mr le Duc de Mortemart ; Mr le Marquis de Levy portoit la queue de sa robe. Il estoit conduit par Mr le Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies, & il y avoit autour de luy des Gardes du Corps du Roy & des Cent-Suisses. Il fut reçu par Monsieur le Duc d'Enguien, accompagné de plusieurs Seigneurs qui ont l'honneur

F f iij

342 **MERCURE**

d'être de sa parenté , & des Principaux Officiers du Prince défunt.

Les jours suivans Messieurs le Prince de Conty en son nom , le Duc du Maine , le Comte de Toulouse , allerent donner de l'eau - beniste. Monsieur le Cardinal de Noailles , le Chapitre de l'Eglise Metropolitaine , le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , le Corps de Ville , & plusieurs Communautéz , allerent rendre les mêmes devoirs.

Le 15^e le Corps fut transf-

porté à Valery , sepulture des Princes de la Maison de Condé , accompagné par Monsieur le Duc d'Enguien & par Mr l'Evêque d'Auxerro , & Mr l'Archevêque de Sens le reçut avec les Ceremonies ordinaires.

Le 24^e Monsieur le Duc presta deux Sermens ; le premier pour la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy , le Serment ayant esté lû par Mr le Comte de Pontchartrain , & le second pour le Gouvernement de Bourgogne ; ce fut Mr le Marquis de la Vrillere qui lut le Serment.

Ff iij

344 MERCURE

Le mot de l'Enigme du mois dernier estoit le Souper. Ceux qui l'ont trouvé sont le Pere Agatange, des grands Augustins ; M^{rs} l'Abbé Gravelle ; de la Tonnelaye, du Faux bourg S. Germain ; de l'Ormeau du même Faux-bourg ; de Rouillac : de Gastinay, de la rue S. Martin ; le petit Brunet, de la rue S. Honoré ; de Bierne le cadet, rue des Prouvaires ; Charles Thirou, du College Mazarin ; le petit Toury, de la Porte S. Bernard ; le Mary sans Femme ; les deux Amans rivaux de

CALANT 349

Mlle M. . . du Quay des
Augustins; l'heureux Blondin,
de l'Hôtel des Ursins; l'Amant
favorisé, du même quartier;
le Soupissant pour Mlle Lap. . .
le Berger Tircis de la Bergere
Chimene; le grand Chantre
& sa Linotte, du quartier S.
Jacques; le Nouvelliste obstiné,
du quartier du Palais Royal; le
Pacifique des Tuileries; le Po-
litique du même Jardin; le
beau Tircis, & l'Enfant gâté
du Marais; l'Amant de The-
mis, du même quartier: le
Marchand à bonne Fortune;
de la rue S. Denis: la belle

346 MERCUR

Société de la même rue : &
 l'Amy de Mlle B... Milles de
 Rezé , proche la Comédie :
 Mercier , du Quay des Au-
 gustins : Bouthillier : Moysette :
 Hustin : le Duc : de Valange ,
 la fille : la jeune & charmante
 Caron , près S. Julien : Marie-
 Anne , du Cloistre S. Thomas
 du Louvre : Anne Jollain ,
 & la charmante voisine le
 Gent : la Spirituelle & la Gra-
 cieuse , de la rue des Marmou-
 sets : la future Marquise , du
 même quartier : la Confiance
 mutuelle & la Société broüil-
 lée , du quartier de la Made-

GALANT 347

laine : la jeune Muse renaissante
G. O. la Blanche & Brune de
la rue des Bernardins : la Merc
déposée , & la Sœur prude , de
la Société de Caen : la grosse
Cato , de la Porte S. Bernard :
l'Hostesse de la belle Allegres-
se , rue Medem : & la Bergere
Climene.

Je vous envoie une Enigme
nouvelle , elle est du Pere
Agatange.

ENIGME.

*L'on me voit aisément & mon
estre est sensible ,*

348 MERCURE

Mais pour me bien comprendre &

sçavoir qui je suis ,

*La chose est mal aisée , & paroist
impossible ,*

*C'est où demeurent court les plus
rares esprits.*

*Sans me diminuer l'on prend de ma
substance ,*

*Que je donne à chacun pour estre
en sûreté ,*

*Et quoique j'en fournisse à tous
en abondance ,*

*J'en ay toujours chez moy la mê-
me quantité.*

*Je me donne sans poids , sans nom-
bre , & sans mesure ,*

*Et depuis le Berger jusques au plus
grand Roy ,*

*Il n'est petit ny grand dans toute
la nature,*

*Qui n'implore mon aide, & n'ait
besoin de moy.*

*Tout le monde s'en sert, & tous
à la même heure,*

*Rien de plus merveilleux, quoy que
de plus commun,*

*L'on me porte par tout de demeure
en demeure,*

*Et si tost qu'on me voit j'ébloüis
un chacun,*

*L'Air qui suit est de Mon-
sieur Charles.*

AIR NOUVEAU.

*On n'entend plus aux Champs
Le doux bruit des Musettes ;
Les Tambours , les Trompettes
Sont les seuls Instrumens
Qui regnent en ce temps.*

Je passe à la situation des
Affaires de l'Europe telles qu'el-
les se trouvent dans le moment
que je vous écris. Je dis dans le
moment que je vous écris , car
il pourroit y avoir du change-
ment dans le temps que vous
recevrez ma Lettre.



me
il
est
ont
oc
re
ne
ette
aut
nts
pues
mê
doit
nt
de
cu-
qu'à

On
Le
Le
Sol
Qu

At
les
qu
me
il p
me
ree

De quelque costé que l'Empe-
 pereur regarde ses Affaires, il
 se trouve fort embarrassé. Il est
 certain que ses Troupes ont
 esté battues en plusieurs oc-
 casions par les Confederez
 d'Hongrie, & qu'il a fait une
 perte considerable, qui a esté
 suivie de celle de l'Isle de Schut.
 Ce sont des faits constants
 dont les nouvelles publiques
 imprimées chez les Alliez mê-
 mes font mention. On doit
 remarquer que l'Isle de Schut,
 n'estant qu'à douze lieues de
 Vienne, les Confederez peu-
 vent faire des courses jusqu'à

ses Portes , & que l'on n'en peut sortir sans risquer beaucoup.

Les Cereles ne se sont pas encore mis en devoir de lever un sol , ni un homme pour tenir teste à une Armée victorieuse & de près de cinquante mille hommes que les François ont du costé du haut Rhin. Cette Armée ne manque de rien , ayant tiré les Contributions que les Allemans ont esté obligez de luy payer moitié en argent & moitié en grains.

L'Empereur ne peut esperer aucunes Troupes de Danne-

matck , & sur tout depuis la derniere Bataille , ny d'aucun autre costé ; de maniere qu'il se trouve obligé de faire revenir d'Italie , huit mille hommes de ses meilleures Troupes, qui ne suffiront pas pour envoyer du costé d'Hongrie & du costé du Rhin ; & ces Troupes , tirées d'Italie seront cause que Monsieur le Duc de Savoye ne sera pas assez fort pour mettre une Armée en Campagne. Joignez à cela qu'il luy sera tres-difficile de tirer des subsides d'Angleterre , puis qu'elle n'a pas tous les fonds

Mars 1710. G g

354 MERCURE

nécessaires pour faire la Campagne prochaine , & qu'il luy sera absolument impossible de rien tirer des Hollandois , qui manquent encore beaucoup plus d'argent , & des choses nécessaires pour faire la Campagne que les Anglois. Ce sont des faits connus, & publiez par eux-mêmes.

Quant à la France elle ne manque point de Troupes , & elles sont invincibles lorsqu'elles sont bien conduites. Ses fonds seront plus que suffisans pour faire une glorieuse Campagne. Le rachat de la Paule-

te ; celui de la Capitation
du Clergé ; de plusieurs Af-
faires & de plusieurs autres
Particuliers qui ont laissé en
mourant des sommes immen-
ses qui appartiennent au Roy ,
& de ses revenus ordinaires qui
commencent à produire beau-
coup , & qu'une grande recol-
te que le Ciel semble luy pro-
mettre , doit encore augmen-
ter beaucoup , remettront les
affaires dans une bonne situa-
tion. Joignez à cela qu'elle
doit tirer une grande quantité
de bleds du Languedoc ; que
la Bretagne luy en fournit tous

Gg ij

356 MERCURE

les jours ; qu'il en est venu beaucoup du Levant ; qu'il en vient encore tous les jours de ce costé-là , & que tout celuy du premier envoy que les Genoïs devoient faire est arrivé à Marseille , où il y en a quarante mille muids que l'on a commencé à faire venir de ce costé cy , & dont une partie arrivera incessamment à Paris. Je ne dis rien de tous les fruits de la terre dont il paroist que nous devons avoir une abondante récolte. Toutes les Recrues des Troupes sont faites il y a déjà long temps , & lorsqu'il sera

temps d'entrer en Campagne, les Allicz connoîtront qu'ils ont esté longtamps abusez sur la veritable situation de nos affaires.

Il paroist qu'ils doivent peu compter sur les Troupes Saxones. Le Roy Auguste, il est vray, est retourné en Pologne; mais comme les affaires de ce Royaume sont encore dans un grand desordre, & que tous les Partis ne luy sont pas favorables, il a besoin de Troupes pour s'y maintenir, & moins les Polonois veulent voir de Saxons dans leurs Etats, plus

il y doit faire grossir le nombre de ses Troupes, sans lesquelles il ne peut estre bien affermi sur le Trône. Enfin de quelque costé que l'on envisage la situation des Affaires, il paroist que toutes les Puissances ont besoin de leurs Troupes, & que quand les Alliez auroient plus d'argent à leur donner qu'ils n'en ont en effet, ils ont trop besoin de leurs Troupes pour les envoyer hors de chez eux, & peut estre, comme nous verrons dans la suite, les Anglois seront-ils obligez d'en réserver beaucoup chez

eux , puisqu'il est impossible que le feu de la division qui s'y est mis , puisse estre si tost éteint , & qu'il le puisse même estre qu'en apparence , car les divisions causées par des affaires de Religion finissent rarement ; & lors qu'on les croit finies , elles ne sont qu'assoupies , & sont toujours prêtes à reprendre feu.

A l'égard des Affaires d'Espagne , elles se trouvent aujourd'huy dans une si heureuse situation qu'elle est en état de se procurer seule sa gloire & son bonheur sans rien de

voir à personne, & de maintenir sur ses Trônes le Monarque à qui ils appartiennent légitimement ; qu'elle a reconnu avec joye, & au devant duquel elle a envoyé avec un empressement rempli d'allegresse ; de manière qu'elle n'auroit pas fait autrement quand elle l'auroit elle-même choisi. Et en effet c'étoit le choisir que de reconnoître ses droits fondez sur la nature & declarez justes par son dernier Monarque mourant, & en présence de son Dieu, ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit été le contraire dans le moment

ment qu'il estoit prest de luy aller rendre compte de ses actions, & ses droits sont si visibles & si incontestables, que toutes les Puissances de l'Europe qui les luy disputent aujourd'huy, les ont non seulement reconnus, mais ont même esté jusqu'à Madrid l'affirmer de cette reconnoissance, & ont demeuré à sa Cour, soit en qualité d'Ambassadeurs, soit en qualité d'Envoyez pour y résider. De maniere que toutes les Puissances qui sont ligüées aujourd huy contre luy, excepté la Maison d'Autriche

Mars 1710. .Hh

362 MERCURE

qui ne veut pas reconnoître son droit , n'ont que des raisons politiques pour le faire descendre d'un Trône auquel tant d'autres sont unis , & qui luy appartient legitiment. Leurs raisons sont si foibles , que n'estant fondées que sur la politique , & non sur le droit , ils se sont lassez d'en parler , ou plutôt ils en ont eu honte. Ainsi il n'est plus question parmi les Alliez pour détrôner Philippes V. d'autres raisons , que de raisons de bien-scance ; & c'est pourquoy le Ciel qui n'approuve pas ces raisons , a

toujours protégé si visiblement
 cette Couronne, & la
 protège encore contre toutes
 les Puissances liguées qui l'at-
 taquent, & que les seuls Espa-
 gnols ont entrepris de défen-
 dre aux dépens de tout leur
 sang & de tout leur bien. Ils
 sont charmez de la justice,
 de l'esprit, de la valeur &
 de la douceur du Monarque
 qui les gouverne, & de la Rei-
 ne son épouse en qui toutes
 les vertus abondent, & qui en
 plusieurs occasions a fait voir
 le cœur d'une véritable Ama-
 zone, & qui seroit digne de

H h ij

364 MERCURE

commander, ayant dit que si l'occasion s'en presentoit, elle iroit à la teste de l'Armée avec le Prince son fils; qui ne fait pas plus de dépense qu'une Dame particuliere, & qui envoie chaque jour à la Caisse Militaire tout ce qu'elle reçoit pour son entretien, suivant la grandeur de son rang. Enfin il paroît que le Ciel a beny cette Monarchie, & le Roy & la Reine d'Espagne, puisqu'il leur a donné un successeur, la seule chose qu'il pouvoit leur manquer. Ils ont le plaisir de voir aujourd'huy sous les ar-

més , pour maintenir leurs droits , toute l'Espagne ; c'est-à-dire , un monde entier , sans avoir besoin d'aucun secours étranger. L'argent ne leur manque point non plus que les hommes. Tous les Royaumes leur donnent gratuitement tout ce qui se trouvent chez eux , les uns des Chevaux , les autres des Vivres , & le Clergé , même leur a offert toute l'Argenterie de leurs Eglises qui est nombreuse en Espagne , ce qu'ils n'accepteront qu'en cas qu'ils en aient un pressant besoin , ce qui n'arri-

H h v

366 MERCURE

vera pas pendant le cours de la Campagne qui va commencer; de sorte qu'ils pourront garder cette ressource pour une autre Campagne, ainsi que l'argent de la flotte du Mexique qui vient d'arriver à Cadix, sans les grandes sommes qui peuvent continuellement arriver du Perou, d'où ils peuvent toujours en attendre, & que l'on ne manquera pas de leur envoyer pour soutenir la gloire d'une Nation qui va seule se défendre glorieusement contre un Monde d'Ennemis. La situation des affaires est telle,

que les Allicz ne pouvant envoyer contre l'Espagne des Troupes que par Mer, toute l'Europe s'épuiferoit d'hommes avant que de pouvoir former en Espagne une Armée qui fut à beaucoup près capable de tenir teste aux fidelles Espagnols, parce que le trajet feroit périr beaucoup d'hommes & de chevaux, à cause des maladies que l'air de la Mer cause parmy les Troupes de transport qui ne sont pas accoutumées à faire un long séjour sur Mer, & de la mortalité qu'il cause parmy les Che-

368 MERCURE

vaux , joint à ce que les tempêtes font perir de Vaisseaux ; & par conséquent d'hommes & de chevaux , & que l'air du Pays a toujours fait aussi mourir beaucoup de ceux qui y sont arrivez à bon port ; en sorte que par les calculs que l'on a souvent faits , on a trouvé que de toutes les troupes qu'on envoyoit par Mer en Espagne & en Portugal , le cinquième homme pouvoit à peine être en état de rendre service.

Quand après tant de pertes & de dépenses , les Alliez pourroient former une Armée ca-

pable de faire quelque tentative, il luy seroit absolument impossible de conquérir tous les Royaumes d'Espagne les uns après les autres, & avant que d'avoir pû emporter quelques Places, ces troupes seroient tellement diminuées que les Alliez seroient obligez à recommencer les mêmes dépenses, & à faire les mêmes efforts; de sorte qu'après quelque temps toutes leurs forces periroient, & qu'ils ne pourroient continuer à faire des levées qui n'auroient pas un meilleur succès. Ainsi l'on peut

370 MERCURE

dire que l'Espagne est presentement comme un rocher au milieu de la Mer, contre lequel tous les Vaisseaux qui en approcheroient se briseroient.

Je reviens à ce qui regarde l'affaire du Docteur Sacheverel dont je vous ay déjà parlé. Il est impossible, tant que la face des affaires, & la face du Gouvernement ne seront pas changées, que l'Angleterre, & sur tout la Ville de Londres ne s'en ressentent, & que la plus grande partie des Troupes de l'un & de l'autre Parti puissent abandonner Londres

fans craindre que leur party
soit insulté , ce qui fera grand
tort aux Affaires du Royau-
me dans la situation où elles se
trouvent aujourd'huy, puisque
de la maniere que tournent les
Affaires , les Alliez doivent a-
voir besoin de Troupes An-
gloises , & sur tout s'il arrive ,
comme il s'y trouve beaucoup
d'apparence que les Troupes
Danoises, celle du Roy Au-
guste , & celles de l'Electeur de
Brandebourg en soient rap-
pellées. Ce qui donne lieu
de le craindre , est que ces
Puissances ayant engagé pour

372 MERCURE

leurs propres interest le Roy de Dannemarck d'attaquer le Roy de Suede, elles se trouvent engagées à soutenir S. M. D. pour ne la pas laisser périr, & que d'ailleurs si elles l'abandonnent, le Roy de Suede avançant toujours, & se faisant jour par tout, pourroit encore s'agrandir, & leur tailler bien de la besogne. Et ainsi les Allez qui souffrent de tant de manieres en Flandre auroient bien de la peine à y continuer la guerre, ou pour mieux dire ne l'y pourroient soutenir. Ainsi la Cour d'Angleterre doit de plus

plus en plus ouvrir les yeux sur la faute qu'elle a faite en attaquant le Docteur Sacheverel. Tous ceux dont on a pillé les Temples auront raison aussi-bien que les Anglicans, de ne pas envoyer hors du Royaume les Troupes de leur Religion, & si les premiers ont esté insultez ils n'en doivent accuser que ceux qui gouvernent en Angleterre qui auroient pû seindre de n'avoir pas remarqué ce que le Docteur Sacheverel avoit prêché, puisqu'il n'a fait que parler pour la Religion dominante du Pays, &

Mars 1710.

I i

374 MERCURE

établie par les Loix, & que les autres ne sont que tolérées pour les intérêts de la Reine, & par une politique dont je vous ay souvent parlé, & que je vous ay amplement expliquée.

La Cause du Docteur Sacheverel est si juste que les Avocats le jour qu'ils commencèrent à répondre à ses accusations, ne firent autre chose que lire des Homelies, des Sermons, & d'autres ouvrages qui enseignent la même Doctrine qu'il a prêchée & qui est autorisée par les Livres ap-

prouvez par le Parlement.

Le Chevalier Harcourt plaident en faveur de ce Docteur sur le premier Chef d'accusation, dit entre autres choses, que le Docteur Sacheverel n'avoit rien avancé contre la révolution, & que s'il avoit toujours soutenu la Doctrine de l'obéissance passive, il avoit une foule de garents & d'autoritez parmy les fameux Docteurs de l'Eglise Anglicane, tant morts que vivants, & entre autres plus de vingt Archevêques ou Evêques, dont quelques uns étoient là pour le ju-

I i ij

376 MERCURE

ger , & dans les Sermons ou cette Doctrine étoit maintenüe , qui avoient esté imprimez par ordre exprés de S. M. ou de la Chambre des Pairs.

Le lendemain les quatre Avocats du Docteur Sacheverel produisirent un si grand nombre de preuves pour la Doctrine de l'obéissance passive , que cela occupa la Cour depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les accusations faites contre le Docteur Sacheverel sont si criantes , & ont tellement irrité tous les Anglicans , que

nonobstant les poursuites qu'ils ont vû faire contre ce Docteur, ils sont prests de l'imiter en tout ce qui regardera leur Ministère lorsqu'ils se trouveront en pareilles occasions sans craindre d'encourir la disgrâce de la Cour, & il est arrivé là-dessus un fait aussi extraordinaire que surprenant, & qui fait voir que les Docteurs de l'Eglise Anglicane la défendront toujours. Ce fait est arrivé en presence de la Reine, & l'on pouroit dire en s'adressant à elle-même, puisqu'il parloit à l'Auditoire dont cette Prin-

I i iij

378 MERCURE

cesse étoit à la tête.

Mr Palmer ayant esté nommé par l'Evêque de Londres pour prêcher dans la Chapelle de la Reine à Witchall, il obéit ; mais dans son Sermon il pria Dieu pour le Docteur Sacheverel comme pour un homme persécuté , & comme la Reine a donné ordre à l'Evêque de Londres de le suspendre de ses fonctions ; ce procédé qui est aussi hardy que glorieux pour ce Predicateur , a esté fort applaudi des Anglicans , & l'on peut juger par-là des suites que l'on doit crain-

dre de cette affaire , & de la combustion où se trouve toute la Nation Angloise , qui pensera moins à l'avenir aux affaires du dehors qu'à celles du dedans , tous les châtimens n'ayant fait que l'aigrir , & chacun ne songeant plus qu'à la défense de sa cause , & à sa défense même.

Enfin pour mieux faire remarquer la situation violente où se trouvent les choses , il me suffira de vous dire que l'on prêche hautement dans Londres contre l'injustice du Gouvernement.

Pendant que les dissensions causées par la difference des Religions agitent l'Angleterre, on est encore occupé en France de la joye que la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou y a causée ; & quoy que je ne vous aye parlé que des Réjouïssances qui se sont faites à Paris , & des Festes aussi galantes que singulieres qui ont esté faites à Chasteau-gontier dans l'appanage de ce Prince , ces Réjouïssances ont néanmoins esté generales dans tout le Royaume. Il s'en est même fait en quelques Pays étrangers ,

GALANT 381

& sur tout à Madrid où elles ont esté grandes ; la distance des lieux a esté cause que je n'ay pû vous en parler ce mois-cy ; mais quoy que l'on en ait parlé dans plusieurs Imprimez publics, je pourray le mois prochain vous en envoyer un détail qui vous paroîtra nouveau.

Tous les Ministres Etrangers qui sont icy ont fait des Complimens au Roy sur cette naissance de la part de leurs Maîtres, & leur esprit a brillé sur les faveurs du Ciel qui se répandent sur Sa Majesté en

382 MERCURE

luy donnant des Arriérés-petits-Fils , ce qui pourra faire regner sa postérité pendant plusieurs siècles.

S. A. R. Monsieur le Duc de Lorraine s'est distinguée en cette occasion, car quoy qu'elle ait icy depuis quelques années un Envoyé Extraordinaire de consideration , & qui s'acquitte des fonctions de cet Employ au gré de tout le monde , elle a crû néanmoins en devoir envoyer exprés un autre pour cette fonction seule, & elle a jetté les yeux sur Mr le Marquis de Beauveau Craon;

distingué par sa naissance , par la figure qu'il fait dans la Court de Lorraine , & par ses grandes qualités. Il a reçu icy tous les honneurs que l'on rend aux Ministres des Testes couronnées. Les Carrosses du Roy le sont venus prendre pour le mener à Versailles avec Mr de Breteuil Introdacteur des Ambassadeurs , qui l'a conduit à l'Audiance de Sa Majesté , & il a esté traité par les Officiers de ce Monarque , & les mêmes Ceremonies ont esté observées à son Audiance de Congé.

Je reçois en ce moment la

21010

384 MERCURE

Liste des nouveaux Officiers
Generaux nommez par Sa Ma-
jesté , & ils sont en si grand
nombre qu'il me seroit impos-
sible de vous parler de chacun
en particulier comme j'ay fait
en vous envoyant toutes les
promotions qui ont esté fai-
tes depuis que je vous adres-
se mes Lettres , & il n'y a
aucun de ces Officiers dont je
ne vous aye déjà parlé de la
naissance , du merite , & des
actions particulieres par les-
quelles ils se sont distinguez ,
& l'on ne peut plus rien ap-
prendre de nouveau des Offi-
ciers

ciers de ces sortes de Promotions , si ce n'est de quelques nouveaux Brigadiers , parce que l'usage estant de parler de chacun à mesure qu'il est élevé en dignité , tous leurs services sont connus , hors de quelques-uns de ceux qui sont élevez pour la premiere fois à la dignité d'Officiers Generaux , dont néanmoins plusieurs se sont fait connoître en qualité de Colonels ou de Lieutenans-Colonels.

La matiere continuant toujours à m'accabler , je suis encore obligé de remettre un

Mars 1710.

Kk

386 MERCURE

grand nombre d'Articles au
mois prochain, & sur tout ce-
luy du mariage de Mr le Mar-
quis de Castel - Blanco , avec
Mlle de Melford, fille du Com-
te de ce nom. Je suis , Mada-
me, vostre , &c.

A Paris ce 31. Mars 1710.

Le Mercure d'Avril se debi-
tera le 6. de May.



TABLE.

P relude , dans lequel on voit la bonté du Roy , qui remet le Don gratuit aux Etats d'Ar- tois ,	5
Premier Article des morts ,	11
Lettre d'Argentan , qui contient des faits fort singuliers ,	57
Article curieux , touchant Mr Rigaud, fameux Peintre ,	95
Dispute sur l'obligation d'assister à la Messe de Parroisse ,	107
Dignité de Prevost de S. Paul de Liege , conferée à Mr le Comte de Berlo , Evêque de Namur ;	111
Fondation faite à Lyon pour des Prieres pendant les trois derniers jours du Carnaval ,	115
Second Article des morts ,	117
Ouverture de l'Assemblée generale	

K k ij

TABLE.

*du Clergé , faite aux grands
Augustins , avec les Ceremonies
observées à la Messe du S. Es-
prit , & un extrait du Sermon
prêché le même jour ,* 159

*Feste galante faite à Chasteau Gon-
tier pour la naissance de Mon-
seigneur le Duc d'Anjou ,* 167

Sonnets sur le sujet de cette naissance
180

Mariage , 189

*Article du Testament de Mr l' Ar-
chevêque de Reims , par lequel
il donne sa Bibliotheque à l' Ab-
baye de Sainte Geneviève ,* 202

*Cloche baptisée à Rennes , & tenue
par Mr le Maréchal de Chasteau-
renault , & par Me de Brillac ,
premiere Presidente du Parlement ,*
207

Offre faite au Roy , par les Secretai-

TABLE.

<i>res Auditeurs de la Chambre des Comptes de la même Ville ,</i>	214
<i>Theses soutenues dans les Ecoles de Droit où Mr l'Abbé du Gué de Launay reçoit le Bonnet de Docteur ,</i>	216
<i>Lettre sur la reception de Monseigneur le Duc d'Anjou au Rosaire ,</i>	218
<i>Mouvement fait parmy les Intendants ,</i>	246
<i>Trois morts subites dignes d'estre remarquées ,</i>	256
<i>Epitaphe de Mr l'Evêque de Nismes ,</i>	263
<i>Reception de Mr le President de Mesmes , à l'Academie Francoise ,</i>	266
<i>Mr le Vasseur Maistre des Comptes obtient l'agrement d'une Charge de Maistre d'Hôtel du Roy ,</i>	268

K k iij

TABLE.

Dons faits par le Roy d'Espagne ; 269

Quatrieme Article des morts , 272

*Me de Chastillon est nommée par le
Roy , Abbessse de la Deserte ,* 287

*Prise de Possession de l'Abbaye de
S. Pierre de Lyon , par M^{re} de
Brissac ,* 290

Second Article de Mariage , 298

*Ce qui se passa à Versailles le 19
de ce mois lorsque Monsieur le
Cardinal de Noailles s'y rendit
à la teste du Clergé , & les Ha-
rangues que son Eminence fit au
Roy & à Monseigneur le Dau-
phin ,* 299

*Le 20. & le 27. Mrs les Com-
missaires du Roy viennent à l'As-
semblée du Clergé faire les de-
mandes de Sa Majesté ; & ce
qui s'est passé à cette occasion ,* 325

TABLE.

*Suite de ce qui s'est passé après
la mort de S. A. S. Monsieur le
Duc,* 339

*Sermens prestez par Monsieur le
Duc pour la Charge de Grand
Maistre de la Maison du Roy ,
& pour le Gouvernement de Bour-
gogne ,* 343

Article des Enigmes , 344

Situation des Affaires de l'Europe , 350

*Suite de tout ce qui s'est passé à
l'occasion de la naissance de Mon-
seigneur le Duc d'Anjou ,* 380

Nouveaux Officiers Generaux , 383

Article reservez , 385



Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par ,
Plus le Char du Soleil , doit re-
garder la page 200.

Celuy qui commence par ,
On n'entend plus aux Champs ,
doit regarder la page 350.

